

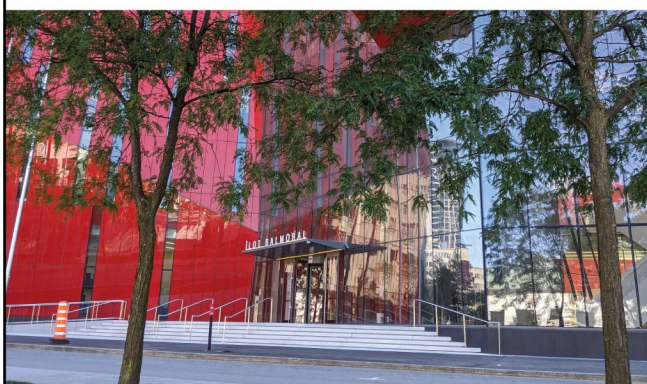
Université du Québec à Chicoutimi



SAGUENAY



SEPT-ÎLES



MONTRÉAL



SHERBROOKE

RAPPORT DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

ÉDITION **2024-2025**

Saguenay
Octobre 2025

UQAC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Lettre de présentation

SECTION 1

États financiers 2024-2025

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Système d'information financière des universités (SIFU)

SECTION 2

État du traitement des membres du personnel de direction 2024-2025

- État du traitement des membres du personnel de direction – Formulaire de déclaration
- Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

SECTION 3

Rapport sur la performance

- Indicateurs institutionnels
 - Effectifs étudiants et enseignants
 - Effectifs étudiants par cycle
 - Réussite académique
 - Durée des études
 - Effectif du personnel
 - Intensité de la recherche
 - Définitions et informations relatives aux indicateurs institutionnels
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
 - Mesures phares d'encadrement des étudiants
 - Autres mesures d'encadrement des étudiants
- Programmes d'activités de recherche
 - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche
 - Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029

SECTION 4

Rapport sur les perspectives de développement

- Priorités de développement
- Orientation en lien avec les objectifs de la politique québécoise de financement des universités
- Bilan de la Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC (prolongée jusqu'en 2025)
- Planification stratégique 2025-2030 de l'UQAC

Lettre de présentation

Le 20 octobre 2025

Madame Paméla Garcia Cournoyer
Directrice des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapport 2024-2025 de l'Université du Québec à Chicoutimi déposé dans le cadre de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Bonjour,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95)*, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) vous transmet, par la présente, son rapport annuel 2024-2025 divisé en quatre sections intitulées *États financiers*, *État du traitement des membres du personnel de direction*, *Rapport sur la performance* et *Rapport sur les perspectives de développement*.

Les sections 1 et 2 présentent les états financiers exigés par la Loi 95 et regroupent l'ensemble des données comptables et budgétaires nécessaires à vos analyses. La section 3 expose les principaux moyens déployés par l'UQAC pour soutenir la réussite et la persévérance de ses étudiantes et étudiants, objectif central de sa mission. Vous y trouverez également les indicateurs institutionnels portant sur la réussite académique. À titre de complément, en 2024-2025, l'UQAC a accueilli 8 266 personnes étudiantes, dont 5 622 au premier cycle et 2 644 aux cycles supérieurs. Pour la même période, le financement total de la recherche atteint 28 724 000 \$. Ces résultats témoignent de la vitalité de nos équipes de recherche et de leur reconnaissance auprès des organismes subventionnaires. Ils reposent sur des partenariats soutenus avec les milieux public, privé et parapublic, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale. La section 3 présente également la Planification stratégique de la recherche et de la création 2024-2029, qui illustre l'essor actuel de la recherche à l'UQAC, ainsi qu'un bilan des principales réalisations scientifiques de l'année. La section 4 est consacrée aux perspectives de développement institutionnel issues de la Planification stratégique 2025-2030. Comme nous sommes en plein démarrage, en lieu et place de l'état d'avancement de la présente planification, nous proposons un bilan des priorités institutionnelles de la planification précédente.

Nous espérons que ce rapport répondra aux attentes du Ministère et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le recteur,



Ghislain Samson, Ph. D.

GS/jsb/jb

SECTION 1

États financiers 2024-2025

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Système d'information financière des universités (SIFU)



Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université du Québec à Chicoutimi,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI** (Université), qui comprennent le bilan non consolidé au 30 avril 2025, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2025, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers non consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers non consolidés qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés pour permettre à l'Université de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation des états financiers non consolidés conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saguenay, Canada
23 septembre 2025

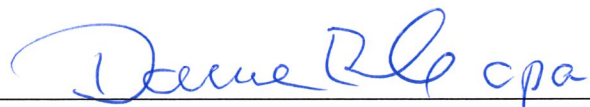
¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131362

États financiers

Système d'information financière des universités
(SIFU) 2023-2024

Université du Québec à Chicoutimi

**Système d'information financière des universités
2024-2025**



Responsable des ressources financières



Date

Enseignement
supérieur

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	 ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11: REDRESSEMENTS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20
ANNEXE 21: SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE	21
ANNEXE 22A: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU CANADA	22A
ANNEXE 22B: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS– GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	22B
ANNEXE 22C: CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS– AUTRES SOURCES	22C
ANNEXE 23 : PRODUITS DES ENTITÉS SUBVENTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA PAR FONDS	23
ANNEXE 24 : CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS– MES	24

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	20 009 297	-	-	-	468 058		20 477 355	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	6 437		6 437	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	7 692 671	---	---	---	---		7 692 671	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	717 762	---	---	---	---		717 762	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	11 555 418	7 151 397	6 683 509	-	4 372		25 394 696	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	2 947 846	30 157 024	-	3 660 420	-	(36 765 290)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	1 857 420	33 974	-	-	-		1 891 394	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-		-	11
	Total de l'actif court terme		44 780 414	37 342 395	6 683 509	3 660 420	478 867	(36 765 290)	56 180 315	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-		-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 525 739	-	-	-	-		1 525 739	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	131 173	-	-	-	11 217 022		11 348 195	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-		-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-		-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	139 609 643	---	---		139 609 643	17
18	Logiciel-service (106)	s/o	---	---	-	---	---		-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	1 084 849	-	-		1 084 849	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		-	20
21	TOTAL DE L'ACTIF		46 437 326	37 342 395	147 378 001	3 660 420	11 695 889	(36 765 290)	209 748 741	21

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-		-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-		-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	676 248	-	-		676 248	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	---	---	---	---		-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	20 660 026	1 227 021	---	-	-		21 887 047	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-		-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	7 510 620	1 447 184	1 298 968	-	-		10 256 772	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	4 538 664	-	---	---	-		4 538 664	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	32 461 723	1 267 673	-	-		33 729 396	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	-	-	-		-	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	30 157 024	-	2 595 700	-	4 012 566	(36 765 290)	-	32
	Total du passif à court terme		62 866 334	35 135 928	5 838 589	-	4 012 566	(36 765 290)	71 088 127	
	Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	34 146 000	-	-	-	-		34 146 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-		-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-		-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	---	-	119 496 993	---	---		119 496 993	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-		-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-		-	38
39	TOTAL DU PASSIF		97 012 334	35 135 928	125 335 582	-	4 012 566	(36 765 290)	224 731 120	39
	SOLDES DE FONDS ¹									
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 903 906	2 206 467	760 356	-	2 469 381	-	7 340 110	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	3 660 420	5 213 942	-	8 874 362	41
42	Non grevé d'affectation (FF et AF)	s/o	(52 478 914)	---	---	---	-	-	(52 478 914)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	21 282 063	---	---	-	21 282 063	45
46	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(50 575 008)	2 206 467	22 042 419	3 660 420	7 683 323	-	(14 982 379)	46
47	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		46 437 326	37 342 395	147 378 001	3 660 420	11 695 889	(36 765 290)	209 748 741	47

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	14 453 298	---	---	---		14 453 298	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	4 504 740	---	---	---		4 504 740	2
3	Montants forfaitaires au tarif préférentiel des étudiants canadiens non-résidents du Québec (403)	s/o	2 389 828	---	---	---		2 389 828	3
4	Montants supplémentaires facturés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10 % du forfaitaire international) (404)	s/o	525 330	---	---	---		525 330	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	10 085 750	---	---	---		10 085 750	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes autofinancés et donnant droit à des crédits (407)	s/o	4 708 501	---	---	---		4 708 501	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	349 823	---	---	---		349 823	7
8	Montants forfaitaires au tarif majoré des étudiants canadiens non-résidents du Québec (409)	s/o	-	---	---	---		-	8
9	Montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec soumis au forfaitaire majoré (412)	s/o	-	---	---	---		-	9
10	Montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants internationaux soumis au forfaitaire international (413)	s/o	-	---	---	---		-	10
11	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	4 479 196	---	---	---		4 479 196	11
12	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	105 025	-	-	-		105 025	12
13	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		41 601 491	-	-	-	-	41 601 491	13
14	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	107 999 661	5 635 681	-	---		113 635 342	14
15	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	1 339 066	8 414 878	15 227	-	-	9 769 171	15
16	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 836 270	10 494 312	4 971	-	-	12 335 553	16
17	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	862 479	467 353	-	-	-	1 329 832	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	169 568	---	---	169 568	18
	Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations:								
19	Ministère (530)	s/o	---	---	5 799 525	---	---	5 799 525	19
20	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	814 967	---	---	814 967	20
21	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	798 847	---	---	798 847	21
22	Autres (533)	s/o	---	---	708 349	---	---	708 349	22
23	TOTAL DES SUBVENTIONS		112 037 476	25 012 224	8 311 454	-	-	145 361 154	23
24	Intérêts et dividendes (435)	s/o	528 810	-	-	-	235 818	764 628	24
25	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	25
26	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	26
27	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	-	1 829 878	11 000	-	4 372	1 845 250	27
28	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	77 131	10 181 844	-	-	485 875	10 744 850	28
29	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	182 371	182 371	29
30	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---	-	30
31	Recouvrement et transfert des coûts indirects (465, 471, 865, 866)	s/o	2 448 234	(2 448 234)	---	---	---	-	31
32	Ventes externes (460)	s/o	7 310 538	1 304 867	17 560	---	14 221	8 647 186	32
33	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	28 740	-	-	-	-	28 740	33
34	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		10 393 453	10 868 355	28 560	-	922 657	22 213 025	34
35	TOTAL DES PRODUITS		164 032 420	35 880 579	8 340 014	-	922 657	209 175 670	35

de l'exercice terminé le 30 avril 2025

en \$

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masse salariale									1
2	Direction	s/o	4 059 183	210 178	---	---	---		4 269 361	2
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	---		-	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	40 579 955	1 911 203	---	---	---		42 491 158	4
5	Chargés de cours	s/o	15 775 625	33 561	---	---	---		15 809 186	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 746 144	4 230 885	---	---	---		6 977 029	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	831 061	928 672	---	---	-		1 759 733	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	21 575 829	1 302 454	---	---	-		22 878 283	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	9 453 015	1 800 970	---	---	21 278		11 275 263	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	7 581 378	266 447	---	---	---		7 847 825	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	2 035 803	128 800	---	---	---		2 164 603	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	21 157 244	2 370 908	---	---	5 064		23 533 216	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	987 180	2 945	---	---	-		990 125	13
14	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX		126 782 417	13 187 023	-	-	26 342	-	139 995 782	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	839 000	---	---	---	---		839 000	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	53 663	-	---	---	-		53 663	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	32 931	1 451 867	---	---	-		1 484 798	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	348 116	3 804	---	---	-		351 920	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	3 913 493	1 900 047	---	---	8 743		5 822 283	19
20	Bourses (735)	s/o	4 266 419	10 024 273	---	---	72 747		14 363 439	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	3 479 741	1 309 692	-	-	124 988		4 914 421	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	3 486 655	1 310 975	---	---	-		4 797 630	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	---	---	-		-	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	8 895 342	3 002 854	-	---	67 400		11 965 596	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	311 289	11 443	---	---	-		322 732	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	4 329 239	275 835	-	---	-		4 605 074	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	3 047 248	77 708	---	---	-		3 124 956	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	143 056	6 476	---	---	-		149 532	28
29	Charges relatives à l'infonuagique (867)	s/o	---	---	44 665	---	---		44 665	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-		-	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	917 011	248 503	43 838	---	-		1 209 352	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	230 261	---	---		230 261	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	532 976	761	-	-	9 791		543 528	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-		-	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	---		-	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	10 689 304	---	---		10 689 304	36
37	Amortissement d'un actif incorporel logiciel (896)	s/o	---	---	-	---	---		-	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	6 697	-	802 794	-	-		809 491	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		34 602 876	19 624 238	11 810 862	-	283 669	-	66 321 645	39
40	Ventes internes (878) ²	s/o	(161 909)	(405 723)	---	---	-		(567 632)	40
41	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 868, 873, 894, 895)	s/o	160 007	407 625	-	-	-		567 632	41
42	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	(332 447)		(332 447)	42
43	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents		34 600 974	19 626 140	11 810 862	-	(48 778)	-	65 989 198	43
44	TOTAL DES CHARGES		161 383 391	32 813 163	11 810 862	-	(22 436)	-	205 984 980	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		2 649 029	3 067 416	(3 470 848)	-	945 093	-	3 190 690	45

Note : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note :Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 40 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 41.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		(48 174 778)	2 385 266	18 416 374	3 396 196	7 129 031	-	(16 847 911)	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-		-	2
3	Solde de fonds redressé		(48 174 778)	2 385 266	18 416 374	3 396 196	7 129 031	-	(16 847 911)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	164 032 420	35 880 579	8 340 014	-	922 657	-	209 175 670	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	161 383 391	32 813 163	11 810 862	-	(22 436)	-	205 984 980	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		2 649 029	3 067 416	(3 470 848)	-	945 093	-	3 190 690	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	(1 577 000)	---	---	---	---		(1 577 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	251 842	-		251 842	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-		-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	21 500	418 831	7 096 893	12 382	49 530		7 599 136	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	3 493 759	3 665 046	-	-	440 331		7 599 136	11
12	Sous-total		(2 400 230)	(178 799)	3 626 045	264 224	554 292	-	1 865 532	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(50 575 008)	2 206 467	22 042 419	3 660 420	7 683 323	-	(14 982 379)	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS ²										
14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 903 906	2 206 467	760 356	-	2 469 381		7 340 110	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	3 660 420	5 213 942		8 874 362	15
16	Non grevé d'affectation (FF et AF)	s/o	(52 478 914)	---	---	---			(52 478 914)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-			-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---		---		-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	21 282 063	---	---		21 282 063	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(50 575 008)	2 206 467	22 042 419	3 660 420	7 683 323	-	(14 982 379)	20

Note 1 Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2 Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice. Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université du Québec à Chicoutimi
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2025
en \$

Annexe 1

		Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)	Total	
		1	3	4	5	6	7	8	9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	-	---	14 453 298	-	---	---	---	14 453 298	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	4 504 740	---	---	---	---	4 504 740	2
3	Montants forfaitaires au tarif préférentiel des étudiants canadiens non-résidents du Québec (403)	---	---	2 389 828	---	---	---	---	2 389 828	3
4	Montants supplémentaires facturés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10 % du forfaitaire international) (404)	---	---	525 330	---	---	---	---	525 330	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglémentés (406)	-	---	10 085 750	-	---	---	---	10 085 750	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes autofinancés et donnant droit à des crédits (407)	4 708 501	---	-	-	---	---	---	4 708 501	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	25	---	-	349 798	---	---	---	349 823	7
8	Montants forfaitaires au tarif majoré des étudiants canadiens non-résidents du Québec (409)	-	---	-	-	---	---	---	-	8
9	Montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec soumis au forfaitaire majoré (412)	-	---	-	-	---	---	---	-	9
10	Montants discrétionnaires additionnels pouvant être exigés des étudiants internationaux soumis au forfaitaire international (413)	-	---	-	-	---	---	---	-	10
11	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	87 283	-	2 778 995	-	1 612 918	-	-	4 479 196	11
12	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	625	-	104 400	-	-	-	-	105 025	12
13	Total des produits provenant des étudiants	4 796 434	-	34 842 341	349 798	1 612 918	-	-	41 601 491	13
14	Subventions du Ministère (515)	-	-	107 999 661	-	-	---	-	107 999 661	14
15	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	242 848	7 050	63 008	155 989	-	6 325	863 846	1 339 066	15
16	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	1 761 142	75 128	-	-	-	1 836 270	16
17	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	851 836	-	10 643	-	-	-	-	862 479	17
18	Total des subventions	1 094 684	7 050	109 834 454	231 117	-	6 325	863 846	112 037 476	18
19	Intérêts et dividendes (435)	---	---	528 810	-	-	-	---	528 810	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	---	-	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	14 050	3 000	1 000	56 081	-	-	3 000	77 131	23
24	Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	24
25	Recouvrement des coûts indirects (465, 471)	60 823	-	2 387 411	-	-	-	---	2 448 234	25
26	Ventes externes (460)	1 369 436	49 034	394 250	2 068 776	2 064 520	803 412	561 110	7 310 538	26
27	Autres produits (466, 470)	15 020	-	-	-	-	-	13 720	28 740	27
28	Total des produits autres	1 459 329	52 034	3 311 471	2 124 857	2 064 520	803 412	577 830	10 393 453	28
29	TOTAL DES PRODUITS	7 350 447	59 084	147 988 266	2 705 772	3 677 438	809 737	1 441 676	164 032 420	29

Université du Québec à Chicoutimi

Charges par fonction - Fonds de fonctionnement

de l'exercice terminé le 30 avril 2025

en \$

Annexe 2

		Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Total	
		1	3	4	5	6	7	8	9	
1	Masse salariale									1
2	Direction	1 013 281	286 688	2 131 261	102 546	188 066	-	337 341	4 059 183	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	40 543 955	-	18 000	18 000	-	-	-	40 579 955	4
5	Chargés de cours	15 490 357	-	-	285 268	-	-	-	15 775 625	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 665 994	-	80 053	-	-	97	-	2 746 144	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	748 636	9 627	5 926	21	66 851	-	-	831 061	7
8	Personnel professionnel non enseignant	7 564 520	4 417 862	5 943 117	1 055 189	2 229 518	-	365 623	21 575 829	8
9	Personnel de soutien technique	2 602 163	3 598 143	2 158 116	16 075	269 449	230	808 839	9 453 015	9
10	Personnel de soutien de bureau	3 206 851	521 440	1 777 982	243 180	1 156 406	13 414	662 105	7 581 378	10
11	Personnel de métier et ouvrier	44 231	-	-	-	245 758	234 444	1 511 370	2 035 803	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	14 173 995	1 964 830	2 986 409	330 342	809 581	36 270	855 817	21 157 244	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	465 219	97 544	237 307	82 160	62 970	756	41 224	987 180	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	88 519 202	10 896 134	15 338 171	2 132 781	5 028 599	285 211	4 582 319	126 782 417	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	53 663	-	-	-	-	-	-	53 663	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	32 003	-	-	928	-	-	-	32 931	17
18	Formation et perfectionnement (710)	115 494	33 065	189 726	-	8 741	-	1 090	348 116	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	2 454 065	28 321	538 834	672 109	195 016	-	25 148	3 913 493	19
20	Bourses (735)	386 132	-	1 000	3 000	3 876 287	-	-	4 266 419	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	949 888	183 163	872 665	83 144	1 077 859	-	313 022	3 479 741	21
22	Fournitures et matériel (745)	1 095 444	1 387 669	342 999	102 048	250 174	83 514	224 807	3 486 655	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 716 338	1 715 956	1 492 128	203 482	309 585	93 859	3 363 994	8 895 342	24
25	Volumes et périodiques (750)	37 456	261 589	11 684	387	149	24	-	311 289	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	139 007	250 167	2 433	1 297	101 980	366 953	3 467 402	4 329 239	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	33 449	-	29 470	23 454	321	636	2 959 918	3 047 248	27
28	Location-exploitation (830)	69 129	-	24 066	-	25 389	12 662	11 810	143 056	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	53 890	378 191	(103 685)	2 330	22 534	34 452	529 299	917 011	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	4 334	2 529	489 931	2 170	34 012	-	-	532 976	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	6 697	-	-	-	-	6 697	34
35	Total des charges autres	7 140 292	4 240 650	3 897 948	1 094 349	5 902 047	592 100	10 896 490	33 763 876	35
36	Ventes internes (878)	(23 700)	(24 982)	-	(33 931)	(1 256)	(78 000)	(40)	(161 909)	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	89 827	8 322	51 352	1 260	5 577	43	3 626	160 007	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38
39	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	7 206 419	4 223 990	3 949 300	1 061 678	5 906 368	514 143	10 900 076	33 761 974	39
40	TOTAL DES CHARGES	95 725 621	15 120 124	19 287 471	3 194 459	10 934 967	799 354	15 482 395	160 544 391	40

Université du Québec à Chicoutimi
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2025
en \$

		Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)	Total	
		1	3	4	5	6	7	8	9	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	Total des produits provenant des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Subvention du Ministère (515)	3 824 408	20 268	-	82 148	1 708 857	---	-	5 635 681	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	7 600 180	21 000	-	731 414	62 284	-	-	8 414 878	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	8 663 563	-	29 871	-	1 800 878	-	-	10 494 312	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	467 353	-	-	-	-	-	-	467 353	6
7	Total des subventions	20 555 504	41 268	29 871	813 562	3 572 019	-	-	25 012 224	7
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	1 781 289	-	-	48 589	-	-	-	1 829 878	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	10 031 659	-	-	84 426	65 759	-	-	10 181 844	12
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	13
14	Transfert de coûts indirects (865, 866)	(2 385 734)	-	-	(60 000)	(2 500)	-	-	(2 448 234)	14
15	Ventes externes (460)	637 631	-	-	63 065	604 171	-	-	1 304 867	15
16	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Total des produits autres	10 064 845	-	-	136 080	667 430	-	-	10 868 355	17
18	TOTAL DES PRODUITS	30 620 349	41 268	29 871	949 642	4 239 449	-	-	35 880 579	18

Université du Québec à Chicoutimi
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2025
en \$

		Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Soutien institutionnel (administration)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)	Total	
		1	3	4	5	6	7	8	9	
1	Masse salariale									1
2	Direction	148 876	-	-	61 302	-	-	-	210 178	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	1 911 203	-	-	-	-	-	-	1 911 203	4
5	Chargés de cours	33 561	-	-	-	-	-	-	33 561	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	4 218 729	-	-	2 719	9 437	-	-	4 230 885	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	925 448	-	-	550	2 674	-	-	928 672	7
8	Personnel professionnel non enseignant	810 127	-	23 149	381 059	88 119	-	-	1 302 454	8
9	Personnel de soutien technique	1 757 592	-	-	7 449	35 929	-	-	1 800 970	9
10	Personnel de soutien de bureau	239 073	-	-	115	27 259	-	-	266 447	10
11	Personnel de métier et ouvrier	128 800	-	-	-	-	-	-	128 800	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	2 233 488	-	4 829	97 140	35 451	-	-	2 370 908	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	2 945	-	-	-	-	-	-	2 945	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	12 409 842	-	27 978	550 334	198 869	-	-	13 187 023	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	1 451 867	-	-	-	-	-	-	1 451 867	16
17	Formation et perfectionnement (710)	3 804	-	-	-	-	-	-	3 804	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 676 013	-	-	89 445	134 589	-	-	1 900 047	18
19	Bourses (735)	6 142 377	-	-	4 300	3 877 596	-	-	10 024 273	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	1 309 492	-	-	200	-	-	-	1 309 692	20
21	Fournitures et matériel (745)	1 278 378	-	1 343	26 789	4 465	-	-	1 310 975	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	2 770 759	-	550	210 587	20 958	-	-	3 002 854	23
24	Volumes et périodiques (750)	10 752	-	-	540	151	-	-	11 443	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	275 835	-	-	-	-	-	-	275 835	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	29 868	-	-	47 840	-	-	-	77 708	26
27	Location exploitation (830)	4 097	-	-	2 379	-	-	-	6 476	27
28	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	410 340	-	-	(163 040)	1 203	-	-	248 503	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	761	-	-	-	-	-	-	761	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Total des charges autres	15 364 343	-	1 893	219 040	4 038 962	-	-	19 624 238	34
35	Ventes internes (878)	(403 788)	-	-	(1 935)	-	-	-	(405 723)	35
36	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	407 365	-	-	142	118	-	-	407 625	36
37	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	15 367 920	-	1 893	217 247	4 039 080	-	-	19 626 140	38
39	TOTAL DES CHARGES	27 777 762	-	29 871	767 581	4 237 949	-	-	32 813 163	39

Université du Québec à Chicoutimi
Produits reportés
Exercice 2024-2025
en \$

Annexe 7

		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
		1	2	3	4	5
1	Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)	1 577 719		s.o.	s.o.	
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4	Activité de recherche			s.o.	s.o.	
5	Activités d'été 2025 - Services aux collectivités	624 943		s.o.	s.o.	
6	Activités d'été 2025 - Services aux étudiants et sports	482 902		s.o.	s.o.	
7	Facturation pour des programmes de formation à l'étranger pour 25-65	1 853 100		s.o.	s.o.	
8				s.o.	s.o.	
9				s.o.	s.o.	
10				s.o.	s.o.	
11				s.o.	s.o.	
12				s.o.	s.o.	
13				s.o.	s.o.	
14				s.o.	s.o.	
15				s.o.	s.o.	
16				s.o.	s.o.	
17				s.o.	s.o.	
18				s.o.	s.o.	
19				s.o.	s.o.	
	Total	4 538 664	-	s.o.	s.o.	-

Université du Québec à Chicoutimi
Affectations internes des soldes de fonds
Exercice 2024-2025
en \$

Nature de l'affectation (Seuil de signification de 50 000\$)		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation - Capital	Fonds de dotation - Produits nets non distribués	Autres fonds
		1	2	3	4	5	6
1	Projets d'enseignement	252 053					
2	Activités de recherche	1 615 506					
3	Services aux collectivités	36 347					
4	Laboratoire international des matériaux anti givres (Lima)		1 319 746				
5	Activités de recherche financées par l'autre fonds		491 604				
6	Activités de recherche financée par des fonds résiduels de contrats de recherche		395 117				
7	Acquisitions d'immobilisations			687 975			
8	Projets d'investissements de la FCI et du MESI pour l'acquisition d'équipements			41 693			
9	Développement informatique						
10	Projets d'investissement financés par l'autre fonds			30 688			
11	Fonds pour projets structurants						610 248
12	Fonds pour le versement de bourses pour étudiants						1 138 399
13	Fonds pour le développement à l'international						343 999
14	Fonds pour le développement de la recherche						45 985
15	Fonds pour le soutien à l'enseignement et à l'apprentissage						330 750
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28	Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29							
30	Total des affectations des soldes de fonds	1 903 906	2 206 467	760 356	-	-	2 469 381

Seuil de signification de 50 000\$						
Informations additionnelles sur les autres actifs						
#	Autres actifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2	Logiciels et développement informatique			1 084 849		
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
14						
15	TOTAL ⁽¹⁾	-	-	1 084 849	-	-

Seuil de signification de 50 000\$						
Informations additionnelles sur les autres passifs						
#	Autres passifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Instruments financiers dérivés					
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
29						
30	TOTAL ⁽²⁾	-	-	-	-	-

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 19 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 38 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

		Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
		Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
Seuil de signification de 50 000\$		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	Récupérations de salaires ou prêts de service	- - -	28 740	- - -								
2	Créances douteuses	- - -	- - -	6 697								
3	Amortissement des autres actifs (voir annexe 9)							802 794				
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29	Total	-	28 740	6 697	-	-	-	802 794	-	-	-	-

Université du Québec à Chicoutimi

Redressements des soldes de fonds

Exercice 2024-2025

en \$

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement	Solde de fonds Fonds avec restrictions	Solde de fonds Fonds d'immobilisations	Solde de fonds Fonds de dotation	Solde de fonds Autres fonds
		1	2	3	4	5
1	Provision pour vacances courues des années antérieures (compte306)	-	-	-	-	-
2	Provision pour avantages sociaux futurs (compte 307)	-	---	---	---	---
3	Autres redressements des années antérieures (compte 308) ¹	-	-	-	-	-
4	Total des redressements des soldes de fonds	-	-	-	-	-
5	Précision "Autres redressements des années antérieures" (compte 308)					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12	Résiduel "Autres redressements des années antérieures" à précier	-	-	-	-	-

Note 1: les autres redressements des années antérieures doivent être expliqués dans les lignes de 6 à 11 en inscrivant les montants correspondants pour chaque fonds

		VERS					
AVANCES INTERFONDS DU		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Total des avances aux autres fonds 6
1	Fonds de fonctionnement		-	2 595 700	-	352 146	2 947 846
2	Fonds avec restrictions	30 157 024		-	-	-	30 157 024
3	Fonds d'immobilisations	-	-		-	-	-
4	Fonds de dotation	-	-	-		3 660 420	3 660 420
5	Autres fonds	-	-	-	-		-
6	Total des avances reçues d'autres fonds	30 157 024	-	2 595 700	-	4 012 566	36 765 290

		VERS					
VIREMENTS INTERFONDS ^{Notes 1 et 2} DU		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Total des virements vers d'autres fonds 6
7	Fonds de fonctionnement			3 431 847	12 382	49 530	3 493 759
8	Fonds avec restrictions			3 665 046			3 665 046
9	Fonds d'immobilisations						-
10	Fonds de dotation						-
11	Autres fonds	21 500	418 831				440 331
12	Total des virements reçus d'autres fonds	21 500	418 831	7 096 893	12 382	49 530	7 599 136

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.
Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

Université du Québec à Chicoutimi

Informations additionnelles sur les virements interfonds

Exercice 2024-2025

en \$

Annexe 12 a

Seuil de signification de 100 000\$							
	1	2	3	4	5	6	7
Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotation	Vers d'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
1	VI (FF au FI) – Acquisition terrain bâtiments	---		---	---	-	
2	VI (FF au FI) – Acquisition autres immobilisations	---	2 681 847	---	---	2 681 847	
3	VI (FF au FI) – Acquisition RI	---		---	---	-	
4	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) terrain bâtiments	---		---	---	-	
5	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) autres immobilisation	---		---	---	-	
6	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) RI	---		---	---	-	
7	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs terrain bâtiments	---		---	---	-	
8	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs autres immobilisations	---	750 000	---	---	750 000	
9	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs RI	---		---	---	-	
10	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt interne (capital)	---		---	---	-	
11	VI (FF au FI) – Autres virements	---	-	---	---	-	
12	VI (FF au FAR)		---	---	---	-	
13	VI (FF au FD)	---	---	12 382	---	12 382	
14	VI (FF au AF)	---	---	---	49 530	49 530	
15	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – retour de fonds virés des années antérieures					-	
16	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – Autres virements					-	
17	Total ⁽¹⁾	-	3 431 847	12 382	49 530	3 493 759	

Seuil de signification de 100 000\$							
	1	2	3	4	5	6	7
Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotation	D'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
18	VI (FAR au FF)		---	---	---	-	
19	VI (FD au FF)	---	---		---	-	
20	VI (AF au FF)	---	---	---	21500	21 500	
21	VI (ensemble des autres fonds au FF) retour de fonds virés des années antérieures					-	
22	VI (ensemble des autres fonds au FF) Autres virements					-	
23	Total ⁽²⁾	-	-	-	21 500	21 500	

Note 1: Le total de la ligne 17 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.

Note 2: Le total de la ligne 23 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.

Note 3: Commentaire au besoin, exemple : nom du projet, reserve, etc.

1 Université du Québec à Chicoutimi

Avantages sociaux

Exercice 2024-2025

en \$

Composition des avantages sociaux		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
1	Régime de retraite de l'université	9 392 820	766 682		10 159 502
2	Régie des rentes du Québec	4 327 029	573 923		4 900 952
3	Régime québécois d'assurance parentale	600 121	74 409		674 530
4	Fonds des services de santé (FSS)	4 641 049	479 722		5 120 771
5	Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST	404 721	50 670		455 391
6	Assurance-emploi	1 074 305	151 012		1 225 317
7	Assurance-vie	58 781	4 996		63 777
8	Assurance santé et salaire	490 982	180 820		671 802
9	Exonération des droits de scolarité	12 851	-		12 851
10	Cotisation pour déficit actuariel du régime de retraite				-
11	Autres avantages sociaux	154 585	88 674	5 064	248 323
12	TOTAL	21 157 244	2 370 908	5 064	23 533 216

Ratio des avantages sociaux sur la masse salariale par fonds		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
13	Masse salariale ¹ (900 à 905), (910 à 915), (920 à 925), (930 à 934), (940 à 944), (950 à 954), (960 à 964), (970 à 974), (980 à 985), et (997)	102 112 965	10 813 170	21 278	112 947 413
14	Ratio (Avantages sociaux /Masse salariale, en %)	21%	22%	24%	21%

Note 1 : La masse salariale de la ligne 13 est présentée au brut, c'est-à-dire qu'elle n'est pas diminuée du montant des salaires capitalisables transférés au fonds des immobilisations.

1 Université du Québec à Chicoutimi

Détail des charges Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)

Fonds de fonctionnement

Exercice 2024-2025

en \$

		Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations mineures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1	Masse salariale							1
2	Direction	337 341	-	-	-	-	337 341	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	-	-	-	-	-	-	4
5	Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	7
8	Personnel professionnel non enseignant	365 623	-	-	-	-	365 623	8
9	Personnel de soutien technique	792 878	250	-	15 711	-	808 839	9
10	Personnel de soutien bureau	662 105	-	-	-	-	662 105	10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 511 370	-	-	-	-	1 511 370	11
12	Avantages sociaux (700)	854 279	32	-	1 506	-	855 817	12
13	Heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	41 224	-	-	-	-	41 224	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	4 564 820	282	-	17 217	-	4 582 319	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	16
17	Formation et perfectionnement (710)	1 090	-	-	-	-	1 090	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	22 640	-	-	2 508	-	25 148	18
19	Bourses (735)	-	-	-	-	-	-	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	313 022	-	-	-	-	313 022	20
21	Fournitures et matériel (745)	192 080	30 832	-	1 895	-	224 807	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795)	1 160 453	798 861	1 323 883	80 797	-	3 363 994	23
24	Volumes et périodiques (750)	-	-	-	-	-	-	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	2 632 536	706	-	834 160	-	3 467 402	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	2 959 918	-	-	-	-	2 959 918	26
27	Location-exploitation (830)	11 810	-	-	-	-	11 810	27
28	Pertes sur vente de placement (886)	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	485 193	8 537	-	35 569	-	529 299	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	-	-	-	-	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	32
33	Mauvaises créances (860)	-	-	-	-	-	-	33
34	Autres charges (870)	-	-	-	-	-	-	34
35	Total des autres charges	7 778 742	838 936	1 323 883	954 929	-	10 896 490	35
36	Ventes internes (878)	-	-	-	(40)	-	(40)	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	3 390	236	-	-	-	3 626	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	38
39	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	7 782 132	839 172	1 323 883	954 889	-	10 900 076	39
40	Total des charges	12 346 952	839 454	1 323 883	972 106	-	15 482 395	40

Université du Québec à Chicoutimi
Charges d'immobilisations
Exercice 2024-2025
en \$

		Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
			Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	Projets en cours	5 509 875	1 328 301	11 003	9 031			3 795 070	5 143 405	10 653 280
2	Terrains	777 312							-	777 312
3	Aménagement de terrains	3 366 477	90 190	63 208	148 298			61 106	362 802	3 729 279
4	Bâtiments	106 585 666						179 921	179 921	106 765 587
5	Bâtiments - construction prestigieuse	-							-	-
6	Améliorations majeures aux bâtiments	75 342 595	5 201 045	72 421	937 620			246 257	6 457 343	81 799 938
7	Améliorations locatives	9 797 906							-	9 797 906
8	Équipements informatiques	6 522 036	54 001	1 606 982	205 124			98 366	1 964 473	8 486 509
9	Équipements de communication multimédia	1 244 438	259 253	275 566	47 984			117 854	700 657	1 945 095
10	Mobilier et équipement de bureau	735 543	1 814	140 899	124 969			36 358	304 040	1 039 583
11	Autres équipements	-							-	-
12	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	19 210 079	163 805	426 720	2 150 750			90 826	2 832 101	22 042 180
13	Documents de bibliothèques	16 242							-	16 242
14	Manuels pédagogiques	-							-	-
15	Matériels roulants	201 225	38 521	40 382					78 903	280 128
16	Réseaux de télécommunications	-							-	-
17	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisistion	-							-	-
18	Autres actifs corporels (note A)	-							-	-
19	Actifs non amortissables	59 789							-	59 789
20	Logiciels (note B)	-							-	-
21	Développements informatiques (note B)	-							-	-
22	Autres actifs incorporels	-							-	-
23	TOTAL	229 369 183	7 136 930	2 637 181	3 623 776	-	-	4 625 758	18 023 645	247 392 828

Annexe 16 (suite)

		Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé				Immobilisations nettes à la fin de l'année
						Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation	Solde à la fin de l'année	
24	Projets en cours	10 653 280		(7 875 090)	2 778 190	-			-	2 778 190
25	Terrains	777 312			777 312	-			-	777 312
26	Aménagement de terrains	3 729 279	(206 881)	6 484 480	10 006 878	1 807 020,00	496 164	206 881	2 096 303	7 910 575
27	Bâtiments	106 765 587			106 765 587	49 648 735,14	2 269 189		51 917 924	54 847 663
28	Bâtiments - construction prestigieuse	-			-	-			-	-
29	Améliorations majeures aux bâtiments	81 799 938	(1 503 740)	217 435	80 513 633	23 680 284,39	2 592 849	1 503 735	24 769 398	55 744 234
30	Améliorations locatives	9 797 906			9 797 906	8 619 051,40	1 079 114		9 698 165	99 741
31	Équipements informatiques	8 486 509	(1 190 959)	10 726	7 306 276	3 479 174,01	1 873 371	1 190 959	4 161 586	3 144 690
32	Équipements de communication multimédia	1 945 095	(81 704)		1 863 391	442 665,34	294 753	81 704	655 714	1 207 677
33	Mobilier et équipement de bureau	1 039 583	(7 310)		1 032 273	240 211,23	165 750	7 310	398 651	633 622
34	Autres équipements	-			-	-			-	-
35	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	22 042 180	(1 414 824)	1 162 449	21 789 805	9 081 746,10	1 877 056	1 414 824	9 543 978	12 245 827
36	Documents de bibliothèques	16 242			16 242	13 805,41	1 625		15 430	812
37	Manuels pédagogiques	-			-	-			-	-
38	Matériels roulants	280 128	(30 599)		249 529	81 182,56	39 433	30 599	90 017	159 512
39	Réseaux de télécommunications	-			-	-			-	-
40	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-			-	-			-	-
41	Autres actifs corporels (note A)	-			-	-			-	-
42	Actifs non amortissables	59 789			59 789	-			-	59 789
43	Logiciels (note B)	-			-	0,47			0	(0)
44	Développements informatiques (note B)	-			-	(0,18)			(0)	0
45	Autres actifs incorporels	-			-	-			-	-
46	TOTAL	247 392 828	(4 436 017)	-	242 956 811	97 093 876	10 689 304	4 436 012	103 347 168	139 609 643

Note A: Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.
Note B: Il faut consulter la *Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux* (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

Université du Québec à Chicoutimi

Annexe 17

Salaire moyen par catégorie de personnel

Exercice 2024-2025

en \$

	CATÉGORIES DE PERSONNEL	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	165 774	136 243
2	Gérance		
3	Enseignants-chercheurs	139 105	94 276
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		12 772
5	Associés à l'enseignement et à la recherche	86 741	69 052
6	Professionnel non enseignant	104 519	113 286
7	Soutien technique	71 125	69 912
8	Soutien de bureau	58 446	34 709
9	Métiers et ouvriers	63 952	53 389
		VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS	
10	Chargés de cours		12 142

Frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais facturés aux étudiants ^(note1)

Exercice 2024-2025

Ensemble des fonds

en \$

		1
No ligne	Comptes des frais institutionnels obligatoires	Revenus FIO
1	Frais d'admission (447)	450 161
2	Frais d'inscription (448)	1 502
3	Frais technologiques (449)	978 250
4	Frais de droits d'auteur (451)	57 301
5	Frais de rédaction de thèses ou de mémoires et frais de polongation (452)	220 572
6	Frais spécifiques à certains cours ou programmes (453)	85 781
7	Frais de diplomation et relevés de notes (454)	70 740
8	Services aux étudiants (456)	1 034 550
9	Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)	1 580 339
10	Total pour les frais institutionnels obligatoires ⁽²⁾	4 479 196
11	Explications «Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)» (si 10% ou plus du total) :	35%
12	Accès Libre	578 368
13	Frais généraux	1 001 971
14		

No ligne	Frais institutionnel obligatoire perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	FIO perçus
15	Primes relatives à certaines assurances obligatoires	
16	Frais pour le transport en commun (FIO)	578 368
17	Total des FIO perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	578 368

No ligne	Comptes des autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)	Revenus Non FIO
18	Pénalités, retards et révision de notes (458)	105 025
19	Dons et campagnes de financement (459) ⁽³⁾	-
20	Ventes de notes de cours (462)	-
21	Vente ou locations de matériel ou d'équipements (463)	-
22	Reconnaissance des acquis (464)	-
23	Autres frais facturés aux étudiants (467)	-
24	Total pour les autres frais facturés aux étudiants (Non FIO) ⁽⁴⁾	105 025
25	Explications «Autres frais facturés aux étudiants (467)» (si 10% ou plus du total) :	0%
26		
27		
28		
29	Total des nouveaux apports reçus pour les dons et campagnes de financement	
No ligne	Autres frais perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	Autres frais perçus
30	Primes relatives aux assurances des étudiants étrangers	1 705 890
31	Primes relatives aux assurances non obligatoires	957 294
32	Dons et campagnes de financement (exclus du compte 459)	225 495
33	Cotisations aux associations étudiantes	685 951
34	Frais pour le transport en commun (Non FIO)	
35	Total pour les autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	3 574 630

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Le total inscrit à la ligne 10 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 8 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Note 3: Ce revenu correspond à la portion de l'apport qui a été comptabilisée dans les produits de la période. Le montant total de l'apport reçu dans la période doit être inscrit à la ligne 29.

Note 4: Le total inscrit à la ligne 24 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 9 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle (note 1)

Exercice 2024-2025

en \$

	1	2
	Fonds de fonctionnement (note 2)	
	2023-2024	2024-2025
Solde de fonds au début aux fins de la subvention conditionnelle (note 3) (1)	(7 362 571)	(13 770 935)
Produits (2) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	155 631 780	164 032 420
Charges (3) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	159 350 601	161 383 391
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)	(3 718 821)	2 649 029
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	3 596 387	3 493 759
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	524 844	21 500
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs (7) (compte 704 du SIFU)	382 000	839 000
Annulation des gains (-) et pertes latents (8) (Compte 879 du SIFU)	-	-
Annulation des impacts financiers de la COVID 19 (note 4) (9)	-	
Résultats annuels ajustés aux fins de la subvention conditionnelle (10) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9)	(6 408 364)	15 770

Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle avant ajustements du Ministère (11) = (1) + (10)	(13 770 935)	(13 755 165)
Ajustements après révision ^(note 2) (12)	-	
Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle (13) = (11) + (12)	(13 770 935)	(13 755 165)
Conciliation solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle par rapport au solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités ^(note 3)		
Annulation ajustements cumulés aux fins de la subvention conditionnelle (14) ^(note 4) = - (7) - (8) cumulés	(7 978 483)	(8 817 483)
Redressements des années antérieurs cumulés (15)	(30 689 655)	(30 689 655)
Réévaluation et autres éléments régimes de retraite cumulé (16)	4 264 295	2 687 295
Solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités (17)= (13) + (14) + (15) + (16)	(48 174 778)	(50 575 008)

Note 1: Voir la règle budgétaire 4.1.8 (2024-2025).

Note 2 : Les ajustements après révision seront inscrits par le Ministère au besoin.

Note 3 : Solde de fonds aux fins de la subvention conditionnelle à partir du solde du fonds de fonctionnement au 30 avril 2010.

Note 4 : Incluant les'impacts financiers rapportés par les établissements au ministère dans le formulaire de recensement des coûts liés à la COVID-19 cumulé et l'annulation des revenus relatifs au décret du 24 mars 2010 cumulé

Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Produits non gouvernementaux

		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce						485 875
Dons en nature						
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)		---	---	---	---	---
Autre 1	Subventions diverses pour projets de recherche		10 181 844			
Autre 2	Dons et commandites pour activités diverses	77 131				
Autre 3						
Autre 4						
Autre 5						
Autre 6						
Autre 7						
Autre 8						
Autre 9						
Autre 10						
Total		77 131	10 181 844	-	-	485 875

Note # 2: Ventilation des comptes 015 et 210

	Compte 015	Compte 210
2024-2025 (T)	9 430 416	
2023-2024 (T-1)	(1 737 745)	
2022-2023 (T-2)		

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada	768 045		(62 152)	677 989		27 904
2	Conseil de recherches en sciences humaines	1 169 026		1 288 719	1 428 545		1 029 200
3	Santé Canada	1 302		-	-		1 302
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	2 227 844		5 682 508	4 050 290		3 860 062
5	Instituts de recherche en santé du Canada	684 831		23 728	-		708 559
6	Fondation canadienne pour l'innovation	354 789		(38 327)	-		316 462
7	Chaires de recherche du Canada	759 116		(759 116)	-		(0)
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste)	196 052		6 600 134	4 337 488		2 458 698
9	Total pour le fonds avec restrictions	6 161 004	-	12 735 494	10 494 312	-	8 402 186

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
10	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada	13 784 284		635 092	4 971	-	14 414 405	798 847	13 615 558
11	Total pour le fonds des immobilisations	13 784 284	-	635 092	4 971	-	14 414 405	798 847	13 615 558

Note 1: [Report automatique](#) des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: [Saisie manuelle](#) des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours

Note 3: [Saisie manuelle](#) des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 263 et 362 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: [Report automatique](#) des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422 et 423).

Note 5: [Saisie manuelle](#) des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Les apports reportés à la fin doivent correspondre à la somme des comptes 263 et 362 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: [Report automatique](#) des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: [Report automatique](#) du compte 532 "Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations – Gouvernement du Canada".

Université du Québec à Chicoutimi

Continuité des apports reportés - Gouvernement du Québec

2024-2025

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Ajustements note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subventions du Ministère	7 765 876		3 295 210	5 635 681		5 425 405
2	Subventions des autres ministères du gouvernement du Québec	4 706 847		4 443 560	4 587 003		4 563 404
3	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT)	509 698		500 894	263 871		746 721
4	Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	233 844		41 048	956		273 936
5	Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)	863 177		2 462 823	2 533 671		792 329
6	Université du Québec et ses constituantes	262 512		385 423	314 558		333 377
7	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec (autres que ceux de la liste)	675 529		881 348	714 819		842 058
8	Total pour le fonds avec restrictions	15 017 483	-	12 010 306	14 050 559	-	12 977 230

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec	88 506 148	3 405	10 810 158	184 795	-	99 134 916	6 614 492	92 520 424
10	Total pour le fonds des immobilisations	88 506 148	3 405	10 810 158	184 795	-	99 134 916	6 614 492	92 520 424

Note 1: [Report automatique](#) des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: [Saisie manuelle](#) des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours, ainsi que des transferts des reliquats du fonds avec restrictions au fonds de fonctionnement.

Note 3: [Saisie manuelle](#) des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 261, 262, 360 et 361 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: [Report automatique](#) des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 405, 410, 411, 427, 495, 496, 497, 515 et 520).

Note 5: [Saisie manuelle](#) des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total à la ligne 8 des apports reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 261 et 262 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique des compte 530 et 531 "Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations – gouvernement du Québec".

Note 9: Le total des apports reportés doit correspondre à la sommation des comptes 360 et 361

Université du Québec à Chicoutimi

Continuité des apports et des produits reportés - Autres sources

Exercice 2024-2025

(en \$)

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS							
No ligne	Organismes subventionnaires	Apports et produits reportés au début (court et long termes)	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports et nouveaux produits reportés de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports et produits reportés à la fin (court et long termes)
		note 1	note 2	note 3	note 4	note 5	note 6
		1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Municipalités	173 544		79 251	20 531		232 264
2	Produits provenant d'autres universités et d'organismes apparentés	51 486		456 298	446 822		60 962
3	Gouvernements autres provinces	-			-		-
4	Gouvernements étrangers	-			-		-
5	Produits non gouvernementaux	9 038 533		9 791 437	10 181 844		8 648 126
6	Produits provenant d'une fondation	1 896 517		2 074 316	1 829 878		2 140 955
7	Total pour le fonds avec restrictions	11 160 080	-	12 401 302	12 479 075	-	11 082 307

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS									
No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin
		note 1	note 2	note 3	note 4	note 7			note 6
		1	2	3	4	5	6=1+2+3-4+5	note 8	8=6-7
8	Autres sources	15 015 283	(3 404)	336 154	11 000	-	15 337 033	708 349	14 628 684
9	Total pour le fonds des immobilisations	15 015 283	(3 404)	336 154	11 000	-	15 337 033	708 349	14 628 684

Note 1: Report automatique des apports reportés et/ou produits reportés au début de l’exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés et/ou produits reportés au début de l’exercice en cours

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté et/ou produit reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l’exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 424, 426, 428, 429, 430, 431 et 446).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d’apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total des apports et des produits reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d’apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique du compte 533 "Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations – Autres sources".

Université du Québec à Chicoutimi

Produits des entités subventionnaires du gouvernement du Canada par fonds

Exercice 2024-2025

Fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisations

en \$

No ligne	Comptes	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Total 4 = 1+2+3
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada (415)	12 500	677 989	-	690 489
2	Conseil de recherches en sciences humaines (416)	1 761 142	1 428 545	-	3 189 687
3	Santé Canada (417)	-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (418)	-	4 050 290	-	4 050 290
5	Instituts de recherche en santé du Canada (419)	-	-	-	-
6	Fondation canadienne pour l'innovation (421)	-	-	4 971	4 971
7	Chaires de recherche du Canada (422)	-	-	-	-
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste) (420)	62 628	4 337 488	---	4 400 116
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (fonds d'immobilisations) (423)	---	---	-	-
10	Total	1 836 270	10 494 312	4 971	12 335 553

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début ^(note 4)	Ajustements ^(note 5)	Nouveaux apports de l'exercice ^(note 6)	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice ^(note 6)	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations ^(note 7)	Apports reportés à la fin (court et long termes) ^(note 7)	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.1.8 Stages en pratique sage-femme			-					-	
2.1.9 Études doctorales en psychologie clinique			233 424		216 338	152 806		296 956	
2.1.10 Formation en sciences infirmières			195 223					195 223	
2.1.11 Formation des médecins	2.1.11.1 Deuxième demande d'augmentation d'admission		-					-	
2.1.11 Formation des médecins	2.1.11.1 Deuxième demande d'augmentation d'admission							-	
2.1.11 Formation des médecins			-	-	-	-	-	-	
2.2.1 Pôles régionaux	2.2.1.1 Concertation entre les établissements d'enseignement collégial publics et les établissements universitaires		-					-	
2.2.1 Pôles régionaux	2.2.1.2 Mise en place par les pôles régionaux de projets complémentaires axés vers l'innovation, les partenariats inter-pôles et qui favorisent les transitions entre les		1 931 966		877 965	1 269 216		1 540 715	
2.2.1 Pôles régionaux			1 931 966	-	877 965	1 269 216	-	1 540 715	
2.2.2 Déploiement des zones d'innovation								-	
2.2.4 Reconfiguration de l'offre de formation	2.2.4.1 Optimisation et développement de l'offre de formation		747 530		312 646	416 961		643 215	
2.2.4 Reconfiguration de l'offre de formation	2.2.4.2 Développement concerté d'activités de formation à distance		-					-	
2.2.4 Reconfiguration de l'offre de formation	2.2.4.3 Offre d'un programme de formation d'appoint destiné aux professionnels formés à l'étranger		-					-	
2.2.4 Reconfiguration de l'offre de formation			747 530	-	312 646	416 961	-	643 215	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation	2.3.1.1 Bourses d'excellence aux futurs enseignants		180		814 204	813 750		634	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation	2.3.1.2 Bourses de persévérance pour les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement		-					-	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation	2.3.1.3 Bourses aux doctorantes et aux doctorants en sciences de l'éducation		-		20 000	20 000		-	
2.3.1 Bourses en sciences de l'éducation			180,00	-	834 204	833 750	-	634	
2.3.2 Bourses en psychologie clinique			5000		262 500	287 500		(20 000)	
2.3.3 Bourses en sciences infirmières	Le volet 1: les bourses de maîtrise		-					-	
2.3.3 Bourses en sciences infirmières	Le volet 2: les bourses doctorales		43 200					43 200	
2.3.3 Bourses en sciences infirmières			43 200,00	-	-	-	-	43 200	
2.4.1 Services spécialisés pour l'intégration des personnes en situation de handicap			(28 973)		32 298	74 272		(70 947)	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 1 : Programme régulier		-					-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 2 : Démarrage de petites cohortes							-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 3 : Stage en milieu autochtone		-					-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 4 : Projets particuliers		-		118 672			118 672	
2.4.2 Membres des communautés autochtones	Volet 7 : Programme des facultés de médecine pour les Premières Nations et les Inuit							-	
2.4.2 Membres des communautés autochtones			-	-	118 672	-	-	118 672	
2.4.3 Lutte contre l'homophobie et la transphobie								-	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 1 : Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles significatifs ou inspirants		611 922		288 237	477 401		422 758	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 2 : Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiants universitaires		-					-	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 3 : Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants		-					-	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026	Volet 4 : Soutenir les initiatives favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur		-					-	
2.4.5 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026			611 922	-	288 237	477 401	-	422 758	

Annexe 24									
Continuité des apports reportés - MES									
2.5.2 Développement des compétences en français des étudiants non québécois									
2.6.1 Rehaussement de la sécurité de l'information et de la cybersécurité									
2.6.5 Autres ajustements particuliers									
2.7.1 Sommes accordées pour des activités parauniversitaires									
2.7.2 Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger									
2.7.3 Mesure de garantie de location visant le logement étudiant									
2.9 Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes									
Volet Enseignement supérieur									
Sous total subventions spécifiques reportables									
Annexe 24 (suite)									
Autres Subventions reportées (note 1)									
Subvention reportable (note 3)									
Libellé du volet									
Libellé du sous-volet									
Apports reportés au début (note 4)									
Ajustements									
Nouveaux apports de l'exercice									
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice									
Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations									
Apports reportés à la fin (court et long termes) (note 2)									
Commentaire de l'Université									
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur									
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur									
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur									
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur									
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur									
22-23 RB 2.1.29 Mesure transitoire pour les stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation de la santé et d services sociaux									
23-24 RB 2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers									
23-24 RB 2.1.6 Appui au recrutement d'étudiants internationaux, ainsi qu'à leur accueil et leur intégration									
23-24 RB 2.1.8 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire									
23-24 RB 2.1.9 Accès à la profession enseignante									
23-24 RB 2.1.20 Soutenir les personnes immigrantes formées à l'étranger désirant accéder à une profession réglementée									
23-24 RB 2.1.24 Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises									
Mandats stratégiques en sciences de l'éducation antérieures à 2022-2023									
Insertion professionnelle étudiants en situation d'handicap									
Réussite en enseignement et relance économique									
Créneaux d'expertise en génie et en informatique									
MES Crise sanitaire									
Génie et informatique réussite et persévérance antérieures à 2022-2023									
Reconnaissances des acquis avant 2022-2023									
MES Formation des IPSSPL									
Soutien aux étudiants en situation d'handicap - enveloppes d'années antérieures									
Autres subventions									
2.1.10 Formation en sciences infirmières (suite de la ligne 12 ci-haut dont les cellules sont protégées)									
2.6.1 Rehaussement de la sécurité de l'information et de la cybersécurité (suite de la ligne 46 ci-haut dont les cellules sont protégées)									

Note 1

Note 2

Note 3

Note 4:

Note 5:

Note 6:

Note 7:

Autres Subventions reportées ne figurant pas dans la liste plus haut

Le total général (colonne 6, ligne 80) doit égaer le montant indiqué à l'annexe 22b (tableau 1, colonne 6, ligne 1).

(Année financière) - (numéro de la règle budgétaire) - (nom de la règle budgétaire)

Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Suite manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours, ainsi que des transferts des reliquats du fonds avec restrictions au fonds de fonctionnement.

Suite manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 261 au fonds correspondant de l'année courante.

Le total à la ligne 83 des apports reportés à la fin doit correspondre au solde du compte 261 au fonds correspondant de l'année courante.



SECTION 2

État du traitement des membres du personnel de direction 2024-2025

- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction
- Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

État du traitement des membres du personnel de direction 2024-2025

Formulaire de déclaration

État du traitement 2024-2025 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Université du Québec à Chicoutimi

[illegible]

Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	59	Le plus élevé	253 605	113 355
		Moyenne	167 149	19 800
		Le moins élevé	120 910	230
Personnel de direction des services	11,12	Le plus élevé	193 397	21 022
		Moyenne	151 726	6 611
		Le moins élevé	134 344	383
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A	N/A
		Moyenne	N/A	N/A
		Le moins élevé	N/A	N/A

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	52,43	Le plus élevé	61 134
		Moyenne	10 541
		Le moins élevé	50
Personnel de direction des services	10,12	Le plus élevé	8 935
		Moyenne	4 353
		Le moins élevé	73
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne	N/A
		Le moins élevé	N/A

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2024-2025

NOTES COMPLÉMENTAIRES

	OUI ou non	
Pendant l'année 2024-2025, est-ce que des membre du personnel de direction supérieure bénéficient d'une indemnité de transition au sein de l'établissement?	NON	Si oui, le coût ou la valeur imposable de cet avantage doit être inscrit ci-dessous.
Est-ce que des droits d'indemnité de départ sont détenus et non exercés pendant l'année 2024-2025 par les membre du personnel de direction supérieure?	OUI	Si oui, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2024-2025 doit être déclarée ci-dessous, pour chaque membre du personnel de direction supérieure.

[illegible]

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Modifiée 2020-17-AG-S-R-138 (16 décembre 2020), G.O.Q.1, 2 janvier 2021, p. 51-52.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, modifiée par le Conseil du trésor avec effet en mai 2020, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paie des coûts	6
11	Dispositions finales	6
Appendice 1		8
Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec		8
1	Principe directeur	8
2	Objectifs	8
3	Description	8
4	Évaluation	8
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	9

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée maximale d'une année en fonction de la durée de son mandat continu, sans diminution de traitement. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Ce congé est d'une année si le cadre supérieur est en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

La modification au paragraphe 3.3 entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat ou en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli, et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son premier mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure. Il doit renoncer le cas échéant aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article. L'allocation de départ est établie en fonction de la durée du mandat continu.

Dans tous les cas, l'allocation de départ ne peut être supérieure à une année de traitement qui correspond au salaire que le cadre supérieur reçoit au moment de son départ.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

La modification au paragraphe 3.5 entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.
- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.
- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.
- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.
- 8.8** Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquentement autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.
- 11.4** Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1^{er} mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

- 11.5** Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
 - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
 - La mise en œuvre des objectifs financiers;
 - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.

SECTION 3

Rapport sur la performance

- Grille des indicateurs :
 - Réussite académique
 - Durée des études
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
 - Mesures phares d'encadrement des étudiants
 - Autres mesures d'encadrement des étudiants
- Programme d'activités de recherche
 - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche
 - Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029



Grille des indicateurs

Réussite académique

I. Éléments d'information		II. Observations													
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade													
		2014		2016		2018		2020		2021		2022		2023	
Taux de réussite des études de baccalauréat															
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
198	Persévérance après 1 an	1 026	87,4%	928	83,5%	979	85,9%	1 052	86,9%	1 033	82,2%	1 204	81,3%	1 363	81,2%
199	Diplomation après 6 ans	1 026	78,5%	928	74,6%	979	76,4%								
	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant														
200	Sciences de la santé	140	90,7%	117	82,1%	120	79,2%								
201	Sciences pures	31	90,3%	41	80,5%	46	89,1%								
202	Sciences appliquées	147	77,6%	118	67,8%	143	75,5%								
203	Arts	72	77,8%	81	79,0%	129	86,8%								
204	Lettres	28	64,3%	15	40,0%	18	50,0%								
205	Sciences humaines	177	78,5%	159	82,4%	152	78,3%								
206	Éducation	189	70,4%	180	73,9%	177	79,1%								
207	Droit														
208	Administration	242	78,5%	217	68,7%	191	64,4%								
209	Études plurisectorielles					3	33,3%								
210	Sans objet														
	Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant	207	66,2%	297	83,5%	369	84,8%	619	84,8%						
211															
212	Sciences de la santé	5	40,0%	7	14,3%	10	60,0%	10	90,0%						
213	Sciences pures	0		3	100,0%	13	100,0%	9	88,9%						
214	Sciences appliquées	99	82,8%	199	94,0%	246	91,9%	177	87,6%						
215	Arts	16	56,3%	15	46,7%	9	33,3%	17	47,1%						
216	Lettres	7	0,0%	11	27,3%	9	11,1%	1	0,0%						
217	Sciences humaines	20	40,0%	22	54,5%	21	38,1%	20	20,0%						
218	Éducation	9	11,1%	3	33,3%	1	100,0%	3	33,3%						
219	Droit														
220	Administration	51	68,6%	37	91,9%	60	91,7%	382	89,0%						
221	Études plurisectorielles														
222	Sans objet														
	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant	26	57,7%	29	62,1%										
223															
224	Sciences de la santé														
225	Sciences pures	2	100,0%	1	100,0%										
226	Sciences appliquées	5	80,0%	6	66,7%										
227	Arts														
228	Lettres	3	33,3%	2	0,0%										
229	Sciences humaines	11	72,7%	14	85,7%										
230	Éducation			2	50,0%										
231	Droit														
232	Administration	5	0,0%	3	0,0%										
233	Études plurisectorielles			1	0,0%										
234	Sans objet														
	Remarques														

Grille des indicateurs

Durée des études

	Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi						Date :	
							Page 2 de 2	
	I. Éléments d'information	II. Observations						
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE	Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade						
	Durée moyenne des études au baccalauréat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
235	Sciences de la santé	2,9	2,9	3,0	2,8	2,9		
236	Sciences pures	3,1	2,3	1,8	1,8	2,0		
237	Sciences appliquées	3,3	3,3	2,9	2,7	2,6		
238	Arts	2,7	2,9	2,9	2,9	2,9		
239	Lettres	2,9	2,7	3,3	3,4	3,0		
240	Sciences humaines	3,1	2,9	2,8	2,8	2,9		
241	Éducation	3,9	4,0	4,0	4,0	3,9		
242	Droit							
243	Administration	2,1	2,3	2,5	2,4	2,5		
244	Études plurisectorielles					3,7		
245	Sans objet							
246	Valeur indéterminée							
247	Ensemble des secteurs	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9		
	Durée moyenne des études de maîtrise	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
248	Sciences de la santé	1,3	1,0	2,7		2,6	1,5	2,0
249	Sciences pures		2,2	2,3	1,5	1,0	1,6	1,2
250	Sciences appliquées	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3
251	Arts	3,1	2,5	2,9	2,3	3,4	2,4	3,1
252	Lettres		3,1	3,2	2,4	3,3	2,0	
253	Sciences humaines	3,4	3,3	2,3	1,9	3,2	2,6	2,8
254	Éducation	3,3		3,3		2,0	4,0	3,7
255	Droit							
256	Administration	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6
257	Études plurisectorielles							
258	Sans objet							
259	Valeur indéterminée							
260	Ensemble des secteurs	1,6	1,4	1,3	1,2	1,3	1,3	1,5
	Durée moyenne des études de doctorat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
261	Sciences de la santé							
262	Sciences pures	3,2		3,7				
263	Sciences appliquées	3,3	1,5	2,4				
264	Arts							
265	Lettres	5,7						
266	Sciences humaines	5,1	4,9	5,9				
267	Éducation		1,7	1,7				
268	Droit							
269	Administration							
270	Études plurisectorielles							
271	Sans objet							
272	Valeur indéterminée							
273	Ensemble des secteurs	4,4	3,9	4,8				
	Remarques							

Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

Mesures phares d'encadrement des personnes étudiantes

Station-Services aux étudiants

Afin de favoriser une transition réussie pour les nouvelles personnes étudiantes de l'UQAC, les Services aux étudiants (SAÉ) ont mis en place la *Station-Services aux étudiants*. L'objectif derrière cette initiative est de répondre aux divers besoins des étudiants et d'offrir l'accompagnement nécessaire à l'amorce des études universitaires. L'installation proposée dans les premières semaines de la rentrée se veut un carrefour d'accueil et d'information pour les nouveaux membres de la communauté étudiante. Parmi les services offerts, soulignons l'info-logement, l'aide à la planification et à l'organisation du trimestre ainsi que l'aide financière aux études et bourses d'études. Les personnes étudiantes peuvent aussi obtenir de l'information sur la vie étudiante et les assurances santé en plus de profiter d'un soutien technique pour faciliter leur connexion aux diverses plateformes numériques de l'UQAC. Enfin, des services psychosociaux de proximité, de même que des espaces de mentorat et de socialisation sont également disponibles.

Services aux étudiants

Dans une optique de soutien continu à la réussite tout au long du parcours universitaire, les Services aux étudiants (SAÉ) mettent à la disposition de la communauté étudiante une vaste gamme de services et de soutien adaptés aux différents besoins. Cette offre intégrée vise à répondre notamment aux enjeux psychosociaux, aux besoins d'aide en apprentissage et offre également plusieurs activités visant à socialiser et s'intégrer à son nouveau milieu (programme de mentorat et cuisines collectives par exemple). Les personnes étudiantes peuvent ainsi bénéficier, en tout temps, d'un accompagnement personnalisé selon leur situation et les enjeux rencontrés. Ce soutien, accessible à chaque étape du cheminement universitaire, contribue à créer un environnement d'apprentissage bienveillant et stimulant, propice à la réussite et au développement personnel.

Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur (PARES)

Depuis les dernières années, et pour l'année à venir, le comité d'orientation en persévérance et en réussite se concentre sur le déploiement du plan d'action. Rappelons que les réflexions du comité avaient mené au plan d'action pour la réussite de l'UQAC, le tout en adéquation avec le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur* qui en est à sa dernière année. Notons également qu'un souci d'arrimage et de complémentarité entre les actions et les services est au cœur de plusieurs démarches. Travailler ensemble pour offrir une université propice à la réussite de tous est pour nous une priorité.

Encore cette année, nous avons eu le souci de consolider plusieurs postes clés visant le soutien direct aux étudiantes et étudiants, plusieurs initiatives ont été mise en place dans la dernière année afin de favoriser un meilleur maillage de l'offre de services en plus d'augmenter l'offre d'activités. Entre autres, nous avons offert plusieurs activités de reconnaissances et d'encouragement à la communauté étudiante durant la semaine de la persévérance scolaire qui avait lieu du 10 au 14 février dernier. L'ensemble des campus s'est mobilisé afin d'offrir des activités à leurs couleurs (par exemple : déjeuner causerie, accueil-café, conférence, mosaïque de la persévérance, biscuit de fortune, podcast).

Notons également l'élaboration d'un projet qui nous tient à cœur (coordonné aux SAE). Il s'agit de l'outil d'autoréflexion visant à identifier, pour la population étudiante, les facteurs de risque

et de protection face à la réussite de leur projet d'étude. L'objectif étant également de proposer une offre de service en adéquation avec les besoins identifiés et faire connaître l'ensemble de l'offre de soutien présente à l'UQAC. Cette année, nous allons également nous faire accompagner par une équipe de chercheur(e)s afin de maximiser les impacts de ce projet.

Finalement, nous avons relancé pour une deuxième édition l'appel de projets à la réussite afin de permettre aux différents secteurs de mettre en œuvre des initiatives propres aux besoins de leurs étudiantes et étudiants. Pour cette deuxième année, nous avons pu supporter cinq nouvelles initiatives qui se mettront en œuvre durant la prochaine année.

Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage

L'enseignement à l'UQAC vise à la fois l'acquisition de savoirs généraux et spécialisés, le développement de compétences de pointe, la persévérance et la réussite, en plaçant au cœur de ses préoccupations l'offre d'une expérience étudiante prenant en compte les besoins d'une diversité d'apprenantes et apprenants et de disciplines. L'enseignement y mise également sur la proximité et la richesse des interactions qui caractérisent l'UQAC, ainsi que la formation aux compétences du XXI^e siècle.

Le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage est le lieu unique au sein duquel chaque projet ou besoin pédagogique bénéficie, au moment approprié, de la collaboration entre tous les acteurs liés à l'enseignement et l'apprentissage à l'UQAC, c'est-à-dire les personnes enseignantes, étudiantes, les spécialistes de la pédagogie et de la technologie (médiatisation), l'administration et tous les services. Il se veut être l'acteur principal de la mise en œuvre du mode d'enseignement et d'apprentissage actif privilégié à l'UQAC.

Le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage se tient toujours à l'affût de nouveaux enjeux et des différentes réalités présentes dans nos classes et tente de développer avec agilité d'autres solutions et outils de soutien. Notons notamment la montée de l'intelligence artificielle, les compétences numériques ou la pédagogie inclusive.

En 2024-2025, le Carrefour a lancé la deuxième édition du Fonds de développement de la pédagogie universitaire de l'UQAC. Cette initiative a permis de soutenir et de promouvoir la mise en œuvre de cinq nouveaux projets pédagogiques inspirants et novateurs. L'objectif principal du Fonds est de mettre en valeur le dynamisme pédagogique présent à l'UQAC, tout en stimulant l'amélioration des pratiques enseignantes pour répondre aux besoins changeants de la communauté étudiante. Au printemps dernier, une journée entièrement consacrée à l'innovation pédagogique a également eu lieu sous le thème « oser l'innovation », offrant un espace d'échanges et de réflexion sur les pratiques pédagogiques novatrices. L'événement a également permis de présenter les dix premiers projets réalisés grâce aux fonds antérieurs, constituant une vitrine inspirante pour la communauté universitaire. Cette rencontre, riche en idées et en partages, donne le ton aux prochaines années et témoigne de l'engagement de l'UQAC envers l'excellence pédagogique.

Autres mesures d'encadrement des étudiants

Comité de reconnaissance de la participation à la vie institutionnelle

L'UQAC reconnaît la valeur formatrice des activités de participation réalisées au sein d'une association étudiante, d'un comité étudiant ou encore les activités réalisées dans le cadre des diverses instances de l'Université. Ces activités doivent être adressées à la communauté universitaire ou avoir contribué au rayonnement de l'UQAC.

Une activité de participation est dite à valeur formatrice lorsqu'elle requiert une participation active, la manifestation d'un esprit d'initiative, qu'elle contribue à assurer le développement de compétences telle la capacité d'analyse et de synthèse, l'acquisition d'un sens critique. Ces activités de participation doivent correspondre aux finalités du cycle d'études de la personne étudiante.

La personne étudiante demande que l'on reconnaisse sa participation à ces activités par l'attribution de trois (3) crédits universitaires dans son programme d'études. Ces crédits doivent être attribués à des cours libres, d'enrichissement ou autres cours analogues après entente avec la personne directrice de son programme.

À chaque année, une à deux personnes étudiantes se voient reconnaître leur participation à la vie institutionnelle par l'octroi de trois (3) crédits universitaires dans leur programme d'études.

Soutien à l'encadrement aux cycles supérieurs

Outils

Les outils de soutien (formulaires, boîte à outils, site Web) à l'attention des équipes programmes sont révisés en continu pour aider ces dernières dans leur prise en charge du processus de gestion des mémoires et thèses ainsi que pour leur permettre de trouver rapidement des réponses à leurs questions générales.

Accompagnement des équipes programmes

Afin d'encadrer adéquatement les étudiantes et les étudiants quant à la durée de leurs études, le Décanat des études utilise un outil de suivi qui permet de déceler les étudiantes et les étudiants dont l'allongement des études pourrait nuire à leur réussite. Cet outil permet d'intervenir adéquatement dans l'accompagnement offert aux différentes directions de programmes ou pour un diagnostic global des problématiques dans un programme donné. Cet outil permet également de prévenir les durées excessives des études et de régulariser les dossiers étudiants, favorisant ainsi une saine gestion de la période des études.

Séances sur des sujets spécifiques

Une formation autoportante en lien avec le processus de gestion des mémoires et thèses a été développée et mise à la disposition des équipes programmes. Des séances d'informations plus spécifiques sur le traitement du processus de gestion des mémoires et thèses, sur la gestion des absences, les prolongations, les restrictions et la gestion de la durée des études sont offertes aux coordonnatrices et coordonnateurs et aux secrétaires administratives qu'ils doivent faire tout au long de leur parcours à la maîtrise et au doctorat. Du soutien ponctuel aux questions plus spécifiques des équipes programmes est également toujours disponible par courriel, sur appel ou lors de rendez-vous particulier.

Formation avec la Bibliothèque

Une formation obligatoire est offerte conjointement par la Bibliothèque Paul-Émile-Goulet et le Décanat des études, aux étudiantes et étudiants de cycles supérieurs, afin d'aider les personnes étudiantes de 2^e et 3^e cycles à bien démarrer leur rédaction académique en respectant les normes de l'UQAC et les règles de droits d'auteurs. Cela permet de s'assurer que le document respecte les critères de qualité de l'UQAC au dépôt initial. Cette collaboration s'est poursuivie en 2024-2025 et la formation est ainsi offerte quatre fois par mois.

Centre de valorisation du français

Dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère souhaite accorder une place particulière à la valorisation et à l'amélioration de la maîtrise de la langue française. La nouvelle Loi sur la langue officielle et commune au Québec dicte maintenant le cadre juridique afin de renforcer la place de la langue française au sein des institutions québécoises. En accord avec cette orientation gouvernementale, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) souhaite contribuer à renforcer la langue française en créant le Centre de valorisation du français (CVF).

Le CVF vient également répondre directement à l'enjeu 1 de la Planification stratégique de l'UQAC 2019-2023 : « Pertinence et actualisation de l'offre de formation » (en particulier l'orientation 1.1 Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés), mais également à l'enjeu 3 « Le rayonnement de l'UQAC auprès de la communauté et de ses partenaires ».

Le Centre de valorisation du français est un lieu d'excellence et de référence en matière de langue française, qui offre du perfectionnement et un soutien aux activités d'enseignement, et ce, pour l'ensemble de la communauté universitaire. Sa création témoigne d'un engagement fort de la part de notre établissement d'enseignement à l'égard de l'usage d'une langue de qualité, à l'oral et à l'écrit, et fait foi de sa volonté de doter les personnes étudiantes d'outils essentiels à leur réussite et d'accompagner les personnes employées dans leur souci de l'excellence.

Mission

Tant par ses activités académiques que par ses activités de rayonnement et ses activités de services, le Centre de valorisation du français a pour mission de favoriser l'acquisition, la consolidation et l'amélioration de la compétence en français. Il se donne pour objectifs de valoriser l'usage d'une langue de qualité, tant chez les personnes étudiantes que chez les membres du personnel, et de promouvoir les cultures de langue française au sein de notre établissement d'enseignement.

Vision

Par son caractère hybride, le Centre de valorisation du français vise à être un guichet unique offrant des services adaptés aux besoins de tous les membres de la communauté universitaire, quelle que soit leur compétence linguistique ou leur fonction au sein de l'organisation. Il aspire à être un centre d'excellence et de référence en matière de langue française autant pour les apprenants non francophones que les francophones, démontrant ainsi l'engagement de notre établissement d'enseignement en faveur de l'usage de cette langue. Il contribuera activement à l'accompagnement des personnes étudiantes et du personnel vers l'excellence et l'atteinte des compétences de base par le développement d'une offre de services diversifiés, centrée sur la valorisation de la langue française.

Formation du personnel au suivi de la durée des études

Séminaires

Le Décanat des études (DÉ) propose annuellement à toutes les professeures et tous les professeurs qui enseignent aux cycles supérieurs et particulièrement aux nouvelles personnes arrivées durant l'année précédente, une formation sur les rôles et responsabilités liés à l'encadrement aux 2^e et 3^e cycles d'études. Cette formation permet d'aborder le cadre législatif, les processus, les outils et formulaires ainsi que les défis reliés à la réussite et à la diplomation.

Une formation autoportante relative à la gestion des mémoires, essais doctoraux et thèses est également offerte aux équipes-programmes (direction de programmes, coordonnateurs et coordonnatrices, secrétaires de programmes) afin que les directions des programmes de cycles supérieurs soutiennent adéquatement les directions de recherche dans leur rôle d'encadrement.

En plus des formations, le DÉ accompagne de façon personnalisée les secteurs qui en font la demande. Une professionnelle du Décanat des études effectue des rencontres ponctuelles avec des directions de recherche et des directions de programmes relativement au cheminement des étudiantes et des études dans le but de favoriser leur réussite. En effet, l'emphasis est mise sur la sensibilisation pour le respect de la durée des études aux cycles supérieurs en plus de celle effectuée régulièrement par le personnel attitré à la gestion des mémoires, essais doctoraux et thèses.

Intégration des étudiants en situation de handicap

Les Services aux étudiants (SAÉ), en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'Université, sont responsables d'assurer un traitement juste et équitable aux personnes étudiantes en situation de handicap (ÉSH), en conformité avec les lois et politiques en matière d'inclusion, et ce, dans le respect des standards de réussite, des exigences essentielles et des compétences propres à chacun des programmes.

Afin que cette population puisse exercer pleinement son droit à l'égalité, les SAÉ offrent un accompagnement individualisé ainsi que diverses mesures de soutien, identifiées à la lumière des forces de la personne, de ses limitations fonctionnelles, de ses objectifs et de son projet d'études.

Ces mesures se regroupent en quatre grands ensembles :

- **Aides humaines** (accompagnements physiques, éducatifs, psychosociaux, tutoraux, scribes, preneurs de notes, interprètes, etc.);
- **Aides techniques et technologiques** (caméra Web, Smart Pen, ordinateur, plage braille, logiciels, télévisionneuse);
- **Aménagements** (temps additionnel pour les examens, transport, salle de bain adaptée, horaire et mobilier adaptés);
- **Médias substituts** (fichiers audio numériques et transcriptions braille).

De plus, un accompagnement pédagogique est offert à l'ensemble du corps professoral afin de le soutenir dans le développement de stratégies inclusives, par le biais de rencontres individuelles ou de formations collectives. Soulignons la grande mobilisation de l'ensemble des équipes enseignantes (professeurs, chargés de cours et maîtres de français), qui ont reconnu l'importance d'adopter des pratiques pédagogiques inclusives pour favoriser la réussite du plus grand nombre de personnes étudiantes en situation de handicap.

Les tableaux suivants présentent la répartition des ÉSH par domaine d'études et par types de besoins sur une période de dix (10) ans.

RÉPARTITION PAR DOMAINE DÉFICIENCE																				
	2015 2016	%	2016 2017	%	2017 2018	%	2018 2019	%	2019 2020	%	2020 2021	%	2021 2022	%	2022 2023	%	2023 2024	%	2024 2025	%
Arts	20	5 %	25	6 %	13	3 %	15	3 %	40	8 %	39	8 %	54	12 %	55	11 %	43	8 %	39	6 %
Études libres	24	6 %	16	4 %	13	3 %	7	2 %	10	2 %	27	6 %	10	2 %	0	0 %	7	1 %	9	2 %
Lettres	12	3 %	12	3 %	13	3 %	7	2 %	19	4 %	26	6 %	13	3 %	14	3 %	27	5 %	42	7 %
Sciences appliquées	48	12 %	37	9 %	60	14 %	65	15 %	51	10 %	42	9 %	76	16 %	70	14 %	80	16 %	96	17 %
Sciences de l'administration	74	18 %	79	19 %	85	20 %	70	16 %	91	20 %	77	17 %	81	17 %	76	15 %	74	14 %	81	14 %

RÉPARTITION PAR DOMAINE DÉFICIENCE (suite)																				
Sciences de l'éducation	57	14 %	61	15 %	64	15 %	68	16 %	72	15 %	66	15 %	80	18 %	87	17 %	117	22 %	120	21 %
Sciences fondamentales	12	3 %	16	4 %	8	2 %	5	1 %	16	3 %	79	18 %	116	25 %	13	3 %	9	2 %	11	2 %
Sciences humaines et	109	27 %	115	28 %	81	19 %	93	21 %	84	17 %	6	1 %	7	1 %	112	22 %	121	24 %	132	23 %
Sciences de la santé	48	12 %	49	12 %	90	21 %	103	24 %	93	21 %	88	20 %	27	6 %	75	15 %	43	8 %	47	8 %
Total	404		410		427		433		476		450		464		502		521		577	

RÉPARTITION PAR DOMAINE DÉFICIENCE																				
	2015 2016	%	2016 2017	%	2017 2018	%	2018 2019	%	2019 2020	%	2020 2021	%	2021 2022	%	2022 2023	%	2023 2024	%	2024 2025	%
Déficience auditive	3	1 %	2	1 %	5	1 %	2	0 %	3	1 %	2	0 %	2	0 %	2	0 %	3	1 %	5	1 %
Déficience organique	21	5 %	19	4 %	17	4 %	16	4 %	20	4 %	17	4 %	17	4 %	13	2 %	14	3 %	21	4 %
Déficience motrice	25	6 %	19	5 %	18	4 %	23	5 %	26	5 %	27	6 %	27	6 %	31	6 %	25	5 %	31	5 %
Déficience visuelle	5	1 %	3	1 %	2	1 %	2	1 %	4	1 %	4	1 %	3	1 %	3	1 %	5	2 %	3	1 %
Trouble du langage et de la parole	3	1 %	3	1 %	6	1 %	5	1 %	6	1 %	5	1 %	7	2 %	7	3 %	5	1 %	7	1 %
Déficience multiple	58	14 %	74	18 %	74	17 %	72	17 %	80	18 %	76	17 %	83	17 %	97	19 %	96	18 %	96	17 %
Trouble déficitaire de l'attention	220	55 %	220	54 %	212	50 %	229	53 %	240	50 %	220	49 %	223	48 %	227	45 %	250	45 %	270	47 %
Trouble d'apprentissage	33	8 %	33	8 %	45	11 %	31	7 %	39	8 %	38	8 %	43	9 %	48	10 %	49	10 %	64	11 %
Trouble de santé mentale	32	8 %	33	8 %	42	10 %	49	11 %	49	10 %	54	12 %	50	11 %	62	12 %	65	12 %	68	12 %
Trouble du spectre de l'autisme	4	1 %	4	1 %	6	1 %	4	1 %	9	2 %	7	2 %	9	2 %	12	2 %	9	3 %	12	2 %
Total	404		410		427		433		476		450		464		502		521		577	

Soutien à la réussite académique à l'UQAC 2024-2025

DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

Référence, soutien et clavardage

Les Services de la bibliothèque offrent des conseils et du soutien (utilisation des bases de données, recherche documentaire, normes de citation, etc.) sur des heures étendues, en adéquation avec les besoins des personnes étudiantes. Les services sont offerts en personne, en rencontre virtuelle, par courriel, par clavardage et par téléphone. Des capsules d'information, des tutoriels et divers outils sont disponibles pour les personnes étudiantes sur le site Web de la bibliothèque (<https://bibliotheque.uqac.ca/accueil>).

Développement des compétences informationnelles des personnes étudiantes

Le personnel professionnel bibliothécaire et technicien (en documentation et en multimédia) des Services de la bibliothèque offre une diversité de formations aux personnes étudiantes, en classe ou virtuellement. Ces formations sont le plus souvent intégrées au cursus des programmes et elles visent à outiller les personnes étudiantes dans leurs apprentissages et à soutenir leur parcours académique (intégrité académique, utilisation d'outils bibliographiques, recherche d'information, utilisation des technologies dans le travail collaboratif, etc.). Des formations sont aussi offertes à toute la communauté sur une base volontaire et une collaboration étroite avec les Services aux étudiants permet d'offrir des services complémentaires et en adéquation avec les besoins exprimés par la communauté étudiante. Ainsi, des cliniques de soutien à l'utilisation des logiciels Word et Excel se tiennent tout au long des trimestres d'automne et d'hiver à raison d'une fois par semaine, tant en personne qu'en mode à distance par Teams. Une clinique de dépannage sur le logiciel de gestion de données bibliographiques EndNote a également eu lieu à chaque trimestre. Des ateliers sur l'initiation à l'utilisation d'un ordinateur et des plateformes éducatives numériques (Moodle, Teams, etc.) sont aussi offerts à la communauté étudiante en collaboration avec Ville de Saguenay.

La Bibliothèque est également responsable du cours CICS900. Cette formation autoportante entièrement en ligne d'une quinzaine d'heures sur les compétences informationnelles constitue une condition d'admission dans la majorité des programmes de cycles supérieurs de l'UQAC. Plus de 700 étudiantes et étudiants ont suivi le cours en 2024-2025. Des améliorations sont apportées en continu par l'équipe de formateurs.

Collections

La bibliothèque met à la disposition de la communauté universitaire des collections multidisciplinaires en soutien aux activités d'enseignement, de recherche et de création. À la fois imprimées et numériques, les collections sont constituées principalement de documents monographiques, de publications en série et d'abonnements à des outils de recherche spécialisés. Les principes de développement de collections adoptés privilégient la rapidité d'accès à l'information, la convivialité de son utilisation et la pérennité de celle-ci. Ces activités nécessitent également le développement et l'entretien de plateformes informatiques pour faciliter l'accès aux ressources disponibles ainsi que le repérage de l'information de qualité.

La bibliothèque contribue à réduire les barrières d'accès à l'information de plusieurs façons. Elle participe au Partenariat des bibliothèques universitaires québécoises (PBUQ) qui permet d'avoir accès aux collections des 18 bibliothèques universitaires québécoises.

Espaces

Les espaces de la bibliothèque Paul-Émile-Boulet, des centres de documentation au NAD et à Sept-Îles sont ouverts à la communauté étudiante. Différents types d'espaces sont disponibles et permettent le travail individuel et en équipe.

Services spécialisés

Mémoires et thèses :

Chaque personne étudiante doit suivre une formation autoportante en ligne élaborée conjointement par la bibliothèque et le Décanat des études. Les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs sont aussi accompagnés par les bibliothécaires disciplinaires, et ce, dès l'inscription de leur sujet. Du soutien et des enseignements leur sont offerts sur la recherche documentaire, la bonne gestion des références bibliographiques et sur l'intégration et la citation du matériel sous droit d'auteur.

Les services de la bibliothèque assurent une vaste diffusion des mémoires, des thèses et des essais doctoraux en les déposant sur le dépôt institutionnel de l'UQAC (constellation.uqac.ca).

Gestion des données de la recherche :

Dans le cadre de leur projet de recherche, les étudiantes et les étudiants qui font des demandes de certification éthique sont soutenus par les bibliothécaires pour la planification, la gestion ainsi que le dépôt de leurs données de recherche.

Didacthèque, testothèque et cartoθήque :

Les membres de certaines communautés départementales ont accès à des collections spécialisées et à l'encadrement qui s'y rattache dans l'utilisation de celles-ci.

Pour les étudiantes et étudiants en sciences de l'éducation, la didacthèque offre un éventail de documents et de matériel didactique utiles à la formation des futures personnes enseignantes. L'année 2024-2025 a été marquée par la finalisation des aménagements de la nouvelle didacthèque à Chicoutimi et l'appropriation des lieux par la communauté étudiante et enseignante. Une collection didactique est également disponible à Sept-Îles.

Pour les programmes de psychologie, les tests et protocoles sont disponibles à la testothèque. De plus, les Services de la bibliothèque facilitent l'accès aux tests psychométriques électroniques et assurent le maintien de cette collection.

Enfin, la cartoθήque permet à toutes les personnes étudiantes d'avoir accès aux cartes, photos aériennes et orthophotographies, de même qu'à des logiciels spécialisés tels que ArcGIS pour organiser, gérer et traiter ces données géographiques. Du personnel sur place assure un soutien et de l'accompagnement dans l'utilisation des ressources et des outils de la cartoθήque.

Nvivo :

Une formation a été offerte au printemps à une douzaine de personnes étudiantes de cycles supérieurs pour l'utilisation du logiciel d'analyse de données qualitatives Nvivo pour un total de 14 heures de formation.

Accompagnement pédagogique des personnes enseignantes et technologies éducatives :

Dans le but de bonifier l'expérience en classe, l'équipe d'accompagnement technopédagogique a complété 2 762 requêtes et accompagnements. Sept nouvelles formations en ligne ont été ajoutées dans la dernière année, portant l'offre totale à 62 formations en ligne, afin de favoriser l'amélioration des compétences technologiques et pédagogiques de la communauté enseignante. De plus, vingt nouveaux guides sur divers aspects de la pédagogie ou sur l'utilisation de nouveaux outils technopédagogiques ont été mis à la disposition des personnes enseignantes.

Prêt audiovisuel :

Les Services de la bibliothèque offrent le prêt d'une gamme de produits audiovisuel (caméras, microphones, etc.) à l'ensemble de la communauté, notamment pour la communauté étudiante à Chicoutimi, à Montréal et à Sherbrooke.

L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC)

L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC) consiste en deux campus de formation universitaire et de recherche en animation 3D, effets visuels, design et arts numériques situés à Montréal et à Sherbrooke. Elle est un modèle de haut lieu du savoir en matière de création d'images de synthèse. Pour ce faire, elle mise sur la qualité de ses formations, de ses pratiques innovantes en transfert de connaissances, de ses projets de recherche et développement ainsi que de sa capacité à créer des débouchés pour l'industrie. Elle se veut un lieu de rassemblement, un moteur du secteur, un incubateur de talents, ainsi qu'une vitrine du savoir québécois en création d'images de synthèse et en médias interactifs. Depuis maintenant 30 ans, l'École NAD-UQAC se veut un terrain fertile pour les projets touchant l'interdisciplinarité et ayant les arts numériques au cœur de la création.

L'École NAD-UQAC promeut diverses mesures particulières pour soutenir la réussite de sa population étudiante. À cet effet, deux bourses d'une valeur de 7 500\$ chacune ont été offertes afin de souligner l'excellence académique aux cycles supérieurs de même que deux bourses d'une valeur de 3 000\$ chacune destinées à soutenir des personnes issues de la diversité. À cela s'ajoutent plusieurs autres bourses d'excellence, de soutien et d'admission qui sont octroyées par la Fondation de l'UQAC. L'École a aussi bénéficié du programme de pairs-aidant afin de favoriser la réussite scolaire dans sept cours différents du baccalauréat sur l'ensemble de l'année, permettant à onze étudiantes et étudiants de bénéficier de soutien à la réussite et à la persévérance scolaire. Nous avons également embauché 37 personnes parmi la population étudiante lors des trimestres d'automne et d'hiver pour occuper des fonctions d'aide pédagogique et aider les professeurs à améliorer l'enseignement de leurs cours.

L'UQAC a également mis à notre disposition un budget de 15 000\$ nous permettant d'embaucher des auxiliaires d'enseignement pendant l'année. Nous en avons profité pour embaucher des ressources permettant d'offrir aux étudiants une expertise technique en matière de rendu sur leurs films d'animation, une supervision accrue sur l'utilisation du studio de capture de mouvements ou encore une aide en matière de gestion d'un pipeline de production d'un jeu vidéo.

L'École NAD-UQAC a également mis en place un programme d'accès à des stages en participant au projet *Diversité en jeu*. Ce programme vise à promouvoir l'inclusion et la diversité en offrant des stages rémunérés à des étudiantes et étudiants issus de différents groupes ciblés (p.ex. : personnes de couleur, racisées, autochtones, de genre féminin, LGBTQ+, en situation de handicap, neurotypiques ou issues de n'importe quel milieu socioéconomique défavorisé). Cette initiative a permis d'offrir deux stages en entreprises à des étudiantes et étudiants du programme de baccalauréat en animation 3D et design numérique.

Finalement, l'École NAD-UQAC bénéficie depuis deux ans d'une personne travailleuse sociale en mesure d'offrir différents services de soutien et d'accompagnement.

Projets des unités dans le domaine de la réussite étudiante

La subvention annuelle pour le soutien à la réussite de la population étudiante est répartie entre les unités académiques, soit neuf départements, en vue de leur permettre de sélectionner et de soutenir des projets visant l'intégration, la réussite et la rétention des étudiantes et étudiants. Chaque unité est autonome dans le choix des projets et des processus associés quant à l'utilisation de cette enveloppe. Cette façon de faire permet une réponse agile et directe aux besoins spécifiques des étudiantes et étudiants de chacun des secteurs.

Plusieurs unités optent pour des initiatives misant sur l'encadrement par les pairs. Par conséquent, cette enveloppe sert souvent à défrayer du salaire étudiant. Les étudiantes et étudiants embauchés ont été déployés pour de l'aide individuelle ou de l'intervention auprès de groupes (tutorat par exemple). Ce soutien a consisté le plus souvent à une mise à niveau de certaines connaissances de base, une préparation à un stage ou une intervention, ou encore un encadrement supplémentaire dans le cadre par exemple de travaux pratiques (en classe, en laboratoire ou en milieu naturel). Certains programmes ont choisi de soutenir directement des étudiantes et étudiants à une étape de leur cheminement (par exemple : du mentorat, des bourses de soutien ou de persévérance aux cycles supérieurs, cérémonie de soutenance de thèse), ou par des initiatives qui touchent un ensemble d'étudiantes et d'étudiants et leur vie disciplinaire comme des colloques, des ateliers à l'extérieur de l'UQAC, des séances de laboratoire et le développement d'outils d'apprentissage.

Des projets étudiants à valeur formatrice ont également reçu du soutien grâce à ces enveloppes. Citons à titre d'exemple la participation de nos étudiantes et étudiants à des concours locaux ou nationaux (ex. compétition québécoise et canadienne d'ingénierie), ou encore la tenue d'activités visant à favoriser l'accueil, l'intégration et le sentiment d'appartenance des étudiantes et étudiants. Toutes de belles opportunités de rayonnement pour l'expertise de la population étudiante et pour le milieu de formation et de vie offert à l'Université.

Le tableau suivant montre la ventilation du budget et l'utilisation des montants disponibles par les départements pour l'année 2024-2025.

**Suivi de l'attribution et de l'utilisation par les départements des enveloppes
de développement départemental et de soutien à la réussite des étudiantes
et des étudiants (100 000 \$)**

DÉPARTEMENT	BUDGET 2024-2025	DÉPENSES 2024-2025	EXCÉDENT 2024-2025
Département des sciences économiques et administratives	15 115 \$	10 810 \$	4 305 \$
Département des sciences de l'éducation	8 591 \$	7 215 \$	1 376 \$
Département des sciences humaines et sociales	10 130 \$	10 130 \$	- \$
Département des sciences de la santé	17 878 \$	13 060 \$	4 818 \$
Département des sciences fondamentales	8 101 \$	8 096 \$	5 \$
Département des sciences appliquées	18 968 \$	17 021 \$	1 947 \$
Département des arts, des lettres et du langage	5 555 \$	4 177 \$	1 378 \$
Département d'informatique et de mathématique	11 286 \$	10 679 \$	607 \$
Département de la création 3D et du design numérique	4 500 \$	4 478 \$	22 \$
TOTAL	100 124 \$	85 666 \$	14 458 \$

Les Services aux étudiants (SAÉ)

Service de soutien psychosocial (travail social et psychologie)

La santé mentale des étudiantes et des étudiants a toujours été au cœur des Services aux étudiants (SAE) de l'UQAC. C'est notamment grâce au soutien financier offert dans le cadre du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉES) que nous avons pu poursuivre nos activités. En réponse à la croissance soutenue des besoins psychosociaux au sein de la population étudiante, la décision prise en 2023-2024 d'allouer des ressources supplémentaires en travail social s'est avérée judicieuse et bénéfique pour le mieux-être collectif. Nous pouvons dorénavant compter sur quatre (4) ETC en psychosocial à l'UQAC, un (1) ETC à Nikanite et un demi (0,5) ETC en travail social au NAD permettant de pérenniser les services. Cela nous permettra d'élargir notre offre de service tout en rejoignant plus de personnes étudiantes. En contrepartie, les services de psychologie ont dû être diminués d'un demi (0,5) ETC, dans un objectif de stabiliser les services en travail social qui étaient énormément sollicités et d'optimiser l'accessibilité des services et leur diversification. En 2024-25, un service d'aide alimentaire et de cuisine collective a d'ailleurs été mis en place, ce qui permet de rejoindre une clientèle différente, souvent des personnes qui auraient hésité à consulter et qui ont pu intégrer nos services grâce à cette nouvelle avenue. Aussi, la création et la mise en place de comités étudiants au sein des Sentinelles étudiantes a dynamisé notre milieu et permis une plus grande visibilité de nos divers services.

En ce qui concerne les services individuels, toujours très recherchés, ils ont évidemment été maintenus et ont permis de rencontrer près de 410 personnes différentes, provenant de tous les campus, pour un peu plus de 1 330 entrevues individuelles. Les étudiants internationaux représentent 43 % de notre effectif étudiant, pour la grande majorité des étudiantes et des étudiants de 1^{er} cycle. Les principales raisons de consultation évoquées, comme chaque année, sont le stress, l'anxiété ou la déprime, l'épuisement ou la démotivation, l'estime de soi, les difficultés familiales ou d'adaptation/intégration. Nous multiplions toujours les efforts pour offrir rapidement un premier contact aux étudiantes et aux étudiants qui font une demande (en ligne ou en personne), cela demeure une préoccupation constante, voire une priorité. Nous continuons de développer des liens étroits avec les personnels enseignant et professionnel afin de coordonner nos efforts et répondre, souvent en amont, aux divers enjeux vécus par la communauté.

Soutien financier

Au cours de l'année 2024-2025, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a déployé une gamme étendue de services destinés à accompagner les étudiantes et étudiants confrontés à des enjeux financiers. Par l'intermédiaire de programmes tels que l'aide financière aux études (AFE) du gouvernement du Québec, le programme Perspective Québec, le programme Clic OPEQ facilitant l'accès à du matériel informatique à coût réduit, ainsi que les fonds de dépannage et humanitaire, de nombreuses personnes étudiantes ont pu bénéficier d'un appui concret. Des ateliers de littératie financière, des paniers de Noël et divers dons ont également été offerts afin de répondre aux besoins ponctuels et favoriser la persévérance scolaire.

Grâce à l'engagement de la Fondation de l'UQAC (FUQAC), un portefeuille de bourses a été mis à la disposition de la communauté étudiante, incluant des bourses d'admission, d'excellence, de soutien financier et d'implication. Ce soutien représente une valeur totale de plus de 700 500 \$, contribuant directement à la réussite académique des étudiantes et étudiants québécois et internationaux.

Les Services aux étudiants, en collaboration avec plusieurs partenaires, ont poursuivi leurs actions en matière de sécurité alimentaire et de solidarité. Parmi les initiatives réalisées :

- Distribution hebdomadaire de 545 paniers d'épicerie
- Remise de 34 paniers de Noël
- Organisation de la campagne UQAD au (environ 25 distributions)
- Approvisionnement quotidien de trois Free-Go collectifs
- Gestion de cuisines collectives accessibles à l'ensemble de la communauté étudiante

Ces interventions ont permis de redistribuer des biens et services d'une valeur estimée à plus de 109 761 \$.

Au total, ce sont plus de 1 275 étudiantes et étudiants, tous sites d'études confondus, qui ont bénéficié de l'aide financière aux études. Ce soutien se traduit par l'octroi de 9 373 567 \$ en bourses et de 5 144 826 \$ en prêts, pour un montant global de 14 518 393 \$.

Soutien à l'apprentissage

L'équipe du soutien à l'apprentissage est composée d'un poste d'orthopédagogue, d'un poste d'éducatrice spécialisée et d'un contrat d'éducatrice spécialisée. Ainsi, cette année, près de 395 rencontres ont eu lieu pour aider 61 personnes étudiantes en orthopédagogie. Les principaux motifs de consultation en orthopédagogie sont le développement des compétences méthodologiques, cognitives, organisationnelles et langagières. De plus, nous avons joint 266 personnes étudiantes avec l'aide des deux éducatrices spécialisées pour un total de 982 rencontres. Les motifs de consultation avec l'éducatrice spécialisée étaient majoritairement reliés à la planification et l'organisation du temps, la motivation et les stratégies d'étude. Aussi, 52 séances d'étude en groupe ont été réalisées pour un total de 70 personnes étudiantes rencontrées. L'équipe s'est également déplacée dans les classes afin d'offrir 42 ateliers Réussite sur les thèmes suivants : les stratégies d'étude, la motivation, la gestion du temps et du stress, les stratégies de lecture et de rédaction, les travaux d'équipe et les cartes conceptuelles.

Orientation scolaire et professionnelle

Le Service d'orientation scolaire et professionnel offre un accompagnement aux personnes étudiantes tout au long de leur parcours académique et au moment de leur insertion professionnelle. Ce sont 619 personnes qui ont fait une demande au service pour un total de 1 279 rencontres en individuel (suivis inclus).

De plus, grâce à l'appui financier du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) des trois dernières années, l'UQAC a pu développer une offre de services permettant de mieux accompagner les étudiantes et les étudiants vers une transition socioprofessionnelle plus inclusive. C'est ainsi que le programme d'intervention Panache a été élaboré. À la suite de ce projet, une collaboration a aussi été faite avec ECOBES afin de mieux comprendre comment le référentiel de développement des compétences essentielles aux études postsecondaires (RDCE) élaboré par Demers et son équipe (2025) pouvait se traduire au moment de la transition socioprofessionnelle. Cette démarche visait à bonifier les interventions afin de toujours mieux accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur développement socioprofessionnel.

Aussi, dans le but de mieux relever les défis liés à l'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et des étudiants provenant de l'international au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous

avons collaboré avec le Pôle sur les transitions en enseignement supérieur, ainsi que des partenaires du milieu, afin d'expérimenter et mieux définir les principaux services destinés principalement à cette population étudiante. Les services ont permis de répondre au besoin des personnes étudiantes provenant de l'international.

Finalement, le secteur s'est impliqué dans l'organisation de l'édition 2025 du [Salon de l'emploi](#), un événement annuel incontournable pour les membres de la communauté étudiante qui ont eu l'occasion d'aller à la rencontre de [près de 60 entreprises](#), proposant collectivement plus de 1 300 postes à pourvoir dans des domaines variés. Avant l'événement, une préparation était proposée à la population étudiante et pendant le salon un accompagnement était aussi offert.

Ces différents projets ont permis d'augmenter les ressources du secteur *orientation scolaire et professionnel*. Ainsi, en plus de la ressource à temps complet comprise dans le plan d'effectif, nous avons pu compter sur deux ressources contractuelles (une ressource à temps complet et une autre à mi-temps).

Soutien aux étudiants internationaux

Relativement au soutien, près de 1 512 étudiantes et étudiants provenant de l'international ont été rencontrés individuellement par la conseillère aux étudiants internationaux pour répondre à des questions liées à des difficultés académiques, à des changements de programme, à leur accueil, à leur installation via « Info-logement », à leur intégration, pour les assurances et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ainsi que pour des références vers des organismes externes.

- Mes démarches essentielles à l'arrivée - 291 rencontres
- Mes repères et bons plans – 91 rencontres
- Ma santé et mes assurances - 442 rencontres
- Mon premier hiver québécois au Saguenay - 17 rencontres
- Mes impôts – 156 rencontres
- Les jeudis entre amis -382 rencontres
- Rencontre de préparation à l'arrivée (avec le BDI) : 559 rencontres
- Les mercredis festifs », une activité sociale visant à briser l'isolement, a rassemblé plus de 221 personnes étudiantes.

De plus, 21 périodes de foire aux questions ont permis de répondre aux questions de 97 personnes étudiantes. Un programme de mentorat a permis de jumeler 151 étudiantes et étudiants nouvellement inscrits dans les mêmes champs d'études.

Au nombre de rencontres pour des questions d'intégration s'ajoutent près de 972 personnes étudiantes qui ont reçu des conseils en immigration individuellement sur rendez-vous, et sans rendez-vous, par les deux conseillères réglementées en immigration pour les étudiants étrangers (CRIÉE). De plus, il est à noter que le nombre de rencontres individuelles a diminué en raison notamment de l'absence d'une des CRIÉE pendant plusieurs semaines. Cependant, les nombreux changements en immigration et certaines mesures administratives au sein de l'UQAC ont générés des situations complexes pour bon nombre d'étudiantes et étudiants provenant de l'international.

Vingt-neuf séances d'informations portant sur les documents d'immigration (prorogation des documents, autorisations de travail, mes droits et responsabilités en matière d'immigration, etc.) ont été offertes, et environ 748 personnes étudiantes y ont assisté. Le taux de participation aux ateliers a été plus élevé en 2024-2025 que l'année précédente. Cela est dû

en partie aux nombreux changements réglementaires pour les résidents temporaires et au tri exercé par la technicienne.

L'ajout de la technicienne en éducation spécialisée a joué un rôle extrêmement important quant à l'efficacité du service conseil en immigration. Elle avait pour rôle d'accueillir et cibler les besoins des étudiantes et étudiants provenant de l'international, de les informer et de les orienter vers la bonne offre de service. Ainsi, les personnes étudiantes rencontrés en groupe, en rencontre individuelles ou au sans rendez-vous se retrouvaient au bon endroit.

Le secteur de la Vie étudiante

Nous avons réalisé plusieurs activités sur le campus de Chicoutimi afin de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet. L'ajout d'une ressource dédiée aux communications et à l'engagement étudiant dans l'équipe nous a permis de travailler sur de nouvelles possibilités d'implication.

Plusieurs initiatives ont été mises en place en 2024-2025, notamment au niveau des espaces ludiques offerts à la communauté étudiante sur le campus ainsi qu'un développement au niveau du jeu en ligne et du sport électronique. L'équipe UQAC a d'ailleurs participé à une première compétition provinciale au printemps 2025 à Trois-Rivières.

Nous avons également fait l'achat de matériel que nous rendons disponible gratuitement aux étudiantes et étudiants (ensemble de disque-golf, instruments de musiques, studio de podcast, etc.) afin de favoriser les échanges et créer des occasions de briser l'isolement.

Le Bureau de l'international (BDI)

Le Bureau de l'international (BDI) concentre ses actions dans quatre secteurs, soit le recrutement d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international, la mobilité étudiante sortante, les relations partenariales et la délocalisation des programmes d'enseignement à l'international. Une équipe chevronnée s'affaire au quotidien à développer et renforcer les services offerts à la communauté étudiante et aux différentes parties prenantes.

Les activités de recrutement se traduisent par un accompagnement de proximité, multi-sectoriel, imbriqué dans un continuum, du premier contact avec les candidates et candidats jusqu'à leur arrivée en sol québécois. Afin d'offrir une expérience étudiante de qualité et durable, c'est huit (8) personnes qui y accordent la majorité de leur temps; parmi celles-ci trois agentes et agents de recrutement, dont l'une détient le titre de Conseillère réglementée en immigration pour étudiant étranger (CRIÉE) et une cumulant des fonctions de conseillère en communication. À ceci s'ajoute, une Conseillère aux étudiants internationaux, également CRIÉE, une agente d'admission et d'inscription, une chargée de gestion aux partenariats internationaux, une chargée de gestion en développement international, une technicienne aux plateformes ainsi qu'une personne au soutien administratif.

L'UQAC a connu une augmentation constante de son effectif international au cours des dernières années, atteignant les 35 % au trimestre d'automne 2024 avec un effectif frôlant les 2 500 personnes inscrites. Ce nombre s'explique d'une part par l'accueil d'étudiantes et d'étudiants en provenance des quelques 250 partenaires de l'UQAC et venant y faire une partie de leurs études, mais également de la croissance soutenue du nombre d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international en parcours régulier. Cette hausse marquée a mené la communauté à se questionner sur plusieurs éléments concernant la capacité d'accueil, l'accompagnement préadmission, l'historique académique des candidates et candidats et autres préoccupations. Cette réflexion partagée a d'ailleurs poussé l'institution à démarrer un vaste chantier afin de développer une stratégie d'internationalisation dans un objectif de guider les actions de sa communauté. Cet exercice fut instructif, rassembleur et porteur d'une vision claire dans le cadre de nos activités. La stratégie, adoptée par le Conseil d'administration en juin dernier, se déploiera sur cinq (5) ans et sera accompagnée d'un plan de structuration de la gouvernance et de suivi.

Sur le plan opérationnel, que ce soient les missions personnalisées via nos partenariats, les présences en salon de recrutement ou les rencontres virtuelles, chacune des actions constitue le bouquet d'offres d'accompagnement visant à rejoindre adéquatement un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants et ainsi leur fournir une information personnalisée et de qualité. Ils ont occupé une part importante des efforts de l'équipe de recrutement. Concrètement, c'est 25 semaines de déplacement, une vingtaine de webinaires et d'ateliers ainsi que des séances de « foires aux questions » qui ont été offerts de janvier à juillet aux futurs candidates et candidats. Ceux-ci ont également trouvé réponse à leurs questions sur différentes plateformes, telles que des boîtes courriel dédiées ou des applications virtuelles personnalisées. Toutes ces démarches sont bonifiées par un accompagnement complémentaire lié à l'immigration avec un soutien adapté et rigoureux.

La mobilité sortante n'est pas en reste alors qu'une augmentation d'intérêt soutenu de la communauté étudiante à poursuivre ses études, stages ou projets académiques à l'étranger se fait sentir. Les présentations via certains cours ciblés, le démarchage de développement de doubles diplômes proposant un cheminement dans les deux sens et le développement de séjours de groupe ont porté fruit. Notons également l'augmentation considérable des demandes de la communauté étudiante québécoise au Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger (PMICSE).

Formation continue

En 2024-2025, la Formation continue (FC) de l'UQAC a confirmé son rôle stratégique en misant sur des formules courtes, flexibles et adaptées aux adultes en emploi. Une nette préférence se dessine pour les microprogrammes et programmes courts, qui favorisent une intégration rapide des compétences dans la pratique professionnelle.

La flexibilité des modalités (cours en soirée, à temps partiel ou à distance) a permis de mieux concilier travail, famille et études, entraînant une diminution notable du taux de déperdition dans les programmes crédités. La reconnaissance accrue de la FC par les directions de programmes se traduit par une collaboration renforcée dans le développement de nouvelles offres et l'adaptation de parcours existants. La présence d'une conseillère pédagogique dédiée constitue également un levier clé pour maintenir la qualité des contenus et leur arrimage aux réalités du marché du travail.

Du côté des programmes non crédités, la croissance est remarquable : 93 formations offertes (+66 %) et 935 inscriptions (+86 %). L'achalandage web illustre aussi ce dynamisme : le site de la FC a enregistré en moyenne 18 026 pages vues et 9 910 utilisateurs uniques par mois, grâce notamment à la forte attractivité des pages Test de connaissances en français (TCF) et EXPLORE. Ces outils ne se limitent pas à accroître la visibilité et la notoriété de l'UQAC : ils constituent aussi des leviers concrets de réussite, en orientant efficacement les étudiantes et les étudiants vers des parcours adaptés à leurs besoins et en favorisant leur engagement dans la formation.

Plusieurs initiatives structurantes témoignent de notre engagement : adoption d'une nouvelle politique de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), encadrement de l'Université du troisième âge (UTA), révision du programme en sécurité civile pour les Premières Nations, et lancement d'un baccalauréat délocalisé en travail social à Trois-Rivières, apprécié pour sa formule unique et son taux de déperdition quasi nul.

Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord (CEU)

En 2024-2025, l'UQAC a poursuivi un renforcement des partenariats durables avec les acteurs du milieu afin de soutenir la réussite et la persévérance des étudiantes et des étudiants. Parmi les initiatives :

- Collaboration avec Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM) pour un groupe d'étudiants autochtones afin de soutenir santé mentale, motivation et persévérance.
- Partenariats avec le centre de services scolaires et le Cégep de Sept-Îles pour favoriser l'exploration scolaire et démystifier l'université auprès des jeunes.
- Journées de la persévérance scolaire 2025 : création d'espaces de dialogue et d'activités de reconnaissance pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants.

L'UQAC a développé un programme structuré de tutorat personnalisé, combinant soutien pédagogique et psychosocial. Cette initiative favorise la réussite académique, renforce l'équité et constitue un modèle transférable à l'échelle institutionnelle.

Les activités de soutien ont inclus :

- **182 rencontres individuelles** (65 avec des étudiantes et des étudiants des Premières Nations) et **105 autres rencontres** durant une période d'absence prolongée (17 autochtones).
- **32 cafés-études animés** (75 étudiantes et étudiants bénéficiaires).
- **6 ateliers de groupe pour le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)** et création continue de matériel pédagogique adapté avec programme d'étude hebdomadaire, leçons et exercices guidés.

Sur le plan des programmes crédités, des études de marché et sondages (6 sondages, 263 répondants) ont permis de cibler les besoins locaux dans : développement durable, intervention communautaire, gestion de projet, sciences des données, administration pour localités éloignées et travail social. Une planification structurée par trimestre facilite l'alignement avec les besoins du milieu, la coordination avec les départements et l'optimisation des ressources.

Statistiques étudiantes 2024-2025 (incluant le CPNN) :

- Automne 2024 : 223 (12 nouveaux)
- Hiver 2025 : 197 (6 nouveaux)
- Été 2025 : 89 (15 nouveaux)
- Deux nouveaux programmes sont prévus pour l'Automne 2025.

En résumé, la combinaison partenariats, tutorat structuré, planification et flexibilité des formats positionne l'UQAC comme un acteur clé de la réussite étudiante et du développement régional sur la Côte-Nord.

Programme Explore

Enfin, le programme Explore et le Test de connaissances en français (TCF) contribuent directement à la persévérance et à la réussite des étudiantes et des étudiants à l'UQAC. En accueillant chaque année près de 400 étudiantes et étudiants de diverses régions et pays, le programme Explore favorise l'internationalisation, la diversité culturelle et l'intégration des étudiantes et des étudiants dans la vie universitaire. De son côté, le TCF soutient l'intégration linguistique et professionnelle des étudiant(e)s et des travailleurs immigrants, facilitant leur accès aux études et à l'emploi. Ensemble, ces initiatives offrent un environnement favorable à la réussite académique, à l'engagement et à la persévérance des apprenants.

En résumé, l'année confirme un virage vers des formats courts et flexibles (microprogrammes, programmes courts), particulièrement adaptés aux adultes en emploi. Cette approche facilite la conciliation travail-études-vie personnelle, diminue le taux de déperdition et favorise la réussite et la persévérance. Ces gains démontrent que la FC constitue un levier incontournable de réussite étudiante, de vitalité académique et de développement socio-économique.

Centre des Premières Nations Nikanite / campus de Chicoutimi et de Sept-Îles

Le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) assure un accompagnement pédagogique personnalisé à l'ensemble des étudiantes et étudiants autochtones de l'UQAC. Ces services visent à favoriser la réussite et la diplomation, en tenant compte des aspirations, des cultures et des visions du monde autochtones. L'approche privilégiée repose sur des modes d'intervention adaptés et respectueux, et une grande flexibilité dans la prestation : les rencontres peuvent se tenir en ligne, en présentiel, ou même en dehors des heures régulières d'ouverture, selon les besoins.

En 2024-2025, le CPNN a offert ce soutien à travers trois services complémentaires : le travail d'une conseillère pédagogique dédiées à l'accompagnement des personnes étudiantes, ainsi que celui d'une conseillère d'orientation, qui apporte un soutien plus ciblé en lien avec les choix de parcours et les enjeux personnels ou professionnels et d'une travailleuse sociale, récemment entrée en poste, qui vient bonifier l'offre de soutien psychosocial. De façon générale, les principaux motifs de consultation pour ce service, tant sur les campus de Chicoutimi que de Sept-Îles, concernaient : le soutien à la rédaction, la préparation au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), la révision de travaux, ainsi que l'amélioration des compétences liées au métier d'étudiant et à la maîtrise du français. Par ailleurs, les étudiantes et étudiants en situation de handicap ont pu bénéficier de mesures d'accommodement adaptées, telles que du temps supplémentaire lors des évaluations, l'accès à un local réservé pour les examens, ainsi que des outils technologiques comme *Antidote* ou des logiciels de synthèse vocale.

L'année 2024-2025 a marqué un moment significatif avec le lancement d'un programme spécifique en éducation, accueilli par une cohorte de 35 étudiantes et étudiants des Premières Nations. Ce programme vise à répondre aux besoins particuliers en matière de formation tout en respectant les réalités culturelles et les aspirations éducatives de ces populations. L'initiative s'inscrit dans une volonté de favoriser l'accès, la réussite et la rétention scolaire des personnes étudiantes issues des Premières Nations, tout en valorisant leur savoir, leur langue et leur identité.

En 2024-2025, le Centre des Premières Nations Nikanite s'est révélé être un acteur incontournable de la vie universitaire, en étant pleinement intégré à la programmation officielle de la rentrée ainsi qu'aux activités entourant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Tout au long des trimestres, le Centre a collaboré étroitement avec l'équipe des événements institutionnels afin d'offrir des activités culturelles significatives, notamment des conférences et des spectacles mettant en valeur des artistes autochtones, contribuant ainsi à la reconnaissance et à la valorisation des cultures des Premiers Peuples au sein de la communauté universitaire. Par ailleurs, le CPNN a également offert une formation destinée aux enseignantes et enseignants du programme de sciences infirmières, dans le but de les soutenir dans l'intégration des perspectives autochtones à leur enseignement et à leurs pratiques pédagogiques.

Programmes d'activités de recherche

Réalisations marquantes sur le plan de la recherche

Poursuite de l'application du *Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029*

Adopté au terme d'un processus consultatif mené auprès de la communauté universitaire en recherche et en création, le plan 2024-2029 renferme cinq axes de recherche : 1) Écosystèmes numériques ; 2) Personnes, groupes, organisations et territoires en transition ; 3) Santé durable ; 4) Ressources naturelles, énergie et matériaux innovants et 5) Environnement et changements climatiques.

Il s'inscrit dans la continuité des orientations et des axes stratégiques développés dans le précédent exercice de planification couvrant la période 2019-2023. En effet, dans un contexte où les universités doivent se conformer à de nouvelles exigences gouvernementales, notamment en provenance des programmes stratégiques des organismes de financement externes, nous continuons, d'une part, de faire évoluer les politiques et les procédures relatives à la recherche, à la création et à l'innovation et, d'autre part, nous visons à renforcer les ressources et les mesures de soutien pour accompagner les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants tout au long de leur carrière et de leur cheminement au sein de notre établissement. Par ailleurs, nous poursuivons nos objectifs visant à solliciter et à encourager l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l'intersectorialité au sein des équipes de recherche et de création. Enfin, nous veillons à améliorer le positionnement, le rayonnement et la valorisation des fruits issus de la recherche et de la création à l'UQAC.

Nouvelles unités de recherche et de création

Laboratoire de Recherche en Modélisation, Graphes et Optimisation ([LaReMGO](#))

Le LaReMGO est un laboratoire consacré aux mathématiques appliquées, spécialisé en optimisation, théorie des graphes et modélisation mathématique. Il favorise la pluridisciplinarité pour résoudre des problèmes concrets dans l'informatique, l'ingénierie, la finance et les sciences sociales, comme la création d'horaires ou la planification de production.

Ses trois axes de recherche principaux sont :

1. Recherche opérationnelle et optimisation : modélisation mathématique et résolution par algorithmes.
2. Théorie des graphes : représentation des problèmes sous forme de graphes et exploitation des algorithmes associés.
3. Applications concrètes : utilisation des outils développés pour répondre à des besoins réels.

Le laboratoire contribue également à la formation de personnel hautement qualifié, dans un esprit d'équité, diversité et inclusion, et développe des partenariats avec des entreprises régionales. Il jouit d'un rayonnement international, notamment pour l'optimisation de la production hydroélectrique.

Laboratoire de recherche en entrepreneuriat et PME ([LAREPME](#))

Le Laboratoire de recherche en entrepreneuriat et PME (LAREPME) étudie les PME et leurs entrepreneurs, en adoptant une approche interdisciplinaire (Entrepreneuriat, Stratégie, Droit, Psychologie) et des méthodes quantitatives et qualitatives. Il vise à développer la culture entrepreneuriale et à valoriser les PME régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en facilitant les collaborations de recherche dans ces domaines.

Ses trois axes de recherche principaux sont :

1. L'entrepreneur·e/dirigeant·e de PME : comprendre son rôle, ses pratiques et facteurs influençant son action, incluant la santé mentale.
2. Innovation territoriale : étudier les déterminants régionaux de la performance entrepreneuriale.
3. Encadrement et gouvernance des PME : analyser l'environnement juridique et concurrentiel des PME selon leur ancrage territorial.

Le Laboratoire met l'accent sur des caractéristiques essentielles à la survie et la résilience des PME, reflétant leur importance économique reconnue par les gouvernements du Québec.

Regroupement interétablissement

Observatoire des territoires — Aménagement, Urbanisme et Développement ([OTERAUD](#))

L'OTERAUD est un centre de transfert de connaissances en aménagement et développement territorial, qui accompagne notamment les MRC. Il collecte, organise et diffuse des données, faisant de lui un acteur clé pour étudier les enjeux d'aménagement, d'urbanisme et de développement. Soutenu par des partenaires comme le MAMH et l'Université du Québec, il intervient dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en adaptant ses recherches aux spécificités locales.

Observatoire Régional de Recherche sur la Forêt Boréale ([ORRFB](#))

L'Observatoire Régional de Recherche sur la Forêt Boréale (ORRFB) se concentre sur l'aménagement durable de la forêt boréale, en intégrant une approche scientifique interdisciplinaire pour répondre aux défis du 21^e siècle, comme les changements climatiques. Il vise à accroître la résilience de la forêt tout en maintenant les activités économiques et réunit chercheurs, acteurs forestiers, gouvernement et industriels pour favoriser les échanges de connaissances. Ses initiatives incluent la concertation, la recherche appliquée et la diffusion scientifique via ateliers, conférences et publications, afin de rendre les résultats accessibles aux décideurs et au grand public et d'adapter les pratiques forestières aux réalités actuelles et futures.

Rendez-vous de la recherche et de la création

Du 3 au 7 février 2025 ont eu lieu les *Rendez-vous de la recherche* et de la création à l'UQAC. Cette invitation a permis à la communauté universitaire et au grand public de découvrir les installations et les projets de recherche dirigés par le corps professoral de l'université. Cette semaine de multiples panels, conférences, kiosques et visites a connu une fois de plus un franc succès! Le public était particulièrement au rendez-vous lors de l'événement 5 à 7, tenu en collaboration avec la [Fondation de l'UQAC](#) ainsi que lors des portes ouvertes.

La journée du vendredi 7 février a particulièrement retenu l'attention. C'était l'opportunité de plonger au cœur de la recherche en explorant divers laboratoires et installations de pointe. Lors de portes ouvertes axées sur la recherche, le public pouvait en effet visiter les infrastructures de recherche. Des étudiantes et étudiants issus des cégeps de la région ont également pris part aux activités proposées.

Les *Rendez-vous de la recherche* ont aussi été l'occasion de souligner la contribution importante des étudiantes et étudiants à la recherche universitaire. Les personnes étudiantes se sont illustrées à l'occasion du concours *Ma thèse en 180 secondes*. Ce concours permet aux doctorants.e.s de présenter, en trois minutes, leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Ils et elles ont su convaincre et la finaliste de l'UQAC a eu la chance de participer à la finale canadienne en mai 2025 à Montréal.

Les activités des *Rendez-vous de la recherche* se sont conclues par la finale du concours d'affiches scientifiques. Toute la semaine, des [affiches scientifiques](#) étaient exposées dans la passerelle entre le pavillon principal et le pavillon Alphonse-Desjardins. Le public était d'ailleurs invité à voter pour son affiche favorite. Ce premier concours avait pour objectif de mettre en lumière les travaux des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat et impliqués dans des projets de recherche.

Un total de plus de 15 000 \$ en prix de la part de l'UQAC et de la part de différents partenaires a été remis aux auteures et auteurs des meilleures affiches de tous les cycles et de tous les domaines d'étude.

Valorisation des résultats de la recherche

L'innovation se nourrit de la recherche et des découvertes pour générer des solutions novatrices aux problématiques contemporaines et consiste en l'introduction de nouvelles idées, produits, services ou procédés qui apportent une amélioration significative par rapport à ce qui existe déjà. En offrant un cadre dynamique et tout le soutien nécessaire à la communauté scientifique, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) contribue à l'avancement des connaissances et au développement socio-économique de la région et bien au-delà.

Au cours de la dernière année, l'UQAC a reçu 4 déclarations d'invention impliquant des membres de la communauté universitaire et 2 brevets sont actuellement en processus de négociation avec des entreprises et avec des partenaires pour la mise en œuvre d'innovations sociales. Plus de 17 projets de valorisation sont en traitement.

Nouveau programme de bourses d'accueil et de réussite en Sciences sociales et humaines

S'amorçant au trimestre d'automne 2025, les bourses d'accueil et de réussite des sciences sociales et humaines (BARD-SSH) ont pour objectif d'appuyer les personnes qui poursuivent des études en sciences humaines et sociales dans leur passage entre le 2^e et le 3^e cycle et dans l'atteinte de leur plan de formation doctorale. Il s'agit d'un programme de bourses universelles, en ce sens qu'il n'est pas lié à un concours. Il s'adresse à l'ensemble des personnes nouvellement inscrites dans l'un des programmes ciblés, et ce, sans égard au statut de leur citoyenneté.

La bourse peut totaliser un montant s'élevant à 21 000 \$ pour la durée du doctorat selon le respect par les personnes candidates de l'ensemble des conditions pour chacun des quatre versements.

En bref

- En 2023-2024¹, le financement de la recherche a atteint **34 millions de dollars**. Ce volume de recherches réalisées à l'UQAC est stable par rapport 2022-2023, avec une hausse de 1,8 % en 2023-2024. L'établissement occupe le **32^e rang** parmi les autres universités du pays et la **11^e place** à l'échelle du Québec;
- Participation du corps professoral à plus de **74 concours** auprès d'une **trentaine** d'organismes au cours de l'année dernière (**60 en 2023**);
- **431 publications scientifiques** en 2024;
- **Taux de succès global de 33 % des demandes de financement** soumises auprès des 6 organismes et fonds subventionnaires (cible : 25 % à 30 %);
- **264 étudiants-chercheurs et étudiantes-chercheuses admissibles** aux concours de bourses des 6 organismes et fonds subventionnaires en 2024-2025 (190 en 2023-2024, pour une augmentation de 39 %);
- **18 renouvellements** de l'accréditation d'unités de recherche et **accréditation de 4 nouvelles unités de recherche** en 2024-2025;
- Des projets en partenariats sont en cours de négociation.

¹ Au moment de la rédaction de ce rapport les données 2024-2025 n'étaient pas disponibles.
<https://researchinfosource.com/top-50-research-universities/2024>

Programmes d'activités de recherche

Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029

PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

IN
NO
VER

LE POSITIONNEMENT
DE L'UQAC
en **recherche**
et en **CRÉATION**

2024
2029

UQAC

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE, À LA CRÉATION, À L'INNOVATION ET AUX PARTENARIATS	3
PRÉSENTATION.....	5
POSITIONNEMENT RELATIF DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION DÉCOULANT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE INSTITUTIONNELLE (PSI).....	6
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE.....	7
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS.....	8
Considérations générales	8
Importance du partenariat et du milieu régional.....	8
Interdisciplinarité, multidisciplinarité et intersectorialité	9
Rayonnement de la recherche et de la création	9
Enjeux et défis	10
Orientations générales	11
AXES DE RECHERCHE	12
Axe 1.....	14
Axe 2.....	17
Axe 3.....	22
Axe 4.....	25
Axe 5.....	29

MOT DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE, À LA CRÉATION, À L'INNOVATION ET AUX PARTENARIATS

En tant qu'université du réseau public, l'UQAC assure sa mission de développement scientifique du Québec et contribue au développement des territoires qu'elle dessert au Saguenay–Lac-Saint-Jean (Centres d'études hors campus à Alma et à Saint-Félicien), sur la Côte-Nord (Centre d'études universitaires au Pavillon Alouette à Sept-Îles) et à Montréal (École des arts numériques, de l'animation et du design à Montréal).

J'aimerais rappeler que depuis sa création en 2020, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation a la responsabilité stratégique du développement de la recherche et de la création à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il veille au déploiement structuré des créneaux d'expertise, ainsi qu'à celui des infrastructures et des installations requises pour la réalisation de travaux scientifiques de haut niveau tant sur le campus de Chicoutimi que sur les campus externes.

Afin d'offrir un environnement de recherche performant propice à la créativité, à l'excellence, à la réussite et à l'innovation, l'UQAC a mis en œuvre un nouveau service dénommé « Mutualisation des infrastructures majeures de recherche (MIRE-UQAC) » dans le but d'opérer, d'actualiser, d'entretenir et d'implanter certaines infrastructures majeures de recherche au bénéfice du corps professoral, des étudiantes et étudiants ainsi que des partenaires de notre université. Ces infrastructures majeures répondent aux besoins de toutes les disciplines scientifiques. Elles sont accessibles, fiables, pérennes, sécuritaires et stables. Elles atteignent des standards élevés et représentent un gage de réussite de l'atteinte des objectifs du présent plan stratégique de la recherche et de la création.

De plus, le soutien à l'innovation incarne désormais une orientation énoncée dans le titre du vice-rectorat avec la volonté de mieux accompagner le corps professoral et les personnes étudiantes dans leurs initiatives en matière d'entrepreneuriat scientifique, technologique ou social ainsi que dans la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle associée aux résultats de leurs recherches. Notre partenariat avec Axelys, nouvelle société de valorisation du gouvernement du Québec, va dans ce sens.

Soulignons que, depuis le mois de janvier 2023, le volet « partenariat » s'ajoute officiellement au mandat du Vice-rectorat. L'UQAC assume ainsi pleinement le troisième pilier de sa mission d'université publique en région, une mission de services aux collectivités. À cet effet, nous accompagnons la communauté universitaire œuvrant en recherche dans ses relations avec les différents acteurs du milieu (entreprises et organisations, villes et municipalités, ministères et organismes gouvernementaux) et de la société civile, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec. L'objectif est simple : développer des projets et des partenariats en recherche, en création et en innovation qui permettront la production, la diffusion et le transfert des savoirs développés à l'UQAC au bénéfice de nos partenaires et de nos collectivités.

Le plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 appuie cette vision et s'inscrit dans la continuité des orientations et des axes stratégiques développés dans le précédent exercice de planification couvrant la période 2019-2023. En effet, dans un contexte où les universités doivent se conformer à de nouvelles exigences gouvernementales, notamment en provenance des programmes stratégiques des organismes de financement externes, nous continuerons, d'une part, de faire évoluer les politiques et les procédures relatives à la recherche, à la création et à l'innovation et, d'autre part, nous viserons à renforcer les ressources et les mesures de soutien pour accompagner les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants tout au long de leur carrière et de leur cheminement au sein de notre établissement. Par ailleurs, nous poursuivrons nos objectifs visant à solliciter et à encourager l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l'intersectorialité au sein des équipes de recherche et de création. Enfin, nous veillerons à améliorer le positionnement, le rayonnement et la valorisation des fruits issus de la recherche et de la création à l'UQAC.

En terminant, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à l'exercice de mise à jour du présent plan et particulièrement le personnel du Décanat de la recherche, de la création et de l'innovation (DRCI) pour son engagement indéfectible envers le soutien et le développement de la recherche, de la création et de l'innovation de notre établissement.

Mohamed Bouazara, ing. Ph. D.

Vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats

PRÉSENTATION

La recherche et la création font partie de l'ADN de l'UQAC. Depuis la création de l'Université, les chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs œuvrent à l'avancement de la science et des connaissances. Ce plan stratégique de la recherche et de la création (ci-après, PSRC 2024-2029) se veut le reflet de cet engagement profond de la communauté universitaire de l'UQAC en la matière. Le présent plan est tributaire de la planification stratégique institutionnelle (PSI), il précise les orientations en recherche et en création à l'UQAC pour les cinq prochaines années, soit de 2024 à 2029.

Le plan comporte cinq axes transversaux qui, en plus de refléter les activités qui ont lieu à l'Université, s'inscrivent dans la réalité du monde contemporain et englobent plusieurs questions de recherche actuelles. Ces axes sont suffisamment inclusifs pour favoriser autant la recherche et la création organisées qu'individuelles, dans les créneaux actuels et futurs. Le plan sert de base pour aiguiller les actions visant à soutenir le développement de la recherche et de la création à l'UQAC. En outre, il oriente les décisions, tant à ce qui a trait à l'organisation et au développement qu'au financement de la recherche et de la création.

Bien que la présentation des axes n'en fasse pas mention, la recherche et la création à l'UQAC impliquent également les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI). En effet, notre établissement s'assure de la représentativité des personnes provenant des cinq groupes désignés en enseignement supérieur et en recherche (femmes et groupes en quête d'équité de genre selon le programme des chaires de recherche du Canada, autochtones, personnes en situation de handicap, personnes racisées et personnes de la diversité sexuelle et de genre). Notons qu'à l'UQAC, cette intégration s'effectue dans l'ensemble de la communauté universitaire. Le plan d'action en matière d'ÉDI dans l'institution est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.uqac.ca/edi/plan-daction/>. Ce plan d'action ÉDI est un complément au PSRC 2024-2029.

Le présent plan est une mise à jour du plan stratégique de la recherche 2019-2023 (ci-après, PSRC 2019-2023). Cette mise à jour a été possible grâce à la généreuse contribution des membres de la Table de la recherche et de la création (TRC), incluant les membres du Comité conseil de la recherche et de la création (CCRC). De plus, le personnel du Décanat de la recherche, de la création et de l'innovation (DRCI) et du Service des communications et des relations publiques (SCRPP) a apporté un soutien appréciable. Toutes ces personnes méritent des remerciements bien sentis.

POSITIONNEMENT RELATIF DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION DÉCOULANT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE INSTITUTIONNELLE (PSI)

La recherche et la création s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la planification stratégique institutionnelle, soit le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : **soutenir l'excellence dans la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création**. À cette orientation sont liés trois objectifs :

- Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics.
- Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique.
- Consolider et accroître, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

Chacun des objectifs est associé à des cibles, comme celle d'augmenter les taux de financement et de publication. Deux autres enjeux ont aussi un impact sur la recherche et la création : il s'agit de l'enjeu 3, relatif au rayonnement de l'UQAC auprès des communautés et des partenaires, les activités de recherche et de création pouvant grandement y contribuer, et de l'enjeu 4, portant sur le développement organisationnel basé sur de meilleures pratiques de gestion. Dans ce dernier cas, l'une des orientations concerne l'adaptation de la gouvernance et des processus administratifs, notamment en ce qui concerne l'amélioration, le développement et la gestion des infrastructures et des espaces de recherche. Il est donc naturel que ces deux enjeux soient inclus dans ce plan, compte tenu du fait qu'ils représentent des éléments constitutifs de la recherche et de la création.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le PSRC 2019-2023 était issu d'une large consultation institutionnelle ayant permis de cibler cinq (5) axes transversaux incluant des orientations stratégiques; il était étroitement arrimé à celui de la PSI.

La mise à jour du PSRC 2024-2029 a été réalisée au terme d'un processus consultatif auprès des membres de la Table de la recherche et de la création (TRC) et du Comité conseil de la recherche de la création (CCRC). Ces deux entités sont sous la responsabilité de la personne doyenne de la recherche, de la création et de l'innovation. Se joignent au CCRC une professeure ou un professeur par département, qui aura été nommé par ses pairs. La TRC, quant à elle, est composée de chaque responsable d'unité de recherche accréditée de l'UQAC.

L'ensemble des personnes consultées ont reçu le lien d'accès au plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023, un rappel des cinq axes ainsi qu'un bref questionnaire. Les questions portaient sur l'insertion ou non des travaux des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs dans un ou plusieurs des axes (et orientations) du PSRC 2019-2023. Les suggestions et les commentaires quant à divers aspects du PSRC 2019-2023 et de celui de 2024-2029 ont été recueillis chez les personnes consultées. De même, ces dernières ont été interrogées sur leur intérêt et leur disponibilité à relire la dernière version du PSRC 2024-2029. Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le DRCI a procédé à l'analyse et à la formulation des éléments soulevés durant la consultation et les a intégrés au plan. Un comité de révision du plan 2024-2029 constitué de professeures et professeurs intéressés à relire la dernière version du PSRC 2024-2029 a ensuite été formé.

La section suivante brosse un portrait plus détaillé de la consultation et de ses résultats.

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

La consultation menée du 18 août au 14 octobre 2023 a démontré que les différentes considérations en lien avec la recherche et la création inscrites au PSRC 2019-2023 demeuraient d'actualité. Toutefois, les « orientations générales » ont été bonifiées par l'intégration, notamment, de la recherche interétablissements, du soutien aux regroupements stratégiques et du soutien à l'innovation technologique, sociale et culturelle.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Ce deuxième exercice de consultation en lien avec la planification stratégique institutionnelle fait encore ressortir l'attachement sincère de tous les participants envers l'Université et sa mission fondamentale en recherche et en création. Bien que plusieurs questions de fond demeurent, en plus d'enjeux et de défis auxquels l'institution doit faire face, les forces de l'UQAC doivent être prises en considération. En effet, la taille de l'Université et des équipes professorales sont, sans conteste, des atouts importants. La proximité et l'accessibilité des personnes et des services représentent également un avantage non négligeable. Cependant, la taille de l'UQAC est également à l'origine de défis, soit entre autres la rétention du corps professoral, le recrutement d'étudiants en région, que vivent les petites universités face aux plus grandes, d'où l'importance pour l'université de conserver sa place malgré un environnement compétitif.

IMPORTANCE DU PARTENARIAT ET DU MILIEU RÉGIONAL

L'UQAC est reconnue pour le volume et la qualité de la recherche en partenariat s'y déroulant. Consolider et développer les collaborations et les partenariats avec les organisations publiques et privées permet à l'UQAC de se développer et de se démarquer, d'où l'importance de poursuivre dans ce sens. De plus, les collaborations avec les autres organisations sont porteuses de la vitalité de la recherche qu'il faut soutenir. Dans cette optique, on peut affirmer que l'UQAC est un pilier régional voué à la transmission et à l'avancement des savoirs, lesquels se doivent d'être en lien avec les parties prenantes régionales. Sans être limitatif, l'ancrage en région fait partie des gènes de l'institution, comme l'ont remarqué à plusieurs reprises les personnes consultées. Toutefois, les nombreuses collaborations internationales impliquant le corps professoral démontrent également que la recherche et la création issues de l'institution sont sans frontières.

INTERDISCIPLINARITÉ, MULTIDISCIPLINARITÉ ET INTERSECTORIALITÉ

Le cloisonnement de la recherche peut devenir un frein à son développement. À la lumière des résultats obtenus, la recherche interdisciplinaire/multidisciplinaire s'avère être un vecteur à maintenir et à renforcer à l'avenir. L'intersectorialité fait aussi partie des approches à privilégier à l'UQAC tout comme le fait d'encourager la recherche interétablissements. Ainsi, un des défis est d'augmenter la synergie menant à ces divers types de projets, dans lesquels des chercheuses et chercheurs de plusieurs secteurs, départements et établissements réunissent efficacement leurs efforts. Ces approches peuvent être profitables dans plusieurs domaines de recherche, tels que la recherche en contexte autochtone, en éducation, en santé durable ou encore sur les changements climatiques, pour ne citer que quelques exemples.

RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Le rayonnement de la recherche et de la création est au cœur des préoccupations de la grande majorité des membres de la communauté. Ainsi, plusieurs idées porteuses émises lors de l'exercice de planification de 2019-2023 demeurent actuelles et doivent encore guider les actions à entreprendre dans le cadre du plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029. On retient ici :

- L'actualisation de notre présence sur le Web.
- L'accentuation de la présence des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs de l'UQAC dans les médias régionaux et nationaux.
- La valorisation de l'expertise dans l'ensemble des secteurs de l'Université autant à l'interne qu'à l'externe.
- Le rapprochement que génèrent la recherche et la création entre la population des secteurs desservis par l'UQAC (du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Montréal, de la Côte-Nord, etc.).

Voici les idées réitérées lors de la consultation pour améliorer le positionnement de l'UQAC, autant en ce qui a trait au financement par des fonds subventionnaires publics qu'en matière de productivité scientifique :

- La mise en place d'un service de mentorat.
- Le partage de ressources professionnelles et techniques entre les unités de recherche.
- Le soutien direct aux chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs, incluant les étudiantes ou étudiants en recherche. Cet élément est un facteur déterminant de la performance. La mise en œuvre du PSRC 2024-2029 devra inévitablement

tenir compte de cette question.

- La sensibilisation auprès des départements, des décanats et des autres services concernés par l'adoption de stratégies d'embauche favorisant l'essor de la recherche.
- La reconnaissance et la valorisation comme facteurs de motivation pour les chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs (professeures ou professeurs et étudiantes ou étudiants).
- La mise en place d'un soutien relatif aux stratégies de publication; autrement dit la communication du savoir sous toutes ses formes.

ENJEUX ET DÉFIS

Enracinée dans un monde en perpétuelle transition, l'UQAC fait face à de nombreux enjeux et défis. Certains de ces défis sont inhérents au fait que l'Université est ancrée en région. Dans ce contexte, la question de l'attractivité a été signalée à plusieurs reprises lors de l'exercice de la consultation. Ce facteur a un impact direct sur le recrutement professoral et étudiantin. La rétention des talents est un des éléments à considérer dans l'optique d'améliorer la performance en recherche et en création de l'institution. Sur un autre plan, plusieurs personnes ont relevé que la consolidation de domaines de recherche dans lesquels nous excellons ainsi que le maintien d'une recherche compétitive font partie des défis que nous devons relever. Plus spécifiquement, le développement de la recherche dans son ensemble a été identifié comme priorité pour les prochaines années.

Les opinions et les idées recueillies dans le cadre de l'exercice de consultation ont mis en lumière des pistes à exploiter pour que le Vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats (VRRICIP) et le DRCI soient en mesure d'orienter leurs actions afin d'atteindre les cibles fixées par la PSI. En outre, les consultations effectuées dans le cadre de la mise à jour du PSRC nous ont permis de recueillir une panoplie d'idées qui nous mèneront à l'élaboration de plans d'action dans le cadre de cette planification.

Il reste bien entendu que l'accomplissement de la recherche et de la création passe avant tout par les personnes qui le portent. C'est donc grâce aux efforts soutenus de toutes les parties prenantes à la recherche et à la création que nous atteindrons collectivement les objectifs que nous nous sommes fixés.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'exercice de consultation a permis de réitérer et de bonifier les thèmes identifiés dans le PSRC 2019-2023 qui concernent l'ensemble des parties prenantes de l'UQAC et qui se rattachent directement à la PSI. Puisqu'ils touchent l'ensemble des axes thématiques, nous en faisons des orientations générales pour la recherche et la création. Ces dernières visent l'atteinte des cibles identifiées dans la PSI :

- Améliorer le soutien et l'accompagnement des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs (professeures ou professeurs et étudiantes ou étudiants).
- Consolider les créneaux en place et appuyer l'émergence de nouveaux secteurs de recherche et de création.
- Contribuer à la mise en place d'outils visant la valorisation, le rayonnement et la visibilité de la recherche et de la création.
- Soutenir la recherche intersectorielle, interdisciplinaire et interétablissements.
- Encourager la participation des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs aux regroupements stratégiques.
- Consolider la recherche et la création en partenariat.
- Valoriser et promouvoir l'innovation technologique, culturelle et sociale.
- Soutenir les revues produites à l'UQAC.
- Contribuer au recrutement et à la rétention des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs.

AXES DE RECHERCHE

Le plan met en évidence l'importance que doivent prendre la recherche et la création interdisciplinaires, intersectorielles et interétablissements. À cet effet, les conseils et les fonds subventionnaires offrent plusieurs programmes de financement partenarial pour soutenir les initiatives de rapprocher la science et les acteurs et actrices du milieu dans les domaines de la santé, des sciences humaines et sociales ainsi que des sciences naturelles et du génie.

Une telle approche intégrée de la recherche favorise la créativité et est appropriée pour résoudre des problèmes complexes relevant de plusieurs domaines de connaissance. À l'UQAC, une partie importante de la recherche s'organise effectivement autour de certains projets porteurs faisant intervenir des disciplines variées. Il va sans dire que les recherches plus fondamentales et monodisciplinaires occupent également une grande importance dans la programmation scientifique de l'Université. Bref, la recherche et la création se déploient selon des modalités variées, tout en respectant la liberté académique du corps professoral.

C'est dans cette optique que le PSRC 2024-2029 prend ses assises sur des axes transversaux qui se veulent représentatifs de la recherche et de la création en cours, offrant des perspectives de développement propices pour répondre aux enjeux et aux défis que la société de demain nous réserve. Présenter les stratégies sous l'angle d'axes transversaux se veut une posture inclusive donnant la chance à tout type de recherche d'émerger et de se déployer. Ces axes constituent la base permettant d'orienter les actions à mettre en œuvre pour le développement de la recherche et de la création à l'UQAC, au cours des cinq prochaines années. Dans la présentation, sauf exception, nous avons choisi d'intégrer les unités de recherche dans l'axe correspondant à la majeure partie de leur programme scientifique. L'ensemble des unités de recherche de l'UQAC peut être consulté en cliquant sur le lien suivant : <https://recherche.uqac.ca/unites-de-recherche>.

Bien que la recherche structurée sous la forme d'unités de recherche accréditées prenne une place importante à l'UQAC, la recherche effectuée sur une base individuelle est, elle aussi, très vivante. Nous croyons que les axes de recherche identifiés sont suffisamment inclusifs pour englober les projets de recherche de cette nature.

Les pages qui suivent présentent cinq axes qui ont été identifiés au terme d'exercices de consultation, ainsi que les orientations relatives à chacun des axes. Toutes les orientations présentées font écho à la PSI. Elles se concrétiseront en actions visant à atteindre les cibles fixées par cette planification. Les cinq axes identifiés sont les suivants :

INNOVER

LE POSITIONNEMENT
DE L'UQAC
en **recherche**
et en **CRÉATION**

- Écosystèmes numériques
- Personnes, groupes, organisations et territoires en transition
- Santé durable
- Ressources naturelles, énergie et matériaux innovants
- Environnement et changements climatiques

AXE 1

ÉCOSYSTÈMES NUMÉRIQUES

Le virage numérique a un effet profond sur le monde dans son ensemble et ses répercussions se font sentir de manière tangible à plusieurs égards dans la société. Par exemple, l'industrie vit une mutation majeure dont on ne mesure pas encore complètement les impacts sur le marché du travail. Les conséquences de cette transformation sur le tissu social nous obligent à repenser nos pratiques. L'espace numérique s'introduit aussi sous diverses formes dans le domaine de la culture et des arts. Le cas des jeux vidéo représente un bon exemple où l'art numérique trouve une application directe. Le domaine des arts numériques en lui-même constitue l'une des facettes de cette réalité.

Les applications des technologies numériques sont nombreuses et touchent pratiquement toutes les sphères de la société. Ces nouvelles réalités représentent un terrain fertile pour la recherche et la création qui font face à plusieurs défis, qui vont de questions concernant la gestion des données de masse et la cybersécurité, en passant par l'intelligence artificielle, l'analyse des impacts sociaux ou encore les interactions humain-machine.

L'UQAC a la volonté de s'inscrire dans ce virage numérique par le développement de la recherche et de la création actives en lien avec cet axe.

Compte tenu de l'importance que prend le numérique dans différents secteurs de l'UQAC, un grand nombre d'unités de recherche accréditées de notre établissement œuvrent de près ou de loin dans cet axe :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 sur la spécification, le test et la vérification de systèmes informatiques** concentre ses travaux sur la vérification automatique. Les projets actuels de cette Chaire couvrent le « runtime monitoring » dans les jeux vidéo, la détection d'erreurs de configuration dans les équipements réseau et l'application de séquences de navigation au Web. Le titulaire s'intéresse également aux bases de données et à la sécurité informatique.
- La Chaire de Recherche du Canada de niveau 2 en intelligence ambiante et capteurs portatifs pour l'assistance technologique en santé mène principalement des travaux sur le développement de technologies d'assistance efficaces afin de pallier les incapacités cognitives et/ou physiques vécues par des personnes âgées ou atteintes de différents types de maladie.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en technologie, durabilité, et société** vise à mieux comprendre le champ émergent du numérique responsable en étudiant comment les nouvelles solutions technologiques peuvent

accompagner la transition durable afin de répondre adéquatement aux besoins humains.

- La **Chaire de recherche en économie créative et mieux-être**, financée par le FRQSC, s'insère dans un riche écosystème de recherche-crédation et vise à fédérer ses forces vives tout en soutenant de nouvelles initiatives autour du thème du mieux-être.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur la Cyberdéfense et la protection des données personnelles (CybPro)** a pour but de structurer la recherche en cybersécurité afin de trouver des solutions technologiques.
- Le Laboratoire de recherche sur l'intelligence ambiante pour la reconnaissance d'activité (LIARA) étudie des thèmes de recherche portant essentiellement sur les habitats intelligents.
- Le Laboratoire d'informatique formelle (LIF) propose des activités en recherche sur le développement et l'application de méthodes formelles pour les systèmes informatiques.
- Le Laboratoire de et sur les pratiques d'art et de design liées au développement de jeu vidéo (LAB PRAXIS), de l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD), établit sa recherche sur les problématiques des pratiques d'art et de design dans le développement de jeu vidéo.
- Le **Laboratoire d'automatique et de robotique interactive (LAR.i)** propose d'étudier les technologies de la prochaine révolution industrielle, soit le passage du 4.0 vers le 5.0. La recherche au LAR.i couvre, entre autres, l'interaction humain-robot, la conception de cellules de travail hybride, la robotisation, l'haptique, la réalité augmentée et les capteurs intelligents (microélectronique, micrologiciel).
- Le **Laboratoire Mimesis** vise à explorer le design expérientiel centré sur l'être humain.
- Le **Groupe de recherche en informatique (GRI)** mène des activités qui sont liées à l'optimisation et à l'informatique industrielle.

ORIENTATIONS

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur la santé, les organisations et la société
- Intensifier la recherche dans le domaine du cinéma, du jeu vidéo et des nouveaux médias

- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) ainsi que sur le partage, l'analyse et la sécurité des données
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en intelligence artificielle

AXE 2

PERSONNES, GROUPES, ORGANISATIONS ET TERRITOIRES EN TRANSITION

La complexité du monde dans lequel nous vivons suscite une multitude de questionnements sur plusieurs plans. Les recherches en sciences humaines et sociales, en arts, en littérature, en sciences du langage ainsi qu'en sciences de la gestion répondent à des problèmes sociétaux dans le but d'améliorer continuellement les conditions de vie des individus, des communautés et des organisations. La question de la valorisation des perspectives autochtones, les enjeux linguistiques ou encore l'utilisation des nouvelles technologies, par exemple, soulèvent de nombreux débats dans nos sociétés, sur lesquels la communauté de la recherche et de la création de l'UQAC peut apporter un éclairage avisé. En somme, l'avancement des connaissances pour mieux comprendre les différents acteurs de la société ainsi que leurs interactions mutuelles et avec leur environnement nous outillent pour faire face aux défis et aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

La recherche autour de cet axe s'articule au sein de plusieurs départements avec un grand nombre d'unités de recherche :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 sur la communication interculturelle et les technologies de gestion en contexte pluraliste (CRC-CITG)** analyse les articulations entre les éléments qui régissent une société et les interactions entre individus et groupes sous l'angle de la communication interculturelle.
- La **Chaire UNESCO sur la transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment**; première chaire à gouvernance autochtone de tout le réseau des chaires de l'UNESCO a pour mission de promouvoir et de participer à un système intégré de recherche, de formation, de transfert de connaissances et de documentation dans les domaines de l'éducation, du mieux-être et de la culture chez les Premières Nations et les Inuit.
- La **Chaire de recherche institutionnelle d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels** s'intéresse aux processus d'intégration et de cohabitation interethniques et interculturels au Québec.
- La **Chaire de recherche institutionnelle multidisciplinaire de formation et de recherche dans un contexte de valorisation des perspectives autochtones dans l'enseignement** s'intéresse aux processus harmonieux d'intégration et de cohabitation des différentes communautés vivant sur le territoire national. Elle vise

à favoriser l'accès des membres des Premières Nations aux études de deuxième et de troisième cycles dans le cadre de projets de recherches issus des communautés autochtones.

- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires en gestion de projet (LemGP)** s'occupe de la gestion des parties prenantes, du leadership, de l'étude des compétences, ainsi que de la gestion des ressources humaines.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche Carrefour d'analyse des innovations et de soutien aux entreprises (CAISEN)**, quant à lui, centre ses activités de recherche sur le management et le comportement humain.
- Le **Laboratoire de recherche et d'interventions sur les incidents critiques en milieu de travail (ICMT)** s'intéresse principalement à la santé mentale des travailleurs.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)** place la gouvernance au cœur de ses études.
- Le **Laboratoire de recherche sur les Nouvelles Formes de Consommation (LaboNFC)** mène des activités de recherche qui s'articulent autour de l'évolution de la consommation et des modèles d'affaires.
- Le **Laboratoire Autodéterminations/Gouvernementalités et ontologies politiques extractives/Démarches enracinées (LAGOPÈDE)** s'intéresse à l'exploitation des ressources naturelles, aux enjeux d'autochtonie et au champ de recherche « entreprises et droits humains », tout en approfondissant la réflexion sur les méthodes de recherche enracinées dans leur environnement social, comme la recherche-action participative.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** regroupe des chercheurs et des chercheuses qui travaillent sur les aspects sociogéographiques de l'aménagement et du développement territorial.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)** mène des activités de recherche sur les processus de deuil et de guérison ainsi que sur les enjeux liés à la naissance d'un enfant.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en éthique professionnelle (LARIEP)** se situe à la frontière des sciences humaines et de la santé durable en traitant des questions relatives à l'éthique au sein des organisations.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)** vise le développement de connaissances par la conduite de projets d'études dans le domaine du plein air.

- Le **Laboratoire de formation et de recherche sur la littératie numérique** a comme programmation scientifique les savoirs et les compétences permettant d'exploiter les outils numériques de manière efficace et critique.
- Le **Laboratoire de recherche sur les réalités masculines au Saguenay-Lac-St-Jean (LRRM-SLSJ)** s'intéresse au développement d'activités de recherche pour mieux comprendre les réalités masculines.
- Le **Laboratoire d'histoire et d'archéologie du Subarctique oriental (LHASO)** s'intéresse à la recherche archéologique et historique régionale et québécoise.
- Le **Laboratoire collectif de recherche en enseignement des arts (CRÉA)** axe ses travaux sur l'enseignement des arts au regard des plus récentes recherches en art, en neuropédagogie et en pédagogie artistique.
- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires sur la co-construction (LemCC)** se veut un lieu de théorisation sur le concept et la mise en œuvre de la co-construction.
- Le **Laboratoire multi et interdisciplinaire de recherche sur les enjeux éthiques et sociaux du développement des nanotechnologies (N.B.É)** porte sur les difficultés dialogiques propres aux enjeux éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies.
- Le **Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR)** s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.
- La **Galerie « L'Œuvre de l'Autre »** présente des projets de recherche artistique de l'UQAC ainsi que ceux de chercheurs créateurs ou de chercheuses créatrices de renom depuis 1987. Ce secteur offre une grande diversité en matière d'activités de recherche et de création.
- L'**Observatoire de la liberté d'expression (LibObs)** met en œuvre la capacité de fédérer la recherche et d'assurer un dialogue science/société.
- L'**Observatoire de l'aménagement et du développement durables des territoires** de l'UQAC a pour mandat de répondre au besoin d'expertises dans et pour les régions. Il accompagne les acteurs du milieu en fournissant des diagnostics solides, appuyés sur des données probantes en matière d'aménagement et de développement du territoire. Espace de partage d'informations et de mobilisation des savoirs et des pratiques, l'observatoire est une unité de transfert des connaissances.
- La **Revue Organisations et territoires** se spécialise dans les sciences de

l'organisation, notamment l'organisation des territoires infranationaux du Québec et du Canada.

- La **Revue hybride de l'éducation** propose de faire le pont entre la recherche et la pratique, en plus de procurer une plus grande visibilité aux recherches participatives en éducation.
- La **Revue Ad machina** est une publication scientifique pluridisciplinaire ayant pour objet d'étude l'être humain au travail.
- La **Revue La Bonante** a pour créneau la création littéraire.

Plusieurs autres thèmes de recherche sont abordés sous cet axe 2. Voici quelques exemples :

- En arts, la recherche et la création prennent racine dans des pratiques créatives interdisciplinaires : la sculpture, le dessin, le modelage, la peinture, la photographie, les arts d'impression, le cinéma et le théâtre.
- Les travaux des professeures et professeurs de littérature française et québécoise portent sur le roman, la poésie, l'essai et les pratiques autobiographiques, en recherche comme en création. Ces études examinent les imaginaires subjectifs, sociaux, institutionnels, culturels, pour voir comment la littérature parvient à donner sens à l'expérience humaine individuelle ou communautaire d'hier et d'aujourd'hui. La littérature est ainsi un lieu de réflexion sur le monde, depuis les singularités subjectives jusqu'aux enjeux politiques de notre temps : imaginaires du territoire, rhétorique épistolaire, pratiques essayistiques, histoire littéraire du XX^e siècle, performativité de la création littéraire, expérience intime et affects, sororité et filiation, complexité de l'agir humain sont autant de domaines de recherche et de création explorés par les professeures et professeurs de littérature française et québécoise.
- En sciences du langage, nos chercheurs et chercheuses couvrent les principales dimensions du champ (phonétique, phonologie, syntaxe, morphologie, sémantique et analyse du discours). Leurs travaux se concentrent aussi sur l'acquisition des langues secondes, les humanités numériques, la bioacoustique et sur différents aspects sociaux et historiques des langues, en particulier du français québécois et des langues algonquiennes.
- On pourrait aussi citer les activités de recherche sur la Paléohistoire des Premières Nations ainsi que sur la période du Contact entre ces dernières et les populations européennes.

ORIENTATIONS

- Encourager la recherche interdisciplinaire
- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et de la littérature
- Soutenir la recherche en sciences du langage
- Intensifier la recherche avec les Premiers peuples
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et des industries de demain

AXE 3

SANTÉ DURABLE

Les enjeux de la santé et des services sociaux sont nombreux dans nos sociétés occidentales et en particulier au Québec. En fait, les études montrent que l'accès aux services de santé est l'une des principales préoccupations des Québécois, si ce n'est la première. Pour se convaincre de la complexité des enjeux liés à la santé, il suffit de consulter le site du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) où l'on retrouve un nombre important de plans d'action sur une panoplie de thèmes, parmi lesquels le vieillissement de la population. Au Québec, le nombre de personnes de 65 ans et plus constituait 5,8 % de la population en 1961. Ce nombre a atteint 17 % en 2015 et devrait passer à 25 % en 2030. Les problématiques sont nombreuses et variées : les problèmes de santé liés aux iniquités sociales; la santé physique et psychologique des jeunes; les maladies émergentes et les pandémies prennent une place de plus en plus importante en société. Elles touchent toutes les strates de la population et font appel à l'expertise d'un large spectre de secteurs, qui vont du travail social à la nutrition en passant par la réadaptation et la génétique. Les recherches clinique et fondamentale y trouvent place et la recherche en lien avec la technologie fait aussi partie, de près ou de loin, de la programmation de plusieurs projets en santé. Ce secteur n'échappe pas à l'omniprésence des dispositifs liés au numérique.

La recherche associée à cet axe s'articule autour d'un centre de recherche, de plusieurs chaires et laboratoires de recherche :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 1 en génomique de l'asthme et des maladies allergiques** vise à mieux comprendre les bases biologiques de l'asthme et des maladies allergiques afin de mieux les prédire, les diagnostiquer ou les traiter.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en génétique et généalogie** vise à élucider l'impact de la structure des populations sur les analyses génétiques portant sur des traits complexes et des maladies rares.
- La **Chaire de recherche en santé durable du FRQS** contribue, par l'entremise de l'un de ses objectifs, à la refondation du système de santé et de services sociaux en incorporant des approches de prévention et de promotion de la santé qui ciblent les saines habitudes de vie dans l'offre de services de santé de proximité.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience des individus** a pour but principal d'outiller, de

soutenir et d'accompagner les parties prenantes dans le soutien aux personnes vulnérables confrontées à divers types d'événements traumatisants.

- La **Chaire de recherche institutionnelle sur la vie et la santé des jeunes (VISAJ)** est la première chaire de recherche au Québec qui soit conjointe avec un cégep, soit celui de Jonquière. Les activités de la chaire portent sur le développement et la mobilisation des connaissances sur les jeunes.
- Le **Centre intersectoriel en santé durable (CISD)** est un centre de recherche regroupant des chercheuses et chercheurs dont l'expertise va de la génétique à la psychologie, ou encore des sciences sociales à l'informatique. Les deux thématiques de recherche caractérisant le CISD sont les déterminants génétiques de la santé et la santé de proximité. L'amalgame de ces forces variées décuple les opportunités de créer des projets innovants et ainsi de tendre vers l'objectif de la santé durable. On vise ici une compréhension globale de la santé en vue d'apporter de nouvelles connaissances sur les enjeux de santé des populations.
- Le **Laboratoire de recherche biomécanique et neurophysiologique en réadaptation neuro-musculo-squelettique (Lab BioNR)** oriente ses activités de recherche sur le thème de la réadaptation physique et fonctionnelle chez des personnes avec des troubles neuromusculosquelettiques.
- L'**Observatoire du développement moteur et psychomoteur des 0-18 ans** est un réseau de partenaires contribuant à la progression et au partage de connaissances et de pratiques liées au développement moteur et psychomoteur.

L'UQAC a également développé un important domaine de recherche en études des populations. Notamment, deux infrastructures de recherche d'importance soutiennent ce domaine :

- **BALSAC** correspond à un fichier de population construit à partir des actes de l'état civil du Québec (actes de mariage, de décès et de naissance). Ces actes ont été informatisés et reliés entre eux grâce à une méthodologie de jumelage des données nominatives permettant la reconstitution automatique des liens généalogiques et de parenté au Québec sur plus de quatre siècles.
- **Une infrastructure majeure de recherche** vise la mise en œuvre d'un écosystème numérique ayant pour objectif d'héberger et de centraliser des données environnementales et cliniques devrait entrer en opération en 2025 afin de permettre une approche globale dans l'étude des enjeux de santé durable.

Plusieurs autres thèmes de recherche sont également abordés sous cet axe; tels que les facteurs de risque et les besoins pour mieux prévenir et intervenir dans le contexte de la prostitution, l'influence de la famille sur le développement des personnes ou encore la violence conjugale. Des recherches ont aussi lieu dans le domaine des sciences infirmières.

Mentionnons enfin un partenaire de premier plan relativement à la recherche en santé à l'UQAC, soit le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS-SLSJ).

ORIENTATIONS

- Soutenir la recherche interétablissements, intersectorielle et multidisciplinaire
- Accentuer la recherche en santé de proximité
- Soutenir les structures valorisant la pérennité et l'utilisation des données de recherche
- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations
- Accentuer la recherche sur les maladies rares en adéquation avec le Plan d'action québécois sur les maladies rares 2023-2027 du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec
- Appuyer et multiplier les collaborations en recherche avec le CIUSSS-SLSJ

AXE 4

RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE ET MATÉRIAUX INNOVANTS

La question des ressources naturelles couvre un vaste éventail de secteurs d'activités scientifiques. Une grande partie de l'économie mondiale repose sur l'exploitation de technologies favorisant une révolution industrielle dans un continuum allant de la transformation à la gestion durable de ces ressources. Les matières comme l'eau, les minéraux et les métaux, ainsi que le matériau bois et la forêt boréale, sont des ressources naturelles essentielles à un grand nombre d'activités humaines. Cependant, le spectre des ressources naturelles est beaucoup plus large compte tenu de l'ensemble des composés que l'on retrouve dans la nature. La complexité des procédés et l'énergie nécessaire pour extraire ces composés peuvent être variables selon leur type. L'extraction de l'aluminium à partir de la bauxite est l'objet d'une industrie complexe où la recherche est florissante. Fait à noter, l'aluminium est un métal dont le recyclage demande 95 % moins d'énergie que l'extraction, ce qui en fait une matière de premier choix dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On retrouve aussi du côté des produits d'origine végétale une grande étendue de possibilités relatives à l'extraction de substances. Celles-ci peuvent être utilisées dans plusieurs domaines tels que l'industrie pharmaceutique ou encore la cosmétologie. En ce qui concerne le monde animal, l'étude des ressources halieutiques a un impact social indéniable si on considère les besoins en alimentation.

La science des matériaux tire en partie sa matière première des ressources naturelles. Cependant, les matériaux sont aussi obtenus par synthèse, comme c'est le cas pour les polymères. Plusieurs enjeux sont liés à la recherche de matériaux innovants ayant des propriétés physico-chimiques particulières. On pourrait donner l'exemple de la recherche sur les matériaux servant à concevoir des revêtements glaciophobes qui s'effectue à l'UQAC, dont les applications aux réseaux de production hydroélectrique sont cruciales dans un climat nordique, ou encore l'introduction de méthodes de production de bioproduits innovants à partir du bois.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se pose historiquement comme figure clé relativement à deux types de ressources que sont la forêt boréale, ressource renouvelable, et l'aluminium, ressource recyclable. Il est donc naturel de retrouver des unités de recherche dont les thèmes de recherche gravitent autour des secteurs économiques liés à ces ressources. On reconnaît dans cet axe plusieurs chaires de recherche :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 1 en vieillissement de**

l'appareillage rempli d'huile installé sur les lignes à haute tension (ViAHT)

s'intéresse au problème de vieillissement de l'appareillage électrique installé sur les réseaux d'énergie.

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en géochimie appliquées aux gisements métalliques** d'origine magmatique s'inscrit en géochimie et participe au développement de nouveaux outils d'exploration minière visant à développer des méthodologies innovantes en matière d'indicateurs de minéralisation pour une variété de gisements abritant des minerais critiques et stratégiques.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en prévision et en prévention des risques liés aux aléas hydrogéotechniques** vise le développement des outils permettant une analyse pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles (séismes, inondations, glissements de terrain et autres) et la prise de décisions face à ces risques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les espèces aquatiques exploitées (CREAE)** souhaite parfaire les connaissances en matière de gestion des ressources halieutiques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les matériaux industriels (CHIMI)** travaille sur divers matériaux industriels comme l'aluminium, l'acier, le bois ou le biocharbon. Ce dernier, par exemple, est un produit privilégié par l'industrie du bois et par l'industrie de l'aluminium, où il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La **Chaire de recherche institutionnelle en matériaux antigivre innovants (CiMAGI)** s'oriente vers des recherches dans le secteur des revêtements glaciophobes et des traitements de surface.
- La **Chaire de recherche institutionnelle en métallurgie de la transformation de l'aluminium (CIMTAL)** centre ses recherches sur la métallurgie des matériaux de pointe et des technologies novatrices de transformation.

L'axe ressources naturelles, énergie et matériaux innovants est structuré autour de quatre centres de recherche reconnus à l'UQAC :

- Le **Centre de recherche sur la boréale (CREB)** encadre des activités portant principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale.
- Le **Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL)** dirige des recherches qui vont de l'étude de méthodes de traitement des matières premières, aux procédés de transformation, en passant par la production de

l'aluminium. Le **CURAL** se positionne actuellement pour jouer un rôle majeur dans le projet de zone d'innovation en aluminium (**ZIAL**).

- Le **Centre International d'Ingénierie Nordique (CIIN)** mène des activités de recherche portant sur des problématiques liées au givrage dans le secteur de la haute tension, sur le vieillissement de l'appareillage électrique installé sur les réseaux électriques et sur le développement de nouveaux matériaux possédant diverses propriétés physiques, dont la glaciophobie et l'hydrophobie.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)** concentre ses recherches autour de deux axes principaux, soit d'une part l'exploration minérale et le développement des ressources minérales et, d'autre part, les eaux souterraines, l'hydrogéomécanique et le risque géologique.

Également, plusieurs laboratoires et autres unités font partie de l'axe, parmi lesquels :

- Le **Laboratoire de modélisation et diagnostic des équipements des lignes électriques (MODELE)** oriente ses activités sur l'analyse et le développement de nouvelles méthodes pour le diagnostic de l'état de dégradation des équipements présents sur les réseaux électriques.
- Le **Laboratoire international des matériaux antigivre (LIMA)**, dont l'expertise est unique, spécialise ses recherches sur les fluides antigivres pour l'aviation et d'autres applications.
- Le **Laboratoire de métallogénie et d'hydrogéochimie expérimentale et quantitative (LAMHEQ)** concentre ses travaux sur la modélisation des gisements métalliques d'origine hydrothermale.
- Le **Laboratoire des matériaux terrestres (LabMaTer)** est un laboratoire où s'effectuent des travaux qui portent sur l'analyse des éléments du groupe du platine et les autres éléments chalcophiles.
- Le **Laboratoire d'analyse et de séparation des essences végétales (LASEVE)** offre des services de consultation auprès d'entreprises en matière d'analyse, de séparation et d'extraction d'huiles essentielles, plus généralement d'extraction de produits naturels à partir de plantes.
- Le **Laboratoire des sciences aquatiques (LASA)** a comme objectif scientifique de comprendre la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.
- Le **Laboratoire sur les écosystèmes terrestres boréaux (EcoTer)** regroupe l'écologie forestière, l'écologie animale, l'écologie industrielle et la physiologie végétale comme créneaux de recherche.

- Le **Groupe de recherche en ingénierie des procédés et systèmes (GRIPS)** englobe les procédés thermiques industriels, principalement dans les secteurs de l'aluminium et de l'énergétique.

ORIENTATIONS

- Développer les connaissances scientifiques pour un aménagement durable des forêts
- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois
- Assurer la pérennité des infrastructures de recherche
- Soutenir la recherche portant sur la gestion de l'énergie (production, emmagasinement, transport, gestion et optimisation)
- Soutenir la recherche réservée aux applications de l'intelligence artificielle; notamment l'automatisation partielle des objets ou la robotisation
- Contribuer à la formation de la relève scientifique dans cet axe de recherche

AXE 5

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Vaste champ de recherche, cet axe est au cœur des préoccupations de notre société. Les connaissances qui y sont générées relèvent autant des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales et humaines que de la santé. La possibilité de mener des travaux de recherche intersectoriels vient concrétiser la transversalité de cet axe de recherche avec ceux présentés précédemment. Pour cette raison, les programmations scientifiques de plusieurs centres et unités de recherche se retrouvent dans plus d'un axe et nous les avons identifiées à nouveau.

Cet axe de recherche revêt un caractère intrinsèquement transversal. L'impact des changements climatiques sur l'ensemble des activités humaines est majeur. Il entraîne des questions qui couvrent un large éventail de disciplines, dont plusieurs sont présentes à l'UQAC. Plusieurs unités de recherche interpellées par les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques se retrouvent dans les autres axes. Cependant, les unités suivantes sont plus directement touchées par la question :

- La **Chaire en éco-conseil; chaire de recherche institutionnelle** œuvre à développer des méthodes efficaces dans la gestion des gaz à effet de serre, l'atténuation des changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et le développement d'outils d'analyse du développement durable. La programmation de recherche de la Chaire porte essentiellement sur la pratique en éco-conseil et le développement durable.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience des individus** se penche depuis 1996 sur les conséquences de catastrophes et d'événements traumatiques sur la santé des victimes et des intervenants. De la crise du verglas en passant par l'étude des inondations et des glissements de terrain majeurs jusqu'au drame de Lac-Mégantic, la Chaire souhaite mieux documenter les stratégies d'adaptation et de résilience individuelle afin de développer des outils d'intervention qui répondent aux besoins des victimes directes et indirectes.
- Le **Centre de recherche sur la boréale (CREB)** dirige des activités portant principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale. Les membres de ce centre mènent notamment des travaux de pointe sur l'impact des changements globaux sur la dynamique future des écosystèmes aquatiques et terrestres de la forêt boréale afin d'en assurer une gestion durable.

- Le **Centre International d'Ingénierie Nordique (CIIN)**, même si l'environnement et les changements climatiques ne constituent pas exactement son objet de recherche, mène des activités qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques sur les installations électriques. La tempête de verglas qu'a vécue le sud du Québec en 1998 est un exemple probant de l'utilité de la recherche sur le givrage réalisée à l'UQAC.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)**, comme c'est le cas pour le CIIN, oriente ses travaux avec la recherche relative aux changements climatiques. De plus, le CERM réalise des travaux sur la séquestration minérale du carbone.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** possède un programme scientifique qui s'inscrit également dans l'axe 5. Ses membres comptent stimuler le développement de l'expertise et des recherches dans le champ de la science géographique appliquée, notamment en intégrant davantage le volet environnemental de la discipline et par ricochet, favoriser le rayonnement de la géographie comme source d'informations environnementales et territoriales appuyant la prise de décision dans le contexte des changements climatiques.
- Le **Laboratoire sur les écosystèmes terrestres boréaux (EcoTer)** regroupe l'écologie forestière, l'écologie animale, l'écologie industrielle et la physiologie végétale comme créneaux de recherche.
- Le **Laboratoire des sciences aquatiques (LASA)** étudie la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques de la boréale.
- Le **Groupe de recherche Risque Ressource Eau (R²Eau)** s'intéresse aux domaines de l'hydrogéologie, de l'hydrologie, de la géomécanique et de l'analyse des risques naturels, dont ceux liés aux changements climatiques.
- **Carbone boréal**, dirigée par la Chaire en Éco-Conseil, est à la fois une infrastructure de recherche de l'UQAC et un programme de compensation de gaz à effet de serre par la plantation d'arbres.
- La **Bleuetière d'enseignement et de recherche (BER)** est une infrastructure unique au Québec destinée à la recherche et à l'enseignement sur le bleuet sauvage et son environnement.

Orientations

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone

Finalement, au-delà des unités de recherches accréditées mentionnées sous les cinq axes de ce plan, notons la recherche autonome et le fait que les chercheuses et chercheurs de l'UQAC appartiennent à plusieurs regroupements interétablissements à l'échelle de la province; à l'exemple du **Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM)** hébergé dans nos murs; un consortium industrie-universités, dont la mission consiste à contribuer au succès de l'exploration minérale par des projets de recherche à fortes incidences économiques. C'est aussi le cas du **Consortium régional de recherche en éducation (CRRE)**, comptant sur une masse critique de chercheuses et de chercheurs en éducation de l'UQAC, dont la mission est de soutenir le développement, la réalisation, la diffusion et la mobilisation de projets de recherche partenariale en éducation. Le **Centre de recherche sur l'aluminium (REGAL)** en est un autre exemple; il s'agit d'un regroupement stratégique qui s'intéresse au matériau aluminium, depuis sa production primaire, au développement de procédés de mise en forme et de design, jusqu'à la conception de nouveaux alliages. Le REGAL compte dans ses rangs une foule de chercheuses et chercheurs du **Centre universitaire de recherche sur l'aluminium** de l'UQAC (**CURAL**). Il y a aussi le **Centre d'étude sur la forêt (CEF)**, qui se spécialise en biologie forestière, en écologie forestière et en aménagement forestier et dont la mission centrale est la formation avancée et la recherche sur la forêt. Le **Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ)** regroupe des chercheuses et chercheurs qui souhaitent renforcer leurs capacités à déployer des stratégies de circularité dans des secteurs industriels et sur le territoire. Le **Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD)** est un autre exemple de regroupement dont la mission est d'accélérer la transformation de la société afin de soutenir la transition socio-écologique par l'innovation durable et la transdisciplinarité. Enfin, le **Réseau Ressources Aquatiques Québec (RAQ)** réunit des chercheuses et chercheurs dont les intérêts de recherche tournent autour du développement durable de l'industrie aquacole et des pêches au Québec.

SECTION 4

Rapport sur les perspectives de développement

- Priorités de développement
- Orientations en lien avec les objectifs de la politique québécoise de financement des universités
- Bilan de la Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC (prolongée jusqu'en 2025)
- Planification stratégique 2025-2030 de l'UQAC



Priorités de développement pour la
prochaine année

Rapport sur les perspectives de développement

Une nouvelle démarche de planification stratégique à l'UQAC a été complétée à l'été 2025 et se déploiera au courant des prochaines années. Cette démarche, qui a été effectuée en parallèle avec plusieurs chantiers institutionnels convergeant vers des objectifs communs, soit de contribuer positivement à l'expérience universitaire et au milieu de vie, de capitaliser sur les efforts en recherche, création et innovation et avec nos partenariats, ainsi que d'assurer le maintien des actifs tout en poursuivant le développement des infrastructures et des services à Chicoutimi et sur les campus de Montréal et de Sept-Îles. Dans cette même lignée, l'ensemble de l'Université est appelé à travailler en collégialité pour réaliser pleinement ses objectifs, consolider l'offre de programmes d'études et mettre en place les conditions nécessaires à la création de nouveaux programmes.

L'Université du Québec à Chicoutimi aspire à offrir une expérience universitaire distinctive et engagée, en misant sur la proximité, l'accessibilité et l'ouverture sur le monde. Elle se veut un milieu d'apprentissage où l'autonomie intellectuelle, l'intégrité et l'excellence s'épanouissent, en dialogue constant avec la société.

Par la pertinence de ses programmes, la diversité de ses recherches, la reconnaissance des savoirs autochtones et son engagement envers le développement durable, l'UQAC contribue concrètement au bien commun. Université inclusive, elle valorise la participation active de tous les membres de sa communauté et de ses partenaires. Elle constitue un choix évident pour toute personne souhaitant poursuivre des études supérieures dans une perspective d'apprentissage continu et de contribution éclairée à la société.

Par ailleurs, l'Institution souhaite aussi continuer la mise en place d'un milieu de vie riche d'expériences diverses et de campus accessibles à toute la population. L'élaboration de principes directeurs d'aménagement constitue une occasion unique de participer à la mise en valeur de l'UQAC ainsi qu'à son rayonnement.

Priorités de développement

Les trois priorités suivantes ont été identifiées pour l'année à venir :

1. Actualiser, développer et consolider une offre de formation de qualité, attractive, diversifiée et pertinente
2. Accroître et valoriser la recherche, la création et l'innovation ancrées sur les enjeux et défis de nos territoires et communautés afin de contribuer activement aux transformations sociales, écologiques, culturelles et numériques.
3. Développement des infrastructures et des services à Saguenay et sur les campus externes

1. Actualiser, développer et consolider une offre de formation de qualité, attractive, diversifiée et pertinente

L'UQAC met le pied sur l'accélérateur pour s'assurer que l'actualisation, le développement et la consolidation de son offre de formation se fasse en continu.

Le déploiement de plusieurs outils et un travail soutenu d'un point de vue institutionnel mène à différentes actions plus ciblées, notamment :

- **Renforcer l'offre de formation en santé**

L'UQAC propose plus d'une vingtaine de programmes dans le domaine de la santé. Cette offre diversifiée est le fruit d'un développement soutenu, réalisé tant par la mise en place de programmes propres que par des collaborations structurantes avec d'autres établissements universitaires. L'exemple le plus emblématique demeure l'entente avec l'Université McGill, qui permet l'offre conjointe des programmes de baccalauréat et de maîtrise en physiothérapie sur le territoire régional.

Dans une perspective de réponse proactive aux besoins émergents en main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs des soins et des services sociaux, l'UQAC maintient des liens étroits avec les établissements de santé du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Ces partenariats permettent non seulement de renforcer la pertinence de l'offre de formation, mais aussi d'ancrer l'université dans les dynamiques de développement régional durable.

Dans la continuité de cette démarche, l'UQAC entend élargir son portefeuille de formations en santé. Sont actuellement à l'étude ou en développement des programmes en ergothérapie, orthophonie, nutrition, sexologie et psychoéducation.

- **Chaires de leadership en enseignement**

En 2025-2026, l'UQAC franchira une nouvelle étape en déployant deux Chaires de leadership en enseignement.

- La Chaire en communication et vulgarisation scientifique développera des formations et des outils pour renforcer la capacité de la communauté universitaire à diffuser ses savoirs de façon claire et accessible, notamment par la mise en place de la plateforme SciPopUQAC.
- La Chaire en évaluation des apprentissages en contexte de co-élaboration des connaissances (CLE-ECoeCo) proposera, pour sa part, des approches novatrices d'évaluation intégrant l'intelligence artificielle générative et visant à soutenir la pensée critique, la créativité et la collaboration.

Ces deux chaires contribuent directement aux objectifs stratégiques de l'UQAC en matière de réussite étudiante, d'innovation pédagogique et de rayonnement scientifique.

Développement durable et milieu de vie

Structure du développement durable

L'UQAC poursuit la progression de son Comité de mise en œuvre du développement durable (CMEO) et renforce sa structure par la création de comités locaux sur les campus de Sept-Îles, du NAD-UQAC à Montréal et de Sherbrooke. Ces comités, en collaboration avec le

CMEO, contribuent à la mise en place d'initiatives adaptées aux réalités de leurs campus respectifs, tout en participant aux projets communs à l'ensemble de l'Université.

Fonctionnement et progression du développement durable

Au cours de la dernière année, plusieurs chantiers ont été menés à terme et sont désormais opérationnels. L'un des projets phares, commun à tous les campus, est l'instauration d'un processus de certification des événements écoresponsables, contribuant directement à la réduction de l'empreinte écologique de l'Université.

Le site web du développement durable de l'UQAC, « [Vers un campus durable](#) », a également connu une évolution importante. Outil de sensibilisation et de diffusion, il met en valeur les réalisations et les actions menées en matière de durabilité, et continuera d'évoluer au cours des prochains mois.

Afin d'aller au-delà d'une simple liste d'initiatives, des fiches-projets détaillées ont été développées. L'ajout de pastilles thématiques et de catégories permet désormais de mieux cibler les actions à entreprendre et d'assurer un suivi plus structuré des chantiers en cours.



VISION 2025-2040 : Développement durable à l'UQAC

L'Université du Québec à Chicoutimi poursuit l'élaboration de sa vision en développement durable, articulée autour de quatre axes majeurs :

1. Activités institutionnelles et industrielles
2. Enseignement
3. Recherche, création et innovation
4. Dimensions sociales, culturelles et milieu de vie

Avec cette vision 2025-2040, l'UQAC entend consolider et renforcer son rôle de chef de file en matière de développement durable. Véritable référence dans ce domaine, l'Université souhaite inspirer et accompagner sa communauté universitaire, mais également contribuer activement au rayonnement régional et au-delà.

FEU VERT sur la rentrée

La « Rentrée verte » qui en est à sa troisième année demeure l'occasion de mettre en valeur les initiatives responsables mises en place par l'UQAC qui contribuent à améliorer notre milieu d'études, de travail et de vie.

Voici quelques volets du développement durable intégrés aux activités de la rentrée :

Mobilité durable

- Gratuité STS : incitatif direct à l'utilisation du transport en commun
- Autobus STS : présent sur le site, incluant une zone dédiée lors des événements

Réduction des déchets et accès à l'eau potable

- Événement écoresponsable évalué selon notre grille de certification développée cette année
- Accès à l'eau potable
- Breuvages sans alcool – Escale : pourrait impliquer des contenants réutilisables

Alimentation responsable

- Privilégier des fournisseurs alimentaires locaux ou avec des engagements environnementaux
- Ajouter des poubelles de tri visibles et bien identifiées
- Offrir des incitatifs pour l'usage de gourdes personnelles

Diversité culturelle et inclusion

- L'aspect social du développement durable est respecté à travers :
 - Kiosques multiculturels
 - Animation par le Centre des Premières Nations Nikanite (Shaputuan)
 - Thématique Cultures partagées le jeudi 28 août

Autres considérations indirectes

- Événements principalement en extérieur, limitant les besoins énergétiques pour le chauffage, ventilation, etc.
- Utilisation d'équipements LED
- Arbres replantés à l'UQAC

Promotion de la santé et de l'activité physique

- Randonnée officielle organisée le mardi 26 août

Santé mentale et durable

- Espace mieux-être : Zone de détente et d'échange sous le grand chapiteau
- Présence de services : Possibles kiosques de services en santé mentale (dans l'espace étudiant, les stations-service ou lors de la journée *Ton campus en plein air*)
- Station ILUMIN : Une station de promotion de la santé mentale au cœur de l'Université
- Zone Esplanade : Mobilier extérieur, activités sportives et sociales (volleyball, pique-nique, lounge)

Adoption de la stratégie d'internationalisation

L'internationalisation de l'UQAC existe depuis sa création, mais le temps était venu de formaliser une vision à ce propos. Une stratégie d'internationalisation a été formellement adoptée par le Conseil d'administration en juin 2025 et sera déployée dans les prochains mois. Cette stratégie servira de fondement au développement et aux initiatives institutionnelles en lien avec l'internationalisation de l'UQAC. Le développement d'une culture d'internationalisation au sein de l'institution se distingue notamment par la création de

partenariats à dimension humaine, un recrutement de proximité d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international, une offre enrichissante de mobilité étudiante à l'étranger ainsi qu'une gestion de projet efficiente des formations délocalisées.

Développement vertical du sport en milieu de l'éducation

L'UQAC a dévoilé le 22 septembre 2025 les résultats d'une étude intitulée « *Pour une trajectoire sportive cohérente au Saguenay–Lac-Saint-Jean* ». Réalisée par Élisabeth Martin, candidate au [doctorat en sciences humaines appliquées](#), l'étude brosse un portrait et met en lumière l'importance d'une complémentarité entre les différents ordres d'enseignement pour bâtir un véritable écosystème sportif régional.

Selon les constats relevés par l'étude, la cohérence de la trajectoire sportive régionale repose sur la complémentarité des trois ordres d'enseignement pour assurer le développement d'une culture sportive régionale durable:

1. Construire une culture sportive durable passe par une trajectoire claire : du primaire au secondaire au collégial jusqu'à l'université, chaque étape doit jouer son rôle complémentaire.
2. Le développement du sport régional ne peut se penser isolément : c'est l'articulation entre le secondaire, le collégial et l'université qui assurera une trajectoire sportive cohérente au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En présentant cette étude, l'UQAC réaffirme sa vision : jouer un rôle de pôle structurant, fédérer les forces régionales et bâtir une culture sportive inclusive qui soutient les jeunes, du secondaire jusqu'au niveau universitaire.

2. Accroître et valoriser la recherche, la création et l'innovation ancrées sur les enjeux et défis de nos territoires et communautés afin de contribuer activement aux transformations sociales, écologiques, culturelles et numériques.

Renforcer l'attractivité et la rétention des talents en recherche et en création

Pour demeurer compétitive et pertinente, l'UQAC doit créer des conditions favorables à l'accueil, à l'intégration et à la rétention des talents en recherche et en création. Cela passe par un soutien personnalisé aux personnes professeures et à la relève professorale, la reconnaissance de la diversité disciplinaire et l'adaptation aux spécificités régionales.

Accroître la visibilité et le rayonnement des expertises scientifiques et créatives de l'UQAC

Le rayonnement de l'UQAC repose sur la reconnaissance de ses expertises distinctives. Pour affirmer son rôle comme université de recherche et de création, il est essentiel de mettre en valeur les réalisations scientifiques, artistiques et intellectuelles, localement et à l'international. Par ailleurs, le soutien à l'innovation, la valorisation et l'entrepreneuriat scientifique incarnent désormais une orientation assumée avec la volonté de mieux accompagner le corps professoral et les personnes étudiantes dans leurs initiatives en matière d'entrepreneuriat scientifique, technologique ou social ainsi que dans la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle associée aux résultats de leurs recherches. Notre partenariat avec Axelys et nos collaborations soutenues avec le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage (CEE-UQAC) vont dans ce sens.

Consolider les partenariats avec les milieux et soutenir la recherche en contexte autochtone et territorial

L'UQAC développe des liens durables avec les communautés, les Premiers Peuples et les partenaires socioéconomiques. Consolider ces relations est essentiel pour répondre aux besoins du territoire et reconnaître les savoirs autochtones.

À cet effet, nous accentuons l'accompagnement de la communauté universitaire œuvrant en recherche dans ses relations avec les différents acteurs du milieu (entreprises et organisations, villes et municipalités, ministères et organismes gouvernementaux) et de la société civile, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec. L'objectif est simple : développer des projets et des partenariats en recherche, en création et en innovation qui permettront la production, la diffusion et le transfert des savoirs développés à l'UQAC en réponse aux problématiques et défis de nos partenaires et de nos collectivités.

Une nouvelle orientation stratégique se poursuivra en 2025-2026 soit le développement de collaborations et de partenariats internationaux en recherche dans le but d'accroître la portée et la qualité des découvertes scientifiques et d'augmenter l'attractivité de l'établissement aux yeux de la communauté scientifique internationale, tant pour le corps professoral que pour les personnes étudiantes. En intensifiant ses associations avec des chercheurs et chercheuses et des institutions du monde entier, l'UQAC bénéficiera de nouvelles perspectives de financement, accèdera à de nouvelles expertises et infrastructures avancées et pourra unir ses forces à celles d'autres établissements. Les collaborations internationales à l'UQAC permettront non seulement de répondre de manière efficace aux enjeux globaux, mais elles renforceront également la compétitivité des projets de recherche. Pour l'UQAC, établir de tels partenariats est une orientation stratégique qui favorisera l'innovation, le transfert de connaissances et l'enrichissement des expériences de recherche de la communauté universitaires, tout en augmentant sa visibilité, son attractivité et son influence à l'échelle mondiale.

Stimuler l'innovation interdisciplinaire, intersectorielle et inter établissements

Face aux enjeux complexes de société, l'UQAC doit favoriser les approches collaboratives qui transcendent les disciplines, les secteurs et les établissements. Cela permet de générer des innovations porteuses et de mobiliser les expertises complémentaires.

Dans un contexte où les universités doivent se conformer à de nouvelles exigences gouvernementales, notamment en provenance des programmes stratégiques des organismes de financement externes, nous continuerons, d'une part, à faire évoluer les politiques et les procédures relatives à la recherche, à la création et à l'innovation et, d'autre part, nous viserons à renforcer les ressources et les mesures de soutien pour accompagner les professeures et professeurs ainsi que les étudiantes et étudiants tout au long de leur carrière et de leur cheminement au sein de notre établissement. Par ailleurs, nous poursuivrons nos objectifs visant à solliciter et à encourager l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l'intersectorialité au sein des équipes de recherche et de création. Enfin, nous veillerons à améliorer le positionnement, le rayonnement et la valorisation des fruits issus de la recherche et de la création à l'UQAC.

Optimiser les infrastructures et les ressources de recherche pour en assurer l'accessibilité, la durabilité et la performance

Deux projets majeurs d'infrastructures dans les secteurs de la santé et de l'aluminium

L'UQAC a toujours dans ses cartons un projet majeur de modernisation et d'agrandissement des infrastructures du Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL) dans le cadre du Projet de Centre d'innovation aluminium (CIAL) en discussion avec le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et en collaboration avec des partenaires comme Rio Tinto, le Réseau TransAl, Ville de Saguenay et Promotion Saguenay.

Par ailleurs, un nouveau pavillon en santé durable est en cours de discussion avec différents partenaires du milieu. Ce nouveau projet d'espace universitaire intégré, vise à regrouper les cliniques universitaires existantes et les laboratoires d'enseignement associés notamment aux nouveaux programmes en ergothérapie, orthophonie, nutrition, sexologie et psychoéducation. Il s'inscrira dans une démarche interdisciplinaire et inclusive, favorisant la formation pratique, la recherche et les services à la collectivité. Il proposera un environnement unique, enraciné dans le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, favorisant les collaborations entre les personnes étudiantes, les chercheurs et chercheuses, la communauté et les professionnel(le)s de la santé. Les services qui y seront offerts contribueront à répondre aux enjeux locaux spécifiques, notamment, la pénurie de services spécialisés, la réalité des soins en milieu éloigné et les défis en santé mentale.

Gestion et mutualisation des infrastructures majeures

Les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ont formulé des recommandations formelles quant à la nécessité d'assurer une saine gestion du parc d'équipements de recherche des universités par la voie, entre autres, d'initiatives visant leur mutualisation.

C'est pourquoi des infrastructures performantes, accessibles et mutualisées sont essentielles pour soutenir l'excellence en recherche. La pérennité de ces ressources requiert une gouvernance claire, des investissements ciblés, notamment dans leur entretien, leur renouvellement et leur développement, ainsi qu'un accompagnement technique et professionnel adapté grâce au maintien et à la pérennisation d'un personnel hautement qualifié.

L'UQAC poursuivra le déploiement de son service de « Mutualisation des infrastructures majeures de recherche (MIRE-UQAC) » dans le but d'opérer, d'actualiser, d'entretenir et d'implanter certaines infrastructures majeures de recherche au bénéfice du corps professoral, des étudiantes et étudiants ainsi que des partenaires de notre université.

Favoriser une culture de recherche et de création inclusive, collaborative et valorisante

Pour nourrir une recherche vivante et durable, l'UQAC doit favoriser un climat de collaboration, de reconnaissance et d'inclusion. Cela implique de soutenir l'engagement des chercheuses et chercheurs, la diversité des profils et l'adoption de pratiques équitables et de déployer des initiatives favorisant le sentiment d'appartenance, la participation active de la communauté de la recherche, la qualité de vie au sein de l'université dans des milieux propices à l'équilibre, la santé globale et à la résilience.

3. Développement des infrastructures et des services à Saguenay et sur les campus de Montréal et de Sept-Îles

Au cours de la dernière année, l'espace étudiant ainsi que le réaménagement complet des ateliers des arts ont été inaugurés. Tout comme les travaux majeurs qui ont été effectués dans le Pavillon principal à Chicoutimi au cours des dernières années et qui seront toujours en cours dans les prochaines années, ce projet a été réalisé autour d'une démarche de revalorisation des matériaux de déconstruction conforme aux perspectives établies dans la Politique de développement durable de l'Université.

Le projet de l'espace étudiant est né d'une volonté de créer de nouveaux environnements collaboratifs au sein de l'Université et d'ainsi générer de nouvelles dynamiques d'apprentissage et de travail stimulantes pour la communauté étudiante, ce qui contribue à l'objectif de développement identifié précédemment, soit le milieu de vie et l'expérience universitaire. Le Centre social sera également réaménagé au cours de la prochaine année dans cette série de travaux.

Centre des Premières Nations Nikanite

Au cours de la prochaine année, le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) de l'UQAC mettra en œuvre une nouvelle structure de gouvernance qui marque une étape déterminante dans la consolidation de son rôle de leader en éducation universitaire autochtone. Cette transformation organisationnelle s'inscrit dans le respect des valeurs d'autonomie, de collaboration et de reconnaissance des savoirs autochtones.

Cette structure s'appuiera sur trois piliers :

- Le **Conseil des sages**, composé de personnes issues des Premiers Peuples, assurera une orientation stratégique en cohérence avec les réalités culturelles, sociales et territoriales des communautés partenaires.
- Le **Conseil pédagogique**, centré sur l'actualisation des pratiques d'enseignement et l'intégration des savoirs autochtones dans les programmes, favorisera la co-construction.
- Les **tables administrative et académique**, regroupant les directions concernées de l'UQAC, permettront d'assurer une coordination efficace et transversale au sein des structures institutionnelles.

Ce modèle permettra au CPNN de jouer pleinement son rôle en tant que médiateur entre l'UQAC et les communautés autochtones, tout en favorisant le dialogue sur les enjeux d'accessibilité, de réussite et de valorisation des parcours étudiants.

Orientations en lien avec les objectifs de la politique québécoise de financement des universités

1. Rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, particulièrement dans les régions non métropolitaines

Cette orientation est à la base même de la fondation du réseau des universités du Québec, et est donc directement lié à la mission de l'UQAC qui en est une d'accessibilité aux études. En effet, depuis 1971, l'UQAC permet notamment aux populations d'Alma, de Saint-Félicien et de Sept-Îles d'étudier dans leur région respective. Ces centres d'études, conçus afin de faciliter l'accès aux études universitaires, offrent des programmes dans des domaines diversifiés selon des modalités favorisant les études à temps partiel. Grâce à des salles multimédias, les étudiants peuvent suivre des formations à distance, du personnel enseignant se rend également sur place pour offrir de la formation en présentiel.

Soucieuse d'être à la fine pointe des savoirs et des pratiques dans tous les domaines où elle excelle, l'UQAC offre plus de 200 programmes d'études afin de former des générations de talents hautement qualifiés, polyvalents et préparés à intégrer un marché du travail en pleine transformation, et ce, avec les aptitudes les plus recherchées par les organisations d'aujourd'hui. Annuellement, l'UQAC accueille plus de 6 700 étudiantes et étudiants, principalement à Chicoutimi.

Toutes nos actions institutionnelles sont donc alignées avec cet objectif qui est de rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, mais voici plus concrètement certaines de celles-ci.

Cohorte en centre hors campus du côté de la ville de Saint-Félicien et de Sept-Îles pour le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Cette offre du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire dans le haut du Lac-Saint-Jean est le parfait exemple de l'impact significatif de l'UQAC dans les milieux qu'elle dessert. Le programme est offert en collaboration avec le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets afin de pallier la pénurie de personnes enseignantes qualifiées et en toujours en cours.

D'autres projets du même type sont également en cours de développement sur la Côte-Nord alors qu'une nouvelle cohorte démarre à l'automne 2025 sur notre campus de Sept-Îles.

Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES)

Le comité d'orientation sur la persévérance et la réussite qui a été mis sur pied en 2023 poursuivra ses démarches dans la prochaine année afin de mettre en œuvre les pistes d'actions répondants aux enjeux de réussite identifiés comme prioritaires, le tout en adéquation avec les objectifs du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur*.

Plan d'action pour la santé mentale étudiante (PASME)

Piloté par le recteur, un comité institutionnel en santé mentale a été mis en place dans l'Institution et a notamment comme mandat de mettre en œuvre une série d'actions et de mesures faisant partie du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante*. Différents ateliers sont

offerts au cours de l'année, des activités sont organisées et du soutien psychosocial est aussi disponible.

Adoption de la Politique relative aux modalités d'enseignement

En tant qu'établissement universitaire misant sur la proximité, l'Université priorise la formation en présence comme modalité d'enseignement principale pour la majorité de ses programmes d'études. Afin d'encadrer le tout, la politique relative aux modalités d'enseignement a été adoptée au courant de la dernière année et son déploiement est débuté.

Cela permet de s'adapter en tant qu'institution universitaire, étant donné l'éloignement de certaines communautés étudiantes, de même que le désir d'atteindre de nouvelles personnes étudiantes ou encore de s'adapter aux réalités émergentes. Ainsi, l'enseignement à distance, sous toutes ses formes, ainsi que l'enseignement en comodalité peuvent aussi être préconisés pour atteindre des objectifs d'apprentissage ou favoriser le développement de compétences spécifiques en lien avec la formation.

Dans l'objectif d'offrir de la prévisibilité pour les personnes étudiantes, une ou des modalités principales sont déterminées pour chaque programme d'études afin que cette information soit connue et disponible au moment de l'admission. Des règles relatives aux modalités d'enseignement sont également adoptées pour chaque programme d'études afin de prévoir les conditions dans lesquelles une activité pédagogique créditée peut être offerte dans une modalité d'enseignement autre qu'en présence, le cas échéant.

Cette nouvelle politique devrait contribuer à l'accessibilité aux études, particulièrement dans les régions plus éloignées.

Pôle régional sur les transitions en enseignement supérieur au Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'UQAC participe activement au [Pôle régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean](#) qui regroupe les cinq établissements d'enseignement supérieur de la région (Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Cégep de Chicoutimi, Cégep de Jonquière, Cégep de Saint-Félicien et Collège d'Alma) dans le but de mettre en place des conditions qui favorisent les différentes transitions reliées à l'enseignement supérieur. Notons les cinq chantiers du Pôle : transitions vers le retour aux études; transitions interordres et intercycles; transition des Premiers Peuples; transition socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants provenant de l'international, et enfin, transition vers les programmes STIAM (Sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques).

Centre d'études supérieures de l'est de la Côte-Nord, campus de Sept-Îles

Des personnes professeuses ont été embauchées pour une permanence au campus de Sept-Îles, contribuant ainsi, au courant des prochaines années, au recrutement de nouvelles personnes étudiantes sur la Côte-Nord et au développement de la recherche partenariale.

L'UQAC entretient également de très bonnes relations avec ses partenaires du milieu (Centres de services scolaires, Centre intégré de santé et services sociaux) afin de permettre à leurs employés actuels ou futurs employés de poursuivre des études universitaires.

Il est important également de souligner qu'après plusieurs années d'efforts pour la mise sur pied du Dispensaire urbain pour l'enseignement clinique (DUEC), il a été inauguré en mai 2025, une personne ressource a finalement été embauchée et les premières personnes patientes et personnes stagiaires ont été accueillies.

Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord

L'UQAC participe activement au [Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord](#) qui regroupe les quatre établissements d'enseignement supérieur de la région (Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Université du Québec à Rimouski (UQAR), le Cégep de Sept-Îles et le Cégep de Baie-Comeau) dans le but de mettre en place des conditions qui favorisent l'accès et la réussite aux études supérieures, l'adaptation des parcours de formation et l'insertion socioprofessionnelle.

2. Répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise

L'UQAC entretient des relations étroites avec son milieu, ce qui fait en sorte de la rendre réactive aux besoins exprimés par différents secteurs, notamment les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise.

Différentes tables de concertation sont en place afin de coordonner nos actions avec nos partenaires. Nous avons notamment un contrat d'affiliation avec le CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean que nous rencontrons plusieurs fois par année.

Voici brièvement quelques exemples des projets en cours :

Travail social

- En cours : Projet pilote d'augmentation du contingentement au programme de baccalauréat en travail social afin de répondre au manque de personnel
- Création d'une passerelle DEC-BAC avec le Cégep de Jonquière

L'UQAC a accueilli au trimestre d'automne 2024 les premières personnes étudiantes de la passerelle DEC-BAC avec le Cégep de Jonquière. Cette collaboration s'inscrit dans la volonté d'optimiser les continuums de formation, notamment en reconnaissant certaines compétences acquises au niveau collégial. De même, les retombées de cette nouvelle proposition de cheminement sont immédiates, soient la minimisation du coût des études, ainsi qu'un accès plus rapide au marché du travail. L'effet s'est aussitôt fait sentir sur le nombre d'inscriptions au programme.

- Démarrage d'une cohorte en travail social au campus de Sept-Îles

Des travaux sont en cours afin de prévoir le démarrage d'une cohorte au programme de baccalauréat en travail social du côté du campus de Sept-Îles en 2026.

Pôle sur les transitions en enseignement supérieur - Chantier lié à la transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiants internationaux

Au sein du Pôle régional sur les transitions en enseignement supérieur, un chantier est consacré aux défis liés à la transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants internationaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans une approche d'établissement durable. Avec le contexte géopolitique et les changements importants dans les règles d'immigration, ce chantier est d'autant plus pertinent.

Le chantier sur la transition de l'insertion socioprofessionnelle opère ainsi sous le modèle de laboratoire vivant afin de cocréer et d'expérimenter de nouveaux services offerts pour favoriser le processus d'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants internationaux. En fonction des expérimentations, les services les plus efficaces feront l'objet d'un déploiement plus large dans le but d'augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux diplômés des établissements d'enseignement supérieur du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui intègrent le marché du travail avec succès et s'établissent de façon durable comme citoyen sur le territoire. Considérant que près du tiers des personnes étudiantes de l'UQAC sont en provenance de l'international, cela s'adresse directement au besoin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

3. Contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française

En mars 2024, l'UQAC a inauguré son Centre de valorisation du français (CVF) qui regroupe toute l'offre de services institutionnels en termes de soutien et de valorisation de la langue française. À l'aide de ses activités de rayonnement et de son offre de services, le CVF a pour mission de favoriser l'acquisition, la consolidation et l'amélioration des compétences en français.

Une attention particulière est portée aux conditions d'admissions en lien avec le français pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français afin qu'elles disposent d'un niveau suffisant pour poursuivre des études universitaires à l'UQAC.

Sur le terrain, la promotion et la valorisation du français se concrétise de différentes manières, notamment :

- des activités de vulgarisation scientifique, d'art oratoire en français, de rédaction ont lieu tout au long de l'année (Ma thèse en 180 secondes, Délies ta langue, etc.);
- le personnel enseignant et les services de la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet ont comme ligne directrice de valider si les ressources pédagogiques sont d'abord disponibles en français avant de se tourner vers l'anglais;
- l'UQAC publie plusieurs revues scientifiques en français dont :

1. Revue hybride de l'éducation

La Revue hybride de l'éducation (RHÉ) est une revue scientifique en libre accès se proposant de faire le pont entre la recherche et la pratique, de donner une plus grande visibilité aux recherches participatives en éducation et de permettre aux participantes et participants (personnels chercheurs et praticiens) de regarder ensemble autrement la pratique. Une pratique, selon le cas, qu'on explicite, qu'on questionne, qu'on revisite, qu'on fait évoluer, qu'on bonifie, qu'on complexifie, qu'on développe, qu'on change, qu'on transforme...

2. Revue Organisations & territoires

Organisations & territoires est une revue de réflexion sur la gestion, l'innovation et le développement, principalement dans le contexte québécois et canadien, mais avec une fenêtre ouverte sur le monde.

3. Ad Machina

La revue en ligne Ad machina est une publication scientifique pluridisciplinaire en libre accès ayant pour objet d'étude : l'humain au travail. Dans une perspective d'accélération des progrès techniques et des transformations de la société, la revue publie des articles originaux provenant de divers domaines pertinents à l'étude du travail humain. Citons, sans s'y limiter, la gestion des ressources humaines, la psychologie, l'ergonomie, la santé et la sécurité, l'éducation, la sociologie, le management, l'économie et les technologies de l'information.

4. Revue Bonante

La Bonante est une revue de création littéraire rattachée au Département des arts, des lettres et du langage et s'impose depuis plus de 50 ans comme un outil incontournable pour promouvoir la créativité de ses étudiant·es. En 2023, une équipe de recherche a entrepris, sous la direction de Catherine Morency, une refonte de la revue afin de mieux refléter l'expertise en recherche-crédation du département et de ses étudiant·es. Ce nouvel axe de recherche est en plein essor au sein du milieu universitaire et il répond à des impératifs concrets des milieux de recherche et de création, en plus de créer des ponts de manière pérenne entre les deux champs.

Forte du riche passé de la revue, la nouvelle équipe éditoriale a développé une vision ambitieuse visant à valoriser les travaux de recherche-crédation menés par les étudiant·es et les chercheurs·es de l'UQAC, mais aussi ceux de chercheur·es provenant d'autres universités québécoises, canadiennes et du reste de la francophonie. La nouvelle mouture de la revue contribuera en particulier aux orientations de l'Axe 2 du Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 (« Personnes, groupes, organisations et territoires en transition »).

Bilan de la Planification stratégique 2019-2024

Annexe 1 : Bilan Planification Stratégique Institutionnelle 2019-2023 en date du 24 septembre 2024

La démarche de planification stratégique de l'Institution a débuté en 2018 et s'est poursuivie en 2019. Le plan a été adopté pour une période de 5 (cinq) ans. La planification stratégique 2019-2023 comportait initialement **quatre (4) enjeux, 14 objectifs institutionnels, 30 cibles spécifiques** qui se déclinaient en **39 priorités** d'action. Depuis, le plan stratégique s'est précisé de façon à s'adapter à l'évolution du contexte institutionnel. Le plan, dans sa forme actuelle, poursuit maintenant **16 objectifs** auxquels sont associées trente-deux cibles spécifiques qui ont fait l'objet d'un suivi depuis 2019. L'atteinte des cibles institutionnelles est tributaire de la progression des 136 priorités d'action qui ont été identifiées depuis le début de la planification stratégique.

Enjeu 1 La pertinence et l'actualisation de l'offre de formation				Enjeu 2 Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création		
Évaluer et modifier en continu l'offre de formation	Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiant(e)s	Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiant(e)s	Accélérer le déploiement de la formation à distance (FAD)	Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics	Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique	Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu
1 cible	1 cible	3 cibles	3 cibles	3 cibles	3 cibles	2 cibles
4 priorités	3 priorités	6 priorités	6 priorités	6 priorités	6 priorités	4 priorités
19 priorités				16 priorités		

Enjeu 3 Le rayonnement de l'UQAC auprès de ses communautés et partenaires			Enjeu 4 Un développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion			
Améliorer la notoriété de l'UQAC	Consolider et développer les partenariats et les collaborations	Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante	Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers	Améliorer l'agilité et l'efficacité de la structure de gestion	Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative	Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant
3 cibles	2 cibles	2 cibles	4 cibles	2 cibles	1 cible	2 cibles
7 priorités	12 priorités	10 priorités	17 priorités	25 priorités	20 priorités	10 priorités
29 priorités			72 priorités			

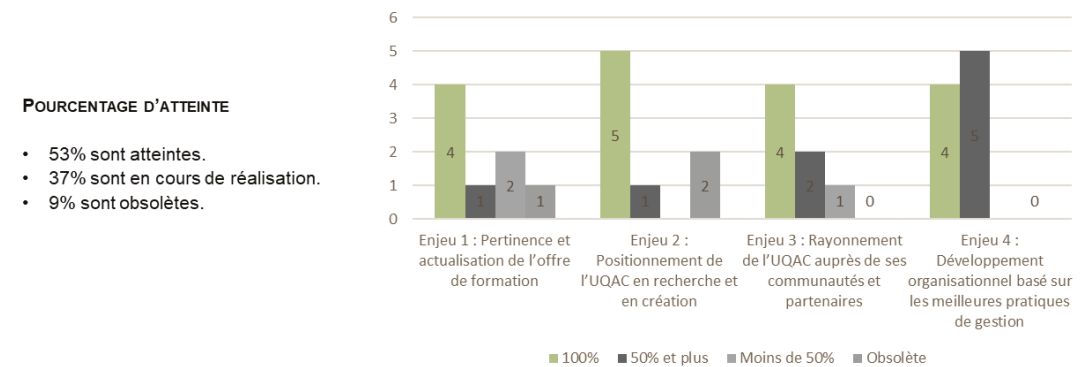
Bien que les deux (2) premiers enjeux sont plus spécifiques aux volets académiques, ils ont mobilisé des ressources de l'ensemble de la communauté tout comme les enjeux no. 3 et no. 4 qui semblent de nature plus institutionnelle.

ATTEINTE DES CIBLES INSTITUTIONNELLES

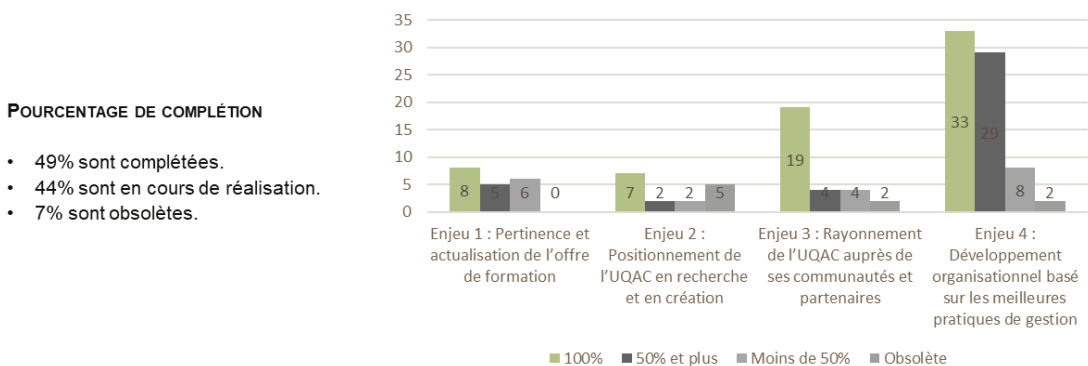
Les résultats présentés ci-bas sont donc le fruit des efforts concertés des six (6) dernières années. Ce bilan détaillé de la planification stratégique institutionnelle 2019-2023 a été réalisé au cours du mois de septembre 2024. Il a été produit en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95). Il est intégré au rapport annuel transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) par l'Institution pour fins de dépôt à l'Assemblée nationale.

Les graphiques suivants montrent le niveau d'atteinte des cibles et priorités retenues depuis la mise en œuvre du plan stratégique. Toutes les cibles et priorités pertinentes ont fait l'objet de travaux au cours des dernières années.

Pourcentage d'atteinte des cibles institutionnelles



Pourcentage d'atteinte des priorités institutionnelles



Plusieurs éléments ont été ajoutés depuis six (6) ans, et ce, principalement en ce qui concerne les deux (2) derniers enjeux. Ces nouvelles priorités d'action répondent à des enjeux auxquels l'UQAC a dû faire face. Entre autres, la pandémie, les changements à la déclaration des effectifs internationaux et le plan de transition qui en a découlé sont autant de motivations à faire évoluer les priorités institutionnelles. Alors que le plan comportait 39 priorités en 2019, elles se comptent aujourd'hui au nombre de 136.

	Plan initial	2020 2021	2023 2024
Enjeu 1 : Pertinence et actualisation de l'offre de formation	11	13	19
Enjeu 2 : Positionnement de l'UQAC en recherche et en création	8	7	16
Enjeu 3 : Rayonnement de l'UQAC auprès de ses communautés et partenaires	9	18	29
Enjeu 4 : Développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion	11	29	72
	39	67	136

C'est donc à dire que ce sont plus de 50 % des priorités institutionnelles qui ont été intégrées au plan stratégique de l'UQAC en plus des mesures prévues au plan de transition soumis au MES en 2022 qui comportait son lot de défis. Conséquemment à cette évolution du plan et au travail à faire, une demande de prolongation de deux (2) ans a été soumise au Conseil d'administration en 2023 de façon à être en mesure de poursuivre les développements entrepris.

Cette croissance des objectifs permet de mettre en perspective l'analyse des résultats au terme des six (6) années de déploiement des mesures.

Les tableaux qui suivent présentent le bilan détaillé de la planification stratégique institutionnelle 2019-2023.

Enjeu 1 – La pertinence et l'actualisation de l'offre de formation

1.1.1 Évaluer et modifier en continu l'offre de formation				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue. 42 baccalauréats 32 maîtrises 12 doctorats À retirer de la liste les programmes en extension et conjoints puisque le processus d'évaluation n'est pas amorcé par l'UQAC, mais par le partenaire. Inclut les programmes sous agrément (total UQAC).	20 % 9 programmes avec agrément 5 programmes du DSS et DALL (sans agrément) 3 nouveaux programmes (total = 86 programmes)	100 % des programmes qui ont un agrément ont intégré un processus d'évaluation continue.	<i>Le processus d'évaluation en continu est intégré aux programmes suivants :</i> - Baccalauréat en enseignement des arts (7209) - Baccalauréat en psychologie (7092) - Doctorat en psychologie (1746/1747) - Baccalauréat en sciences réadaptation (6598) - Maîtrise ès sciences appliquées (physiothérapie) (1978) - Baccalauréat en géologie (7728) - Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (7208) - Baccalauréat en travail social (7798) - Maîtrise en travail social – recherche (3763) et Maîtrise en travail social – profil avec stage (3563) 9/19 programmes ont intégré l'évaluation en continu <i>Le processus d'évaluation en continu n'est pas amorcé pour les programmes suivants :</i> - Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (7080) - Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991/7992) - Baccalauréat en enseignement des langues secondes (7104) - Baccalauréats en enseignement secondaire (7651/7654/7653/7665) - Baccalauréat en enseignement professionnel (7246) <i>Le processus d'évaluation en continu n'est pas débuté officiellement, mais l'agrément a été obtenu en 2023</i> - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Baccalauréat en génie civil (7480) - Baccalauréat en génie électrique (7944) - Baccalauréat en génie informatique (7943) - Baccalauréat en génie mécanique (7947)	47 %

1.1.1 Évaluer et modifier en continu l'offre de formation				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		50 % des programmes de grade du DSS et du DALL qui ne requièrent pas d'agrément ont intégré un processus d'évaluation continue.	Cible : 13 programmes A) Le processus d'évaluation en continu est amorcé pour les programmes suivants (programmes sans agrément) : DSS : - Baccalauréat en kinésiologie (7437) - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement formation initiale) (7450) - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement infirmière en exercice - volet intégré) (7452/7453) DALL : - Maîtrise en lettres (3073) (évaluation réseau) - Doctorat en lettres (3136) (évaluation réseau) B) Le processus d'évaluation en continu n'est pas amorcé pour les programmes suivants (programmes sans agrément) : DSS : - Maîtrise en santé durable (2094) DALL : - Baccalauréat en communication interculturelle et médiatique (6515) - Baccalauréat en études littéraires françaises (7792) - Baccalauréat en sciences du langage (6712) - Maîtrise en art (3848) - Maîtrise en linguistique (3637) C) L'évaluation institutionnelle n'est pas débutée, mais elle se fera possiblement réseau vu que le programme est conjoint : - DESS en sciences infirmières (IPSPL) - OIIQ (2299) - Maîtrise en sciences infirmières (IPSPL) - OIIQ (2259) - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) (2210)	38 %

1.1.1 Évaluer et modifier en continu l'offre de formation				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		100 % des nouveaux programmes de grade désignés ont intégré le processus d'évaluation continue.	Les nouveaux programmes désignés sont les suivants : - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037) Le processus d'évaluation en continu est amorcé pour : - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Baccalauréat en administration (7764) - Maîtrise en ingénierie (3708/1709)	38 %
		100 % des nouveaux programmes désignés ci-dessus ont un plan d'action arrimé au plan stratégique.	Tous les nouveaux programmes désignés ci-dessus ont déposé un plan d'action arrimé au plan stratégique : Maîtrise en ingénierie (3708/1709), Doctorat en ingénierie (3737), Baccalauréat en génie géologique (7942), Maîtrise en géologie (1666/2105), Maîtrise en art (3848), Baccalauréat en informatique (6710), Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037), Baccalauréat en administration (7764)	100 %
1		4		4

1.1.2 Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiant(e)s				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
100 % des programmes évalués ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs.	20 % des programmes de grade (total = 86 programmes identifiés) ont implanté le processus d'évaluation en continu. 100 % des programmes ayant implanté le processus d'évaluation en continu ont amélioré leur	100 % des nouveaux programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs.	7 des 8 nouveaux programmes désignés à l'objectif stratégique 1.1.1 ont identifié et amélioré leur caractère distinctif. Cette donnée se retrouve au plan d'action déposé par ces programmes : - Maîtrise en ingénierie (3708/1709) - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037) - Baccalauréat en administration (7764)	100 %

1.1.2 Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiant(e)s				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
	caractère distinctif, soit : 9 programmes avec agrément 5 programmes du DSS et DALL (sans agrément) 3 nouveaux programmes.	De concert avec le Décanat des études, le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que les Services aux étudiants (SAÉ), favoriser l'intégration de la compétence numérique à travers le parcours académique des étudiant(e)s.	Un sous-comité consacré aux compétences transversales est en place au Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage. Démarche d'analyse afin d'identifier les compétences essentielles manquantes chez les étudiant(e)s de première session (le rapport n'est pas terminé). Série d'ateliers « Apprivoisez votre ordinateur » qui est offerte par les Services de la bibliothèque et de l'offre de services des SAÉ en soutien aux compétences numériques.	25 %
		Coordonner des projets et initiatives permettant d'accroître le taux de conversion.	Déploiement du plan d'action. Certains outils et processus ont été améliorés, un suivi des opérations est effectué à partir du tableau de bord qui a été développé l'an dernier. Les mécanismes de suivi mis en place avec les équipes programmes permettent de réduire le temps de réponse aux futur(e)s étudiant(e)s.	50 %
1		3		3

1.2.1 Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée.	Les données en lien avec l'amélioration ne sont pas disponibles. L'enquête NSSE devrait être réalisée à l'automne 2023.	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives.	Nouvelle cible : 40 programmes (correspondant au nombre total de programmes identifiés sous l'objectif stratégique 1.1.1.) Cette information se retrouve dans le portrait annuel des programmes (PAP), tel que prévu dans la Politique sur l'évaluation institutionnelle. Les programmes suivants ont transmis un PAP : - Baccalauréat en psychologie (7092) - Doctorat en psychologie (1746/1747) - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) (2210) - Maîtrise en sciences infirmières (IPSPL) (2259) - Baccalauréat en kinésiologie (7437) - Baccalauréat en sciences réadaptation (6598) - Maîtrise ès sciences appliquées (physiothérapie) (1978) - Baccalauréat en enseignement des arts (7209)	25 %

1.2.1 Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		100 % des nouveaux programmes désignés ont intégré des outils d'évaluation de leurs stratégies éducatives.	Les outils d'évaluation des stratégies éducatives sont intégrés au processus d'évaluation en continu. 3 des 8 nouveaux programmes identifiés à l'objectif stratégique 1.1.1 ont amorcé le processus d'évaluation en continu, soit : - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Baccalauréat en administration (7764) - Maîtrise en ingénierie (3708/1709)	38 %
		Officialiser une politique sur la qualité de l'enseignement.	La vision en lien avec les modalités d'enseignement a été communiquée aux personnes enseignantes et étudiantes et un projet de politique a été soumis au Syndicat des professeurs et professeurs dans le cadre du renouvellement de la convention collective ainsi qu'au SCCCUQAC à l'automne 2023. La politique relative aux modalités d'enseignement pourra aller en consultation à l'automne 2024 et celle sur la qualité de l'enseignement pourra ensuite être relancée au début de l'hiver 2025.	90 %
		Déployer le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage.	Création du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage le 23 février 2021. Résolution du Conseil d'administration (CAD-12397).	100 %
Le taux de diplomation augmente de 3 points (63,9 à 66,9 %)	69,6 % (total moyenne) 66,8 % (<i>baccalauréat</i>) 85,3 % (<i>maîtrise</i>) 56,7 % (<i>doctorat</i>)	100 % des nouveaux programmes désignés a des moyens spécifiques dans leur plan d'action afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon.	Tous les nouveaux programmes désignés ci-dessus ont déposé un plan d'action arrimé au plan stratégique : - Maîtrise en ingénierie (3708/1709) - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037) - Baccalauréat en administration (7764)	100 %
Le taux d'abandon diminue de 3 points (25,4 % à 22,4 %)	23,1% (total moyenne) 23 % (<i>baccalauréat</i>) 21,9 % (<i>maîtrise</i>) 24,5 % (<i>doctorat</i>)			
		En collaboration avec le Décanat des études et le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, augmenter et bonifier les services d'accompagnement pédagogique et l'offre de formation de façon à répondre aux besoins changeants.	Nouvelle politique écrite, en attente d'approbation dans les instances. De nouvelles formations ont été offertes aux enseignant(e)s (ex. intelligence artificielle, formation « lightboard »), en plus d'une équipe de conseillers et conseillères technopédagogiques en place pour répondre à l'ensemble des besoins de soutien ou de formation. La mise en place du fond d'innovation pédagogique a également été un élément clé cette année permettant au corps enseignant d'être supporté dans la mise en œuvre de leurs idées pédagogiques.	85 %
3		6		6

1.2.2 Accélérer le déploiement de la formation à distance				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Une stratégie de gestion du changement est élaborée et déployée.	Un plan d'action a été élaboré et déployé en début de projet. Les actions sont toujours en cours. L'envergure du projet ayant changé, une analyse stratégique du changement devrait être faite.	Élaborer un plan d'action pour le BST.	Un plan d'action initial a été produit.	100 %
		Signer les ententes appropriées avec les syndicats des professeur(e)s et des chargé(e)s de cours pour permettre l'utilisation de la FAD dans les stratégies des programmes.	La vision en lien avec les modalités d'enseignement a été communiquée aux personnes enseignantes et étudiantes et un projet de politique a été soumis au syndicat des professeures et professeurs dans le cadre du renouvellement de la convention collective ainsi qu'au SCCCUQAC à l'automne 2023. La politique relative aux modalités d'enseignement pourra aller en consultation à l'automne 2024 et celle sur la qualité de l'enseignement pourra ensuite être relancée au début de l'hiver.	75 %
La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %.	100 % Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à atteindre.	Développer une culture d'utilisation de la FAD.	La gestion du changement porte sur l'acceptabilité de la FAD.	100 %
		100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié des cours à déployer en FAD asynchrone.	Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à atteindre.	100 %
		Augmenter et mettre en valeur l'offre de service en soutien à la formation à distance et en médiatisation.	La vision en lien avec les modalités d'enseignement a été communiqué aux personnes enseignantes et étudiantes et un projet de politique a été soumis au syndicat des professeures et professeurs dans le cadre du renouvellement de la convention collective ainsi qu'au SCCCUQAC à l'automne 2023. La politique relative aux modalités d'enseignement pourra aller en consultation à l'automne 2024 et celle sur la qualité de l'enseignement pourra ensuite être relancée au début de l'hiver.	75 %

1.2.2 Accélérer le déploiement de la formation à distance

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés.	100 % Cet objectif n'est plus pertinent postpandémie. Les 80 activités asynchrones citées ont eu lieu entre 2020 et 2022. Il n'existe pas de données fiables sur les modalités des cours offerts à l'UQAC (par contre, il pourrait y avoir des données partielles au DAD, mais rien de systématique). Cependant, avec les périodes de restrictions sanitaires, nous pouvons considérer que cet objectif a été dépassé, mais pas dans le sens original de sa définition. Du côté de la bibliothèque, nous avons des données sur les activités d'enseignement que nous avons médiatisées seulement.	5 % des cours des 8 programmes identifiés sont en développement	Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à atteindre.	100 %
2		4		6

Enjeu 2 – Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création

2.1.1 Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Le volume de financement de recherche par professeur(e) provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (25,3 K\$ à 26,5 K\$).	21,8 K\$ (-14 %). Il faut nuancer, les données IFR n'ont pas permis de mesurer le même montant de départ (25,3 K\$), ce qui infère un biais dans le calcul de cette mesure. Toutefois, les données montrent tout de même une décroissance du financement qui s'explique en bonne partie par une croissance rapide (et récente) des effectifs professoraux et un trop court délai entre l'embauche et l'obtention d'un financement des Conseils et Fonds subventionnaires.	Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création.	La politique d'organisation de la recherche a été révisée et adoptée par les instances.	100 %
Le taux de succès global des demandes de financement aux conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 points de pourcentage (25 % à 30 %).	Taux de succès global de 40,2 % des demandes de financement soumises auprès des 6 organismes et fonds subventionnaires.	Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc).	Le PSDrc a été révisé et adopté par la CERC et le CAD en avril 2021.	100 %
		Réaliser un exercice d'évaluation et de planification stratégique des centres de recherche accrédités et de certaines unités disposant d'un appui particulier de l'Institution.	Les planifications stratégiques des unités suivantes ont été déposées : CERM, CINN (Cengivre), CISD, Projet BALSAC, MIRE et CURAL.	85 %
		Évaluer avec la FUQAC comment peut être maximisé l'impact de ses contributions.	Concours du fonds d'innovation lancé en juin 2023. Mise en place du laboratoire de synthèse et de caractérisation des matériaux et revêtements innovants grâce à la contribution de la FUQAC au programme PSOV4. Rencontre de réflexion sur la collaboration UQAC-FUQAC en lien avec les projets de recherche. Tableau d'analyse produit pour le cheminement des fonds destinés à la recherche et à la création et partagé à la FUQAC et à l'équipe du VRRCIP.	100 %

2.1.1 Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Augmenter l'offre de services spécialisés pour les chercheurs dans les domaines de la bibliométrie et de la gestion des données de la recherche.	Travaux en cours pour uniformiser l'offre de services UQAC en matière de soutien à la gestion des données de la recherche. Ajout d'une personne archiviste aux Services de la bibliothèque qui aide à l'analyse des dossiers de données de la recherche. Amorce des travaux pour l'uniformisation et l'ajout systématique des données de publication des membres du corps professoral dans les bases de données soutenant l'analyse bibliométrique. Mise en place de processus de nettoyage de données pour les données bibliométrique en continu.	75 %
Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %	190 (la cible initiale prévoyait 184, soit 160 + 15 %) + 20 à confirmer	Augmenter le nombre de participants étudiants admissibles aux concours de bourses des 6 conseils et fonds subventionnaires publics.	Mesure initiale : 62 dossiers 227 dossiers soumis en 2020-2021	100 %
3		6		6

2.1.2 Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Le nombre de publications scientifiques par professeur(e) augmente de 10 % (0,66 à 0,73).	1,75 (encore ici, la méthodologie a probablement changé. Néanmoins, l'augmentation est supérieure à 10 %).	Identifier et faire l'acquisition d'une plateforme (vitrine) des activités de diffusion scientifique.	Selon les dernières informations, l'UQAM abandonne la plateforme VIVO. Une autre solution devra être envisagée. Information à venir.	S/O
Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1	La source des données initiales (DRI) ne compile plus ces données depuis 2017, faute d'un fournisseur fiable. De plus, le FIR n'est	Implanter un programme de soutien à la publication dans des médias recensés par les outils de mesure bibliométriques.	CERC 13 avril 2021 (CERC-8479) et CA 20 avril 2021 (CAD-12465).	100 %

2.1.2 Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
(au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %.	plus un indicateur de référence, ce qui rend son utilisation caduque. Cette mesure n'est plus pertinente. Elle a été abandonnée par la DRI. Nous proposons plutôt de suivre la portée des collaborations des professeur(e)s menant à une publication scientifique, particulièrement celles à l'international.	Augmenter le nombre de publications UQAC disponibles en libre accès.	Dépôts réguliers des articles, mémoires et thèses. Dépendance forte du nombre de dépôts à la sollicitation directe et répétée du personnel de la bibliothèque envers les chercheurs. Défi d'intégrer les pratiques de libre accès au processus normal de la recherche.	70 %
Une plateforme de type « Vivo » permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur(e) est implantée.	Le projet de plateforme a été abandonné.	Réaliser des démarches pour confirmer l'intérêt de l'UQ.	L'atteinte de cette cible est tributaire de l'engagement de l'UQ à soutenir la plateforme Vivo. Des démarches seront réalisées pour confirmer l'intérêt de l'UQ.	S/O
		Standardiser des ontologies utilisées pour la plateforme des expertises VIVO (à retirer).	En attente du démarrage de projet conjoint avec l'UQAM et l'UQAR.	S/O
		Augmenter la conservation du patrimoine intellectuel de l'UQAC et régional, tant analogue que numérique, pour des individus et des regroupements.	Adoption par le Conseil d'administration de la politique relative au patrimoine intellectuel de l'UQAC. Archivage en cours d'un site Web créé par la recherche via Archive IT. Acquisition de 5 nouveaux fonds d'archives privés en cours. Versements supplémentaires dans 2 fonds d'archives existants.	45 %
3		6		6

2.1.3 Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente.	Portrait difficile au niveau des projets à établir en raison de plusieurs facteurs limitatifs (information saisie sur le fiduciaire dans l'IFR et les collaborateurs; demandes acceptées versus demandes déposées, critères d'interdisciplinarité vs multidisciplinarité, etc.). Portrait qualitatif actuellement possible au niveau des publications scientifiques. En regard des portraits au niveau des publications scientifiques en 2018 et en 2022, nous sommes à même d'apprécier une augmentation notable des activités interdisciplinaires (sans toutefois pouvoir la mesurer quantitativement). Voir fichiers joints.	Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création.	Le règlement relatif à la recherche, à la création et à l'innovation a été révisé et adopté par le CA le 1er juillet 2020. La Politique relative à l'organisation de la recherche et de la création découlant du règlement a été adoptée par le CA le 7 décembre 2021.	100 %
		Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc).		S/O
		Implanter 2 projets pilotes de recherche interdisciplinaire.	Un projet accepté dans le domaine de la recherche autochtone. Un projet accepté dans le domaine de la santé durable.	100 %
Le volume de financement de recherche provenant du milieu (excluant les 6 conseils et fonds subventionnaires publics) est maintenu (9,5 M\$ par année).	Ici aussi les données rétrospectives ont changé par rapport à l'année de référence. L'IFR ne nous donne plus 9,5 M\$ pour l'année 2019, mais bien 14,8 \$. La cible a toutefois largement été atteinte, en 2023 le volume est à 18,4 M\$.	Implanter un programme de soutien au développement de partenariats en recherche.	L'implantation d'un programme de soutien aux partenariats de recherche n'est plus une priorité. La volonté du vice-rectorat est de soutenir et développer des partenariats de recherche en continuité avec ses modes opérationnels actuels.	S/O

2.1.3 Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
	Correction à apporter à la cible. La FCI est également exclue du volume de financement provenant du milieu.			
2		4		4

Enjeu 3 – Le rayonnement de l'UQAC auprès de ses communautés et partenaires

3.1.1 Améliorer la notoriété de l'UQAC				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	août-24	
Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée.	De nouvelles stratégies et outils ont été déployés favorisant l'impact auprès des communautés.	Élaborer un plan de communication institutionnelle.	Mesure réalisée en 2019-2020. Nouvelle mesure en 2022-2023	100 %
		Élaborer un nouveau plan de communication institutionnelle.	Le nouveau plan de communication sera finalisé en 2025.	90 %
		Resserrer les liens avec nos diplômé(e)s.	Le processus de mise à jour des données des diplômé(e)s a été standardisé pour favoriser de meilleurs suivis pour la FUQAC. Les stratégies de communication liées aux diplômé(e)s ont été régularisées.	100 %
Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficaces.	100 % Le plan a été approuvé à l'automne 2022.	Implanter une structure de soutien au recrutement des effectifs étudiants.	Nouvelle structure implantée.	100 %
		Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur le recrutement.	Le plan a été approuvé à l'automne 2022,	100 %
Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée.	100 % Léger Marketing pour procéder à un sondage de notoriété auprès de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.	Réaliser une première mesure de la notoriété.	L'étude de notoriété a été réalisée.	100 %
		Réaliser une nouvelle mesure en 2022-2023.	Déploiement d'une stratégie de visibilité concernant le sport universitaire.	100 %
3		7		7

3.1.2 Consolider et développer les partenariats et les collaborations				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés.	80 % Partenariats majeurs renouvelés avec PFR (CREB), Rio Tinto (secteur bauxite au CURAL), le MFFP (Chaire sur les espèces aquatiques exploitées) et le MES (Centre des Premières Nations Nikanite). Partenariat majeur non renouvelé avec Hydro-Québec, car nouvelles modalités de financement de leur part avec un fonctionnement par projet (discussion en cours pour un nouveau projet de laboratoire en informatique ainsi que dans le secteur haute tension).	Développer des projets de partenariats stratégiques.	Plusieurs projets présentés : Chaire sur l'autochtonisation de l'enseignement supérieur, Observatoire sur la liberté d'expression, Observatoire sur la forêt boréale, renouvellement partenariat avec PFR, Zone d'innovation aluminium (ZIAL), etc.	100 %
		Assurer un partenariat efficace avec la FUQAC.	Des mécanismes de coordination sont en place et fonctionnels. Des rencontres de suivi bimensuelles ont lieu avec le rectorat. Des membres de la régie siègent au Conseil d'administration et sur le comité exécutif de la FUQAC, de même que sur les divers comités d'analyse des demandes de don. Les stratégies de rencontre avec les donateurs sont élaborées en collaboration.	100 %
		Déposer un plan stratégique 2019-2023 et un plan d'action 2019-2020 pour les centres de formation (CESAM-ELFCQ, CPNN, Centre d'études universitaires de la Côte-Nord (CEUCN), et le BDI.	La planification stratégique et le plan d'action de chacun des secteurs des Centres de formation ont été réalisés.	100 %
		Formaliser la nouvelle unité « Bureau des partenariats ».	Changement organisationnel à la suite du départ du Vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones. Le secteur des partenariats en recherche, en création et en innovation est désormais intégré au Vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats. Il n'y a pas lieu de formaliser une structure « Bureau de partenariats ».	100 %
		Identifier et prioriser les partenariats en cours.	Le comité sur les partenariats stratégiques en recherche et création est arrêté en raison du changement de structure organisationnelle effectif depuis janvier 2023. Des points de suivi des projets sont placés à l'ordre du jour de la Régie du rectorat.	100 %
		Élaborer, en collaboration avec la Fondation, un plan d'action stratégique 2020-2023	Les travaux sont finalisés. Un plan est présenté au Conseil d'administration de la Fondation en juin 2021.	100 %
		Officialiser les derniers éléments de l'entente avec la FUQAC.	Les ententes relatives à la gestion des bourses et à la campagne de financement ont été signées par toutes les parties prenantes.	100 %
		Maintenir un rôle actif dans le partenariat des Bibliothèques universitaires du Québec.	Présidence d'un groupe de travail du PBUQ sur le soutien à l'édition savante. Membership de groupes de travail (soutien aux revues savantes, développement des collections, GDR, etc.). Deux membres du personnel intégrés au projet de recherche sur le soutien aux revues savantes.	75 %

3.1.2 Consolider et développer les partenariats et les collaborations				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente.	100%. Plans stratégiques du Vice-rectorat aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones, ainsi que ses secteurs (BDI, Centres de formation, École NAD-UQAC) élaborés. Changement organisationnel en janvier 2023 menant à l'intégration des secteurs partenariat, Centre d'études universitaires de la Côte-Nord (CEUCN) et École NAD-UQAC au Vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats.	Développer des collaborations avec les bibliothèques locales de l'enseignement postsecondaire (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Charlevoix).	Aucun développement en 2024.	20 %
		Lancer les travaux de l'Alliance UQAC-UQAR.	Entente-cadre concernant l'Alliance pour la consolidation et l'intensification de l'offre de services universitaires sur la Côte-Nord signée. Déploiement des mécanismes de communication, de collaboration et de coordination : rencontres du Comité directeur et du Comité de mise en œuvre. Activation des sous-comités opérationnels. La règle budgétaire octroyant un financement supplémentaire pour la mission particulière de l'UQAC et de l'UQAT dans le cadre de leur Alliance pour intensifier les services universitaires sur la Côte-Nord n'a pas été reconduite par le MES en 24-25.	100 %
		Formaliser l'entente-cadre pour la gestion des stages avec le CIUSSS.	L'Entente pour la gestion des stages : planification, programmation et réalisation de l'enseignement ont été officialisées le 24 mars 2022.	100 %
		Élaborer un plan de développement de partenariats du service de la Formation continue, de l'École de langue française et de culture québécoise, Centre d'études universitaires de la Côte-Nord (CEUCN), du Bureau de l'international et du Centre des Premières Nations Nikanite.	Les plans stratégiques de ces secteurs ont été approuvés : Formation continue, École de langue française et de culture québécoise, Centre d'études universitaires de la Côte-Nord (CEUCN), du Bureau de l'international. Le plan stratégique du Centre des Premières Nations Nikanite est en cours de rédaction.	75 %
2		12		12

3.1.3 Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Les étudiant(e)s en première année et les finissant(e)s octroient une cote à l'ensemble de l'expérience éducative au-dessus de la moyenne québécoise à l'enquête NSSE (3,13/4).	Première année : 2019 = 3,13 -> 2023 = 3,1	Maintenir le taux de réponse des premières années et augmenter le taux de réponse des finissant(e)s à l'enquête NSSE 2020.	Augmentation de 2,5 % du taux de réponse en 2023 (19,7 %) comparativement à 2020 (17,2 %). Aucune enquête n'a été menée en 2024.	100 %
	Finissant(e)s : 2019 = 3,03 > 2023 = 3,1	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante.	Nouvelle cible : 40 programmes (correspondant au nombre total de programmes identifiés sous l'objectif stratégique 1.1.1.). L'évaluation de l'expérience étudiante est comprise dans le cadre de l'évaluation institutionnelle de programme. Donc, les programmes ayant amorcé l'évaluation institutionnelle ont pris cette mesure : Baccalauréat en enseignement des arts (7209), Baccalauréat en psychologie (7092), Doctorat en psychologie (1746/1747), Baccalauréat en sciences réadaptation (6598), Maîtrise ès sciences appliquées (physiothérapie) (1978), Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) (2210), Maîtrise en sciences infirmières (IPSPL) (2259), Baccalauréat en géologie (7728), Baccalauréat en éducation physique et à la santé (7203), Baccalauréat en travail social (7798), Maîtrise en travail social - recherche (3763) et Maîtrise en travail social - profil avec stage (3563), Baccalauréat en kinésiologie (7437), Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement formation initiale) (7450), Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement infirmière en exercice - volet intégré) (7452/7453), Maîtrise en lettres (3073), Doctorat en lettres (3136), Baccalauréat en administration (7764), Maîtrise en ingénierie (3708/1709).	45 %
	Il n'y a pas eu d'enquête en 2024.	Implanter des mesures permettant de limiter les effets des difficultés d'adaptation, du stress et de l'anxiété chez les étudiant(e)s	Réalisé : Implantation du Carrefour de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage; ajout de ressources aux SAÉ.	100 %

3.1.3 Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	
		Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur la réussite éducative. Un plan d'action sur la réussite a été lancé en 2023-2024. Il est accessible sur la page Web du Vice-rectorat aux études, à la formation et à la réussite à l'adresse suivante : https://www.uqac.ca/direction/vrefr-reussite. Les objectifs se déclinent ainsi : 1.1 Favoriser les collaborations avec les cégeps, entre programmes, cycles (susciter l'intérêt vers les programmes universitaires); 1.2 Mettre en valeur les personnes diplômées et les personnes étudiantes de l'UQAC; 1.3 Faire rayonner l'UQAC, sa notoriété à l'extérieur de ses murs; 1.4 Favoriser le sentiment de fierté de la communauté UQAC; 2.1 Offrir une mise à niveau académique suffisante et adaptée pour l'ensemble de la communauté étudiante; 2.2 Offrir une mise à niveau numérique suffisante et adaptée pour l'ensemble de la communauté étudiante; 2.3 Permettre à la communauté étudiante de développer ses compétences au niveau du métier d'étudiant; 3.1 Encadrer de façon spécifique l'arrivée des nouvelles personnes étudiantes; 3.2 Permettre aux personnes étudiantes d'être mieux préparées au parcours universitaire; 4.1 Augmenter le soutien des personnes étudiantes de cycles supérieurs; 4.2 Favoriser l'accueil, l'intégration et le soutien des personnes étudiantes provenant de l'international; 4.3 Favoriser l'accueil, la collaboration et le soutien des personnes étudiantes des Premières Nations; 4.4 Stimuler la vie étudiante et offrir des opportunités d'échange entre les membres de la communauté étudiante.	100 %
		Répondre aux besoins identifiés dans le cadre de la démarche de plan d'action des programmes.	Plus de 50 programmes ont été soutenus en 2022-2023
		Créer des lieux et des services dynamiques et inclusifs.	L'UQAC a réalisé les phases 6,7 et 8 du projet de rénovation au cours de l'été 2024 et est à démarrer les phases 9 et 10 du projet de rénovation du Pavillon principal qui seront réalisés à l'été 2025. Cette rénovation globale vise à dynamiser les espaces et à les actualiser aux besoins d'aujourd'hui, en plus d'assurer une mise aux normes du pavillon. L'amélioration continue qui se fait sur les terrains et l'installation de mobilier urbain s'inscrivent dans cette perspective.

3.1.3 Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Améliorer le milieu de vie par des projets d'infrastructure.	En plus de la rénovation du Pavillon principal, nous venons de livrer un terrain synthétique avec des couloirs de courses disponibles pour la communauté. De plus, la construction d'un CPE 100 places sur le campus Saguenay est en cours de réalisation et nous venons de recevoir une subvention ministérielle pour la construction d'un bloc de résidences supplémentaires. Notre architecte interne poursuit le plan de développement des infrastructures futures qui inclut un milieu de vie autochtone. Toutes nos décisions de rénovation tendent à améliorer le milieu de vie. Les nouveaux projets se développent selon la même trajectoire. Le plan de développement est sur 10 ans.	60 %
		Susciter de l'intérêt pour les études de premier cycle.	Le nombre total d'inscrits canadiens dans un programme de premier cycle est passé de 3779 à l'automne 2023 à 3730 pour l'automne 2024. Bien que nous remarquons une légère baisse dans le nombre total, nous observons un taux de rétention plus élevé que les dernières années. La baisse est donc due à une diminution des nouveaux inscrits.	S/O
		Susciter de l'intérêt pour les études de cycles supérieurs.	Le nombre total d'inscrits canadiens dans un programme de cycles supérieurs est passé de 795 à l'automne 2023 à 815 à l'automne 2024.	S/O
Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée.	20 % des 86 programmes ont amorcé l'évaluation institutionnelle.	100 % des nouveaux programmes désignés ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante.	Plusieurs mesures de soutien spécifiques aux étudiants et étudiantes de cycles supérieurs sont offertes afin de les soutenir dans leur cheminement.	38 %
2		10		10

Enjeu 4 – Un développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion

4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée.	100 % de la cible 2019. La gouvernance du projet ATLAS est maintenant en place et la reddition de compte de ce projet est effectuée auprès des diverses parties prenantes de façon mensuelle. Les décisions d'enlignement fonctionnel sont maintenant prises en partenariat avec les lignes d'affaires de chaque secteur impacté par ce projet d'envergure. Vu les ajouts de fonctionnalités requis afin de répondre à la réalité et aux besoins de nos utilisateurs, le périmètre du projet est réajusté. Il ne s'agit plus simplement de migrer les fonctionnalités de SIGARE et GESACAD, et les systèmes désuets dans ATLAS, mais d'ajuster le périmètre de développement afin que ce projet soit au cœur de la transformation numérique de l'UQAC. Ceci nécessite une révision des processus d'affaires et fait en sorte que globalement, le projet a changé d'envergure et son	Adopter la solution de développement.	La plateforme choisie est ATLAS.	100 %
		Assurer le financement du projet de migration.	Le développement de cette plateforme a été autorisé par le MEES en 2013. Depuis, l'UQAC cumule au PQI les sommes réservées au développement informatique. L'enveloppe est actuellement suffisante pour assurer la réalisation complète du projet.	100 %
		Implanter le module sociologique du dossier étudiant.	L'implantation du module sociologique dans le système ATLAS a été effectuée de concordance avec l'équipe du STI.	100 %
		Mettre en place la gouvernance du projet ATLAS.	La gouvernance du projet ATLAS est maintenant en place et la reddition de compte de ce projet est effectuée auprès des diverses parties prenantes de façon mensuelle. Les décisions d'enlignement fonctionnel sont maintenant prises en partenariat avec les lignes d'affaires de chaque secteur impacté par ce projet d'envergure. Vu les ajouts de fonctionnalités requis afin de répondre à la réalité et aux besoins de nos utilisateurs, le périmètre du projet est réajusté. Il ne s'agit plus simplement de migrer les fonctionnalités de SIGARE et GESACAD et les systèmes désuets dans ATLAS, mais d'ajuster le périmètre de développement afin que ce projet soit au cœur de la transformation numérique de l'UQAC. Ceci nécessite une révision des processus d'affaires et fait en sorte que globalement, le projet a changé d'envergure et son pourcentage de réalisation est maintenant de l'ordre de 40 %.	100 %
		Intégrer les principes de l'ÉDI et de l'inclusivité dans les activités du Bureau du registraire (BDR).	L'écriture inclusive a été intégrée dans les communications écrites du BDR. Les systèmes gouvernementaux de déclaration de l'effectif étudiant ne permettent pas l'ajout d'un genre. Le nouveau formulaire de demande d'admission sera mis en ligne au cours de l'automne et permettra une meilleure intégration de l'ÉDI à nos diverses plateformes.	75 %
		Compléter la numérisation des dossiers étudiants au Bureau du registraire.	Tous les nouveaux dossiers d'étudiants sont numérisés. Seuls les dossiers des étudiants actifs avant la pandémie de la COVID-19 et qui sont non archivés restent à numériser.	70 %
		Établir les bases du futur entrepôt de données institutionnel.	Dans une structure traditionnelle, l'UQAC s'est dotée d'une base de données nouvelle qui continuera d'être alimentée et d'évoluer selon les besoins des lignes d'affaires et des projets de mutualisation tels DEFI Affaires volet 1. Cette structure pourra convenir pendant plusieurs années aux besoins de l'UQAC.	100 %

4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
	pourcentage de réalisation est maintenant de l'ordre de 40 %.	Entreprendre et mener à terme la transformation numérique de l'UQAC.	Les fondations d'une gouvernance de la transformation numérique à l'UQAC sont en cours d'implantation. Le comité de la transformation numérique est formé et opérationnel depuis plusieurs mois. La feuille de route de l'UQAC est en révision et deux projets ont été identifiés dans la reddition de compte du MCN 2024. En parallèle, diverses initiatives de moindre envergure permettent des gains rapides. On pense à la numérisation de certains processus permettant une gouvernance des données en règle, et une optimisation du travail vu l'élimination du traitement manuel de centaines de transactions. L'arrivée de l'intelligence d'affaires permet un nouvel éclairage sur les chantiers et projets qui devront devenir prioritaires dans la feuille de route de la transformation numérique. La TN de l'UQAC s'accélérera dans les trois prochaines années maintenant que les fondations sont en place.	12 %
		Augmenter la qualité de la gestion documentaire à l'UQAC.	Ajout d'une archiviste professionnelle à l'équipe des archives. Ajout d'une section « Archives » sur le site Web des Services de la bibliothèque. Démarrage des travaux de la catégorisation des actifs informationnels.	15 %
		Système de Mission ATLAS : Passage au mode de livraison AGILE.	Le développement du système ATLAS est maintenant en mode semi-Agile. Une meilleure connaissance du rôle des lignes d'affaires permettant l'identification des propriétaires de produits, avec l'aide des analystes d'affaires, permet une meilleure subdivision des lots de travail. Du travail reste à faire afin de poursuivre cet enlignement vers un réel mode Agile.	35 %
80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues.	100 % Cet objectif n'est plus pertinent postpandémie. Les 80 activités asynchrones citées ont eu lieu entre 2020 et 2022. Il n'existe pas de données fiables sur les modalités des cours offerts à l'UQAC (par contre, il pourrait y avoir des données partielles au DAD, mais rien de systématique). Cependant, avec les périodes de restrictions sanitaires, nous pouvons considérer que cet objectif a été dépassé, mais pas dans le sens original de sa définition. Du côté de la	Soutenir le déploiement des activités FAD de l'objectif 1.2.2	Arrimage avec objectif 1.2.2. Une évaluation de la proportion d'activités asynchrones sera réalisée.	100 %

4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
	bibliothèque, nous avons des données sur les activités d'enseignement que nous avons médiatisées seulement.			
2		11		11

NOUVEL OBJECTIF STRATÉGIQUE Améliorer l'efficacité et l'efficience des services technologiques et informationnels

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Définir la trajectoire (feuille de route/Roadmap) pour la cybersécurité.	La feuille de route pour la cybersécurité 2023-2028 est définie dans le PRC (Programme de rehaussement de la cybersécurité) du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. La séquence de déploiement dépendra des enveloppes octroyées.	100 %
		Établir la stratégie de déploiement des requis technologiques en matière de cybersécurité et du modèle nécessaire à leur exploitation.	La stratégie de déploiement est liée au Plan de rehaussement de la cybersécurité et est donc établie. La mise en place du mode d'exploitation est complétée, mais non optimale. L'augmentation des activités d'exploitation liées aux nouvelles réalités de cybersécurité et de protection des renseignements personnels, par l'ajout de divers nouveaux outils et leurs consoles associés, nécessite de se réinventer constamment à l'intérieur des équipes. Des itérations au modèle seront donc constamment requises afin de s'adapter.	50 %
		Implanter la plateforme de transmission des documents des étudiant(e)s au Bureau du registraire.	Un prérequis important sera mis en place en 2024 (demande d'admission en ligne/outil de dépôt de documents sécurisé). La plateforme de transmission des documents suivra.	50 %
		Modifier la structure du STI afin d'accroître la valeur aux clients.	La modification de la structure organisationnelle du STI par la mise en place d'une équipe d'analystes d'affaires réalisant des activités de service-conseil en amont est terminée. Plusieurs gains rapides (optimisation et création de valeur) peuvent déjà être comptabilisés depuis la mise sur pied de cette équipe qui aura un grand rôle dans la stratégie de transformation numérique (TN) de l'UQAC.	100 %
1		4		4

NOUVEL OBJECTIF STRATÉGIQUE Actualiser les outils de communication institutionnels				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Poursuivre le déploiement des outils Web et numériques		Doter l'UQAC d'une stratégie des réseaux sociaux.	La stratégie est revue et déployée.	100 %
		Mettre en œuvre de la stratégie médias sociaux.	La stratégie est déployée.	100 %
1		2		2

4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
100 % de la nouvelle structure de gestion est implantée en fonction des orientations institutionnelles.	100% La structure de gestion et les mécanismes de coordination prévus au plan d'organisation 2018 ont été implantés. Suivant cela, d'autres changements ont été réalisés en fonction des besoins de l'Institution.	Compléter la structure de gestion des niveaux tactique et opérationnel. Mettre en place un modèle de gestion optimal tenant compte des besoins et de la culture institutionnels.	La structure de gestion et les mécanismes de coordination prévus au plan d'organisation ont été implantés. Suivant cela, d'autres changements ont été réalisés en fonction des besoins de l'Institution.	100 %
		Réviser tous les outils d'évaluation des gestionnaires à partir du profil des compétences.	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés.	100 %
		Implanter la structure de gestion des cliniques universitaires.	La rédaction d'une politique et la révision de la procédure sont amorcées. Bilan : 5 rencontres de la Table des cliniques universitaires ont eu lieu entre le 15 novembre 2023 et 14 juin 2024. Il n'y a pas de politique. Il y a une procédure. La démarche a été approuvée par le VREFR en avril 2024. La procédure a été modifiée par le DAD et vérifiée par le SG. Elle a été soumise pour consultation aux directions de cliniques et aux directions départementales entre le 29 avril 2024 et le 10 mai 2024. La consolidation des commentaires a été faite au DAD. Lors de la rencontre du 14 juin 2024, il y a eu une demande pour rediscuter des éléments de cette procédure par les directions concernées. Une présentation aux instances se fera au trimestre d'automne 2024.	50 %
		Implanter la structure de gestion des unités de recherche accréditées.	Table des responsables d'unités de recherche.	100 %

4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Réviser les processus de gestion académique afin d'accorder davantage d'autonomie aux équipes programme.	Processus budgétaire incluant les directions de programme. Politique votée au CA (CAD-12252) le 16 juin 2020. Dossier des descriptions de fonction.	100 %
		Mettre en place et opérationnaliser la nouvelle structure organisationnelle « Centres de formation » sur les plans administratif et académique.	La structure Centres de formation est implantée et en opération. Le nouveau cadre d'intervention du CPNN auprès des étudiant(e)s autochtones est renouvelé pour 3 ans (soutien financier du MES à la hauteur de 1,017 M\$ pour la période 2020-2023).	100 %
		Parfaire et opérationnaliser la structure organisationnelle du Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord (CEUCN) sur les plans administratif et académique.	Arrêt de la réflexion à l'hiver 2024 pour se concentrer sur la gouvernance de l'École NAD-UQAC. Reprise de la réflexion prévue à l'automne 2024.	85 %
		Augmenter notre capacité à réaliser des projets de construction.	Le SIE a procédé à l'embauche des ressources nécessaires ce qui nous a permis de livrer le carnet de commandes de l'été 2024 qui comprenait 14 chantiers.	100 %
		Définir le champ de juridiction du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage.	La gouvernance du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage est en place. Un comité de coordination est composé de membres de la direction, de professeur(e)s, de chargé(e)s de cours et de personnel non-enseignant. L'offre de service du Carrefour est connue de la communauté universitaire.	100 %
		Définir le champ de juridiction de la direction académique de l'École NAD.	Analyse de gestion du changement effectuée. Postes de doyen associé et de direction administrative définis. Procédure de nomination d'un doyen associé pour un campus externe définie. Résolutions à la CERC du 4 juin puis au CAD du 18 juin 2024 pour la création du poste de doyen associé, l'adoption d'une nouvelle procédure de nomination d'un doyen associé ainsi que la composition du comité sélection. Résolutions au CEX du 18 juin 2024 pour la révision de la procédure des cadres ainsi que la composition d'un comité de sélection pour la direction administrative. Processus de recrutement des ressources en cours du côté des RH avec objectif d'entrée en poste d'ici la fin de l'automne 2024.	100 %
		Réviser l'offre de services du SRH et du DAD et l'organisation du travail des ressources.	Offres de services et structures implantées	100 %

4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Mettre en place un modèle de gestion optimal tenant compte des besoins et de la culture institutionnels.	Chaque poste qui devient vacant est évalué afin de faire les ajustements requis, le cas échéant, pour répondre aux besoins. Un projet institutionnel a été lancé relativement au plan de main-d'œuvre et à la transformation numérique. Tous les mécanismes sont en place.	90 %
		Intégrer la fonction admission du BDI.	Projet abandonné par le Bureau de l'international.	S/O
		Intégrer la structure de gestion du SAAS au SIE.	Le SAAS est complètement intégré au SIE.	100 %
		Mettre en place les mécanismes et outils soutenant le développement durable au sein du SIE.	Le SIE a pérennisé ses mécanismes de valorisation pour tous ses chantiers de construction. Cependant, une équipe permanente sera à mettre en place pour la poursuite de ce grand chantier.	80 %
		Conclure la transaction immobilière de l'École NAD.	Le MES a confirmé sa contribution financière pour les 30 prochaines années. Cette aide génèrera une économie de près de 1 M\$ annuel pour l'UQAC. Il reste à rédiger les ententes entre l'UQAC et l'UQ.	95 %
		Relancer le sport universitaire.	Mise en place d'une équipe de hockey.Changement de division au volleyball de D2 vers D1. Adhésion à Usport. Mise en place de bourses spécifiques pour le recrutement. Développement d'un logo pour les Inuk. Évènement Gin et Jazz pour lever des fonds, gala des Inuk annuel. Remplacement de l'équipe d'entraîneurs de volleyball.	100 %

4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Mettre en place les mécanismes et outils soutenant le développement d'une culture de prévention.	Une équipe de travail réunissant les principaux pôles de la prévention (ÉDI, BPI, SST) a été créée. Le Prisme de prévention (PRISME) a été formé afin de consolider les stratégies et faire rayonner les initiatives institutionnelles en prévention. Les objectifs stratégiques du Prisme de prévention ont été développés ; mission, vision, valeurs et un premier plan d'action institutionnel en matière de prévention de l'UQAC a été rédigé qui identifie les actions et les mesures à déployer permettant de se conformer aux nouvelles exigences législatives. Un plan d'action est présenté et suivi annuellement relativement aux priorités en matière de prévention. On assure la présence du PRISME dans les actions et les comités qui touchent la prévention ce qui a permis la création de lien transversal entre le PRISME et certains acteurs clés dont les conseillères en développement organisationnel (SRH) pour coordonner les stratégies en prévention et en intervention. La révision des documents normatifs est en cours. Un comité institutionnel et des comités sectoriels de prévention seront mis en place afin de favoriser la participation de la communauté universitaire. L'identification et l'analyse des risques seront réalisées au cours de la prochaine année afin de planifier et organiser les initiatives en prévention. Un programme de prévention institutionnel sera développé et mis en œuvre.	50 %
		Définir un modèle de gestion ou de mutualisation des ressources professionnelles, techniques et de soutien favorisant la transversalité à travers l'Institution.	L'Institution a établi une stratégie et documenté un plan d'action en planification de main-d'œuvre et transformation numérique dans lequel une évaluation systématique des opportunités de mutualisation est prévue.	25 %
		Mettre en place des mécanismes de coordination et des outils permettant une gestion efficiente des ressources mutualisées.	Les mécanismes de coordination et les outils permettant une gestion efficiente des ressources mutualisées ont été développés et sont utilisés par l'équipe de MIRE. La documentation de ceux-ci reste à faire.	85 %
100 % des gestionnaires maîtrisent les compétences de	75% Les outils d'évaluation de la contribution ont été déployés à l'ensemble du personnel-cadre. Un	Augmenter la maîtrise des compétences de gestion de tous les gestionnaires des secteurs académiques.	Plusieurs formations sont offertes en continu aux gestionnaires.	100 %

4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficience de la structure de gestion				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
gestion requises par l'organisation.	programme de formation pour les cadres a également été déployé et du coaching individuel est également possible. Les besoins évoluent. L'identification des besoins se fait en continu dans la mesure où de nouvelles personnes gestionnaires sont nommées. Les personnes gestionnaires sont accompagnées sur une base régulière.	Augmenter la maîtrise des compétences de gestion de tous les gestionnaires des secteurs administratifs.	Le processus d'appréciation de la contribution se fait en continu.	100 %
		Augmenter la maîtrise des compétences de gestion des employé(e)s.	Toutes les personnes professionnelles (non-cadres) supervisant du personnel participent aux formations de gestion offertes au personnel-cadre. Les nouveaux outils d'évaluation de la contribution des employé(e)s seront déployés sous peu.	70 %
		Augmenter le taux de participation aux activités de formation (référence au prisme, culture de prévention).	Le programme de coaching de groupe a été réalisé et a permis aux personnes employées en situation de gestion d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances.	90 %
		100 % des gestionnaires ont été évalués.	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés et les évaluations se font en continu.	100 %
2		25		25

4.2.2 Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
100 % des processus transversaux sont révisés et efficaces (processus de gestion des activités)	50 % Les processus en lien avec la gestion des activités d'enseignement ont été révisés et déployés. Une équipe œuvre à améliorer la gestion. Les processus	Élaborer le nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement.	Un nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement a été présenté et accepté par le comité de gouvernance.	100 %
		Un processus révisé d'attribution des activités d'enseignement est implanté.	Le processus est implanté.	100 %

4.2.2 Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
d'enseignement, du budget, dossier étudiant, ressources humaines, infrastructures).	relatifs au budget sont à jour et communiqués aux équipes. Les améliorations des fonctionnalités associées au dossier étudiant ont été intégrées au projet ATLAS suite à une révision du périmètre de celui-ci. Ce nouveau périmètre inclut désormais des améliorations visant à répondre aux besoins institutionnels émergents et aux nouvelles normes de l'industrie tout en réduisant notre risque technologique. Un comité de gouvernance assure un suivi mensuel de ces avancées, et près de 40 % des fonctionnalités ont été améliorées jusqu'à présent. Plusieurs des processus de gestion des ressources humaines ont été améliorés. Des processus de gestion des infrastructures ont été déployés au niveau des unités de recherche. Les processus et outils en lien avec la gestion des espaces et locaux sont en cours de révision. Les processus de gestion des demandes et projets devraient être complétés d'ici la fin de l'année.	100 % des départements ont élaboré un plan d'action contenant des moyens spécifiques relatifs à la gestion des activités d'enseignement.	Le dossier de GAE est un enjeu institutionnel et de la convention collective des professeurs. Lors des différentes CDD, les départements ont été avisés d'un mécanisme de la remise en place de « quotas ». Le DAD a travaillé un moyen d'établir des quotas annuels pour les départements. La démarche a été présentée au VRÉFR le 13 mai 2024. Une rencontre VRÉFR-VRAAR est planifiée pour valider cette démarche en août 2024. Lors de la négociation du renouvellement de la convention collective des professeurs, la détermination des quotas est un enjeu et un seuil sur le nombre d'activités est entendu sur la base de l'année 2018-2019. Donc, aucun plan d'action départemental n'a été déposé, car la démarche actuelle s'appuie sur une vision institutionnelle en élaboration dans un premier lieu. D'autres rencontres sont à venir au courant de l'automne 2024 pour assurer le bon déroulement de ce projet	22 %
		100% des politiques et procédures relatives au dossier étudiant sont révisées.	La politique relative à l'admission au premier cycle et au deuxième cycle a été révisée.	25 %
		100 % des politiques et procédures de modification et de création de programmes sont adaptées au processus d'évaluation continue.	Les politiques et procédures ont été révisées et adoptées.	100 %
		Améliorer l'interface services / unités de recherche.	Rencontres planifiées dans le calendrier en continu.	100 %
		Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface.	La gestion des infrastructures du LIMA, du CSFM, du CTVB, du Pavillon du givre et du traitement de bauxite est mutualisée. MIRE voit à la gestion administrative de ces infrastructures et des ressources qui y travaillent. Le cadre formel de gestion est en définition et sera présenté au cours des prochains mois au VRRICIP.	85 %
		Assurer la gestion durable de Carbone Boréal.	Le comité de gestion créé par les instances de l'UQAC en octobre 2021 (CAD-12625) s'est réuni à quelques reprises. Il est composé en majorité de représentants de l'UQAC qui ont pour mandat de s'assurer de la faisabilité des engagements pris par l'UQAC dans Carbone Boréal (CB) et d'en effectuer le suivi. La dynamique définitive est en train de se réfléchir et de s'établir entre ce comité et la structure organisationnelle de CB. Le renouvellement de l'entente avec le MFFP sera adressé lors d'une prochaine Régie du rectorat. La nouvelle entente a été rédigée par l'équipe de la Chaire en éco-conseil. Une rencontre est prévue au début de l'automne pour finaliser un projet et rencontrer la direction régionale du MFFP.	100 %

4.2.2 Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		Améliorer la gestion des infrastructures majeures de recherche.	Le plan stratégique est approuvé par le VRRCIP. Le plan d'action est complété et mis en œuvre.	100 %
		Définir un mécanisme de priorisation des projets.	La rédaction de la politique d'ordonnancement des projets est en rédaction. Certaines orientations demeurent à confirmer. Les outils soutenant le processus seront sélectionnés au cours de 2025.	75 %
		Augmenter l'adéquation des collections de la bibliothèque avec les besoins des usagers.	Mise en place de l'entente de conservation partagée. Inventaire des périodiques complété. Modification des processus d'acquisitions de document pour automatiser l'achat des nouvelles éditions de manuels et de rachat des livres abimés. Augmentation de l'offre documentaire disponible via le PDA. Révision du processus pour l'évaluation des collections et des besoins documentaires en continu.	50 %
		Mettre en place les mécanismes et les outils soutenant la gestion par les indicateurs.	L'intelligence organisationnelle (BI) a pris de l'ampleur. À propos de l'architecture, une solution interne a été préférée à Azure. Le STI a développé un espace dédié au BI et nous avons déposé plusieurs ensembles de données qui alimentent maintenant le tableau de bord du Registraire et, plus récemment, le tableau de bord de la Régie du rectorat. Une documentation étoffée a été produite sur Confluence. Sur le plan de la gouvernance, une ressource a été mandatée pour en définir le cadre et formuler un document officiel. Enfin, les prochains développements incluent les activités d'enseignement (tableau conjoint DAD-VRAAR), la réussite (VRÉFR-VRAAR), mais surtout les aspects financiers : formule de financement, contrôle des budgets, calcul des EETP.	50 %
		Opérationnaliser les changements de la convention collective des chargé(e)s de cours.	La nouvelle convention collective des chargé(e)s de cours a été conclue et signée. Son actualisation est en cours et se poursuivra au cours des prochains mois.	95 %
		Arrimer le processus budgétaire aux travaux du Comité de priorisation des demandes.	Cet élément sera traité ultérieurement.	90 %
		Augmenter la performance des espaces.	La rédaction des directives est toujours en cours.	50 %
		Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface.	Projet pilote démarré. Un poste de cadre est créé. Rédaction d'un plan stratégique déposé. Plan d'action en cours de préparation.	100 %

4.2.2 Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
		100 % des gestionnaires ont été évalués.	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés et les évaluations se font en continu.	35 %
		Revoir les exigences requises pour les différents emplois.	Le Service des ressources humaines (SRH) est maintenant responsable des aspects relatifs aux postes de cadre. Tous les postes de cadres ont fait l'objet d'une révision de leur description de fonctions et de leur classification. Chaque poste qui devient vacant est réévalué.	100 %
		Harmoniser et optimiser les pratiques de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Institution (pratiques de gestion).	Plusieurs processus et pratiques en matière de RH ont été déployés. Les ressources du SRH assurent une cohérence institutionnelle dans les interventions en matière de pratique de gestion.	75 %
		Assurer une gestion efficace des interventions pour raisons disciplinaires.	Les politiques et procédures sont ajustées en fonction des modifications aux différentes lois, notamment au niveau de la prévention du harcèlement.	60 %
1		20		20

4.3.1 Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées.	50 % Les pistes d'amélioration recensées sont intégrées aux interventions auprès des secteurs concernés (taux de réalisation moyen à titre indicatif seulement, car variable en fonction des secteurs; stratégie d'amélioration continue et axée sur les besoins des milieux est privilégiée).	Réaliser une évaluation du climat organisationnel.	L'évaluation du climat organisationnel a été réalisée en 2019. Un nouveau sondage sera réalisé d'ici la fin 2023.	100 %
		Identifier les mesures d'amélioration du climat organisationnel.	Suivant le sondage de mobilisation qui sera réalisé en 2025, il y aura une mise à jour du plan d'action.	75 %
		Maintenir ou accroître la satisfaction des employé(e)s en regard du climat organisationnel.	Adhésion en mai 2024 à la plateforme Global Watch rendant accessibles plusieurs outils permettant d'améliorer les pratiques de gestion. Pour une raison hors de notre contrôle, le sondage de mobilisation n'a pu être déployé à l'automne 2023. La recherche d'un partenaire externe se poursuit afin de le lancer en 2025.	60 %
		Améliorer le taux de présence au travail.	La mise en place d'un partenariat avec le Département des sciences de la santé a permis de réduire les délais d'attente des demandes relativement à l'environnement de travail et ainsi favoriser le maintien au travail et assurer des retours au travail durables.	70 %

4.3.1 Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
	Un nouveau sondage sera réalisé au cours des prochains mois.	Déployer des pratiques de gestion favorisant la santé psychologique des employé(e)s.	Les comités de santé et sécurité ont ajouté une dimension santé psychologique à l'intérieur de leurs champs d'action. Cela se traduit notamment par : - La mise en place d'une semaine de prévention pendant laquelle le volet santé psychologique sera abordé sous forme d'activités. - L'accessibilité au programme d'aide aux employé(e)s à toutes les personnes employées détenant un statut particulier leur permettant de recevoir plusieurs services de professionnel(le)s qualifié(e)s pour les soutenir au niveau de la santé psychologique.	30 %
		Augmenter le taux de fidélisation de la main-d'œuvre.	Plusieurs activités institutionnelles de mobilisation (activités sociales) ont été ajoutées au calendrier afin de favoriser le sentiment d'appartenance à notre institution et ainsi augmenter la fidélisation.	60 %
		Revoir les mécanismes d'attraction de la main-d'œuvre.	Plusieurs ajustements ont été apportés pour augmenter la visibilité des emplois disponibles au sein de l'Institution. Le processus d'acquisition d'un outil de gestion des candidatures se poursuit. Ce changement permettra notamment d'améliorer l'expérience des personnes candidates pour la consultation des conditions de travail et des emplois offerts, ainsi que pour les processus de dépôts et de suivi de leur candidature.	70 %
		Encadrer le suivi des employé(e)s à statut particulier.	Le processus informatisé d'évaluation systématique des personnes nouvellement embauchées ou en période d'essai a été lancé. Ce dernier permet un suivi rigoureux et assure ainsi à l'Institution une main-d'œuvre répondant aux exigences de l'emploi.	80 %
		Reconnaître l'enseignement et la pédagogie.	Dans le cadre du plan d'action (en cours de rédaction) du VRÉFR une orientation spécifique a été définie à l'enjeu 3 : Le développement et la consolidation de la carrière des enseignant(e)s. L'orientation est la suivante : Disposer d'une stratégie de reconnaissance, de valorisation et de rétention des enseignant(e)s.	S/O

4.3.1 Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant

Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
Un plan de développement des ressources humaines (PDRH) est élaboré et 100 % des actions sont réalisées.	75 % Différentes initiatives ont été réalisées permettant d'identifier les besoins en compétences. Les compétences des gestionnaires (directions administratives et académiques) ont été ciblées et les priorités de développement déterminées par un comité représentatif des clientèles. Un programme de développement annuel a été instauré. Le personnel en situation de gestion (APA21) a été intégré au programme au cours de la deuxième année. Les compétences ciblées sont évaluées lors de la revue de la contribution annuelle. Le Décanat des études et le Décanat des affaires départementales ont instauré des programmes d'accueil et d'intégration pour les nouveaux professeurs. Des initiatives sont aussi faites par ces décanats pour soutenir le développement des compétences du personnel administratif et professionnel des départements et des unités pédagogiques. Le Décanat	Élaboration du plan de développement des ressources humaines (PDRH).	En plus des actions déjà réalisées, une conseillère en ressources humaines a été mandatée pour revoir le processus d'évaluation de la contribution. La révision de ce processus permettra de mieux cibler les besoins de formation individuelle et ainsi ajuster l'offre de formation disponible.	75 %

4.3.1 Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant				
Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles		
	de la recherche, de la création et de l'innovation a revu son offre de services et identifié les connaissances et compétences requises pour la soutenir. La réalisation d'un plan de développement est une priorité de leur plan stratégique. D'ailleurs, plusieurs des plans stratégiques des unités comportent des actions visant le développement des membres de leur équipe. Le niveau de conscience quant à l'importance de voir au développement des compétences s'est élevé. Une des prochaines étapes sera de concilier les initiatives de façon à soutenir les initiatives dans le temps.			
2		10		10

Bilan institutionnel				
32	136			136
Nombre d'objectifs complétés				67
Nombre d'objectif S/O				8

Planification stratégique 2025-2030

Université du Québec à Chicoutimi

**L'UQAC
TRANSFORME
LE SAVOIR
EN AVENIR**

**PLAN
STRATÉGIQUE
2025
2030**

**BORÉALE
ENGAGÉE
HUMAINE
AUDACIEUSE**

UQAC



« Nos actions sont guidées et valorisées par l’efficacité, l’efficience, la transparence, la responsabilité, l’imputabilité et le rayonnement de l’établissement. »

Mot de la présidente du Conseil d’administration

C’est avec une grande fierté que nous vous présentons aujourd’hui notre Plan stratégique 2025-2030.

Ce plan émane d’une large consultation amorcée au printemps 2024. Fortifié par les idées et les recommandations pertinentes de notre communauté universitaire, il prend appui sur un socle d’analyses de même que sur l’engagement des équipes des vice-rectorats et des décanats. Soulignons à gros traits la qualité du processus consultatif ainsi que les discussions stimulantes que nous avons eues.

Le Plan stratégique 2025-2030, qui sert de balise indispensable pour nous guider vers l’atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés, met en évidence notre rôle crucial en matière d’enseignement, de recherche et de création. Il permet de nous réinventer et de nous adapter aux défis qui nous attendent.

Bien sûr, une telle planification prend toute sa mesure si nous la portons solidairement. Elle étale les orientations précises et les cibles ambitieuses qui nous motivent : proposer des cursus universitaires accessibles et pertinents, et se distinguer en recherche afin d’avoir un impact concret au sein de notre société.

Nos actions sont guidées et valorisées par l’efficacité, l’efficience, la transparence, la responsabilité, l’imputabilité et le rayonnement de l’établissement. Ces valeurs sont nos piliers! Au cours de ces dernières années riches en enseignements et en rebondissements, nous avons usé de créativité pour répondre à de multiples enjeux grâce à nos champs d’expertise. D’ici 2030, notre sentier sera assurément sinueux et jonché de défis. Nous marcherons avec conviction en nous abreuvant de cette mission fondamentale qui façonne notre société. Nous protégerons les grands objectifs au cœur de notre raison d’être : l’enseignement, la recherche et les services à la communauté. Ensemble, nous bâtirons un avenir prometteur.

Solidairement,

Guylaine Simard

Présidente

Conseil d’administration de l’Université
du Québec à Chicoutimi

Mot du recteur

Depuis mon arrivée à l'UQAC, j'ai découvert une communauté profondément engagée, fière de ses racines et tournée vers l'avenir. Une communauté où les liens humains comptent, où les idées circulent librement, et où la volonté de faire une différence, ici comme ailleurs, est palpable. Ce plan stratégique 2025-2030 porte l'empreinte de cet esprit collectif qui nous distingue.

Ce plan, c'est bien plus qu'un document d'orientation. C'est une déclaration de ce que nous sommes : une université à dimension humaine, boréale, inclusive et audacieuse. Il prend appui sur quatre valeurs fortes — l'engagement, l'intégrité, la considération et l'audace — qui traversent notre façon d'innover en recherche et en enseignement, de créer et de collaborer. Ces valeurs guident nos actions, éclairent nos choix et nourrissent notre manière d'être ensemble.

À travers les trois grands enjeux — s'affirmer, s'engager et se transformer — nous réitérons, plus que jamais, notre volonté de renforcer notre impact dans la société, de mettre nos savoirs en mouvement avec nos partenaires, et de faire évoluer notre université pour mieux répondre aux défis contemporains. Ce plan reflète également notre désir profond de continuer à apprendre, à bâtir des ponts et à faire place à la diversité des voix, notamment celles des Premières Nations avec qui nous tissons des liens durables et respectueux.

Je vous invite à porter ce plan stratégique avec fierté et conviction. Ensemble, faisons vivre ces orientations dans nos milieux, avec courage et créativité dans un esprit d'ouverture et de collaboration. C'est ainsi que nous continuerons de transformer le savoir en avenir.

Ghislain Samson, Ph. D.

Recteur

Université du Québec à Chicoutimi



Ce plan, c'est bien plus qu'un document d'orientation. C'est une déclaration de ce que nous sommes : une université à dimension humaine, boréale, inclusive et audacieuse.

Introduction

Le plan stratégique 2025-2030 de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) est le fruit d'une démarche rigoureuse, concertée et inclusive, portée par la richesse des savoirs issus de notre communauté. Ancré dans les forces distinctives de l'UQAC, il reflète notre volonté de répondre aux grandes transformations de la société, tout en demeurant fidèle à notre culture de proximité, à notre enracinement boréal et à notre mission publique.

Structuré autour d'une mission renouvelée, d'une vision affirmée, de valeurs partagées et de trois enjeux stratégiques, ce plan oriente notre action collective, au service d'une université humaine, collaborative et tournée vers l'avenir. Il valorise l'engagement des personnes, la diversité des savoirs et la capacité collective d'agir dans le monde.

Mission

Portée par une culture de proximité et d'accessibilité, l'UQAC forme des personnes engagées et critiques, prêtes à contribuer activement à une société éclairée, inclusive et durable. Ancrée dans ses milieux et ouverte sur le monde, elle affirme la liberté universitaire, soutient l'intégrité intellectuelle et l'excellence, et place la collaboration au cœur de ses démarches. L'UQAC reconnaît la richesse des savoirs des Premières Nations et agit en partenariat avec elles. Par l'enseignement, la formation, la recherche, la création et l'innovation, elle soutient l'épanouissement de sa communauté et contribue concrètement au bien commun.

Vision

Fière de ses racines boréales, l'UQAC est une université à dimension humaine, inclusive et audacieuse, où les personnes, les savoirs et les territoires évoluent ensemble. Elle affirme son rôle distinctif dans l'espace universitaire québécois et international, en offrant une expérience transformatrice fondée sur l'enseignement, la formation, la recherche, la création et l'innovation et une volonté partagée de contribuer à un avenir durable.

Enrichie par ses liens avec les Premières Nations, l'UQAC tisse avec elles des relations fondées sur la réciprocité, la reconnaissance de leurs savoirs et de leurs perspectives, affirmant ainsi son engagement envers leur autodétermination.



Valeurs

Les valeurs de l'UQAC expriment les principes qui guident nos actions collectives et notre façon d'habiter l'université. Elles traduisent notre identité et soutiennent la mise en œuvre de notre mission.



Engagement

Contribuer activement à la mission universitaire, en cultivant des liens humains authentiques, un ancrage territorial fort et une responsabilité sociale partagée.

Intégrité

Agir avec rigueur, honnêteté et transparence, en plaçant les principes éthiques, scientifiques et professionnels au cœur de nos décisions et de nos interactions.

Audace

Relever les défis contemporains avec pertinence et originalité, en encourageant la créativité et l'innovation dans la recherche, l'enseignement et la gestion.

Considération

Accorder une réelle attention aux personnes, aux traditions, aux savoirs et aux cultures dans leur diversité, en valorisant chaque contribution dans un climat de respect mutuel, de dialogue et d'appartenance partagée.

ENGAGEMENT
INTÉGRITÉ
CONSIDÉRATION
AUDACE



Plan stratégique

L'UQAC évolue dans un monde en transformation en s'appuyant sur ses forces distinctives : la proximité humaine, l'enracinement régional, l'ouverture sur le monde et à la diversité de même qu'une responsabilité collective affirmée. Ce plan stratégique vise à mobiliser l'ensemble de notre communauté universitaire autour de trois grands enjeux, énoncés avec ouverture et ambition.

L'application de ce plan fera l'objet d'un suivi rigoureux et transparent, fondé sur des indicateurs partagés et des bilans réguliers.



Enjeux et orientations stratégiques

S'AFFIRMER

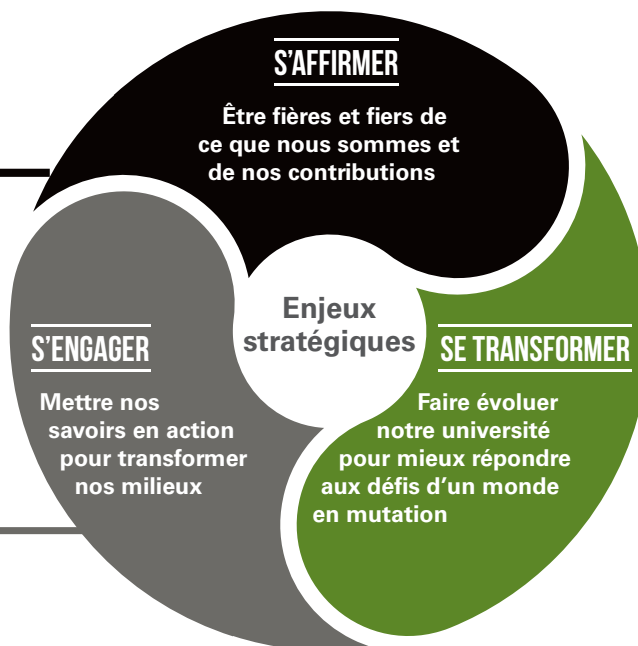
- Incarner notre identité pionnière, endosser notre rôle social et notre engagement civique.
- Affirmer notre fierté d'être partenaire avec les Premières Nations depuis plus de 50 ans.

- Valoriser nos forces distinctives en enseignement, en formation, en recherche et en création, notamment dans une perspective collaborative, régionale et francophone.

- Faire découvrir l'expérience UQAC : une université fondée sur la proximité, la responsabilité sociale, l'accessibilité et l'excellence.

- Assumer un leadership actif en matière de transition écologique, de partenariat avec les Premiers Peuples, de responsabilité sociale et d'engagements durables.

- Affirmer notre positionnement international en intégrant pleinement cette dimension à l'ensemble de nos missions à travers une stratégie d'internationalisation cohérente et évolutive.



SE TRANSFORMER

- Offrir un accompagnement adapté et des services accessibles favorisant la réussite, la persévérance et le plein développement des talents tout au long de la vie.
- Déployer des initiatives qui favorisent le sentiment d'appartenance, la reconnaissance, la participation active et la qualité de vie au sein de l'université, dans des milieux propices à l'équilibre, à la santé globale et à la résilience.
- Faire évoluer l'enseignement, l'apprentissage et la formation continue par des approches pédagogiques actives, inclusives, innovantes et adaptées aux trajectoires diversifiées de notre communauté et aux groupes ayant des besoins spécifiques.
- Poursuivre la recherche et la création transdisciplinaires partenariales et leur partage à travers différentes formes de diffusion et de médiation des savoirs.
- Adapter notre offre de formation afin de répondre à la diversité des parcours et aux besoins émergents des personnes et des populations autochtones, locales, nationales et internationales.
- Renforcer une culture de gouvernance et de gestion guidée par la rigueur, la transparence et l'intelligence collective.

S'ENGAGER

- Mettre à contribution l'expertise des membres de la communauté universitaire pour contribuer activement aux transformations sociales, écologiques, culturelles et numériques.
- Renforcer des partenariats durables avec les milieux professionnels, les acteurs clés du développement régional et les communautés.
- Soutenir la recherche et la création ancrées dans les territoires et ouvertes au dialogue avec les milieux, qui contribuent à l'avancement des savoirs et à des retombées concrètes, partagées et durables.

- Assumer notre rôle public, scientifique et culturel, en participant aux débats de société et en valorisant les acquis qui font la richesse et la singularité de l'UQAC, afin d'en assurer la transmission et la pérennité.
- Mobiliser les membres de la communauté universitaire à contribuer activement à la mission de l'UQAC, en valorisant leur rôle d'ambassadrices et d'ambassadeurs auprès des milieux, des partenaires et de la société.

- Poursuivre, avec les Premières Nations, une relation durable fondée sur la réciprocité, la reconnaissance des savoirs autochtones, le respect des démarches d'autodétermination et une volonté partagée de transformation de l'université dans l'esprit de la réconciliation.
- Répondre aux besoins en santé par une offre bonifiée de formation et de recherche qui améliore l'accès aux services, stimule l'innovation intersectorielle et soutient durablement le mieux-être collectif, notamment en région.

**BORÉALE
ENGAGÉE
HUMAINE
AUDACIEUSE**

**L'UQAC
TRANSFORME
LE SAVOIR
EN AVENIR**



S’AFFIRMER **S’ENGAGER** **SE TRANSFORMER**

Ce plan stratégique 2025-2030 vise à mobiliser la communauté universitaire autour d’une vision concertée, humaine et ambitieuse.

Il réaffirme le rôle essentiel de l’UQAC dans la société québécoise et dans le monde, en misant sur son histoire, ses forces, ses partenariats et sa capacité d’adaptation. C’est un cadre évolutif, au service d’une transformation durable, inclusive et partagée.

UQAC